

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 20 novembre 2019 à 19h00
Openbare zitting van woensdag 20 november 2019 te 19u00**

Mme la Présidente - Mevr. de Voorzitster, Catherine Moureaux :

J'ouvre la séance publique.

Chers collègues, chers habitants, un Molenbeekois à part nous a quittés ce weekend, Guido Vanderhulst nous a quittés ce samedi 16 novembre.

Guido était un amoureux de la ville et un défenseur inconditionnel de notre patrimoine. Sociologue de formation, pour lui, la promotion et la défense de la mémoire du patrimoine en région bruxelloise était un cheval de bataille. Il a ainsi été, entre autres, fondateur du Conseil bruxellois du Musée, Président de la Commission royale des Monuments et Sites et il était, à ce titre, reconnu dans le milieu de l'archéologie industrielle en région bruxelloise. Guido était également un être hors du commun, avec de grandes qualités humaines, bataillant continuellement pour plus de justice sociale. Guido était une grande gueule sur la place de Bruxelles, il n'avait pas sa langue en poche pour dire clairement les choses. Sa liberté de ton a permis aux Bruxellois de mieux comprendre l'importance de rester attachés à leur patrimoine, et Guido était la véritable mémoire de la ville.

Guido, c'était un Molenbeekois, il aimait nos rues, notre patrimoine industriel, notre canal, et par-dessus tout, ses habitants. Sa disparition est donc une très grande perte, tant pour les Molenbeekois que pour la région bruxelloise.

Parler de Guido, c'est aussi nécessairement parler de ses combats. La Fonderie évidemment, située à quelques pas de notre Maison communale. Durant l'époque industrielle de Molenbeek, cette fonderie était d'une très grande renommée. C'est grâce à Guido que le lieu a été réhabilité et il en a été le directeur ensuite, jusqu'à l'âge de sa pension en 2006. Aujourd'hui, La Fonderie abrite un magnifique musée et un centre d'archivage unique du passé industriel de notre région, un fleuron de notre commune, pour ceux qui ne l'ont pas encore visitée, il faut voir La Fonderie, on ne peut pas être Molenbeekois sans avoir vu La Fonderie.

Un autre de ses combats emblématiques dans notre commune a été la création de l'association La Rue. Cette association mène un travail essentiel au cœur historique de Molenbeek. Des activités créatives ouvertes à tous, des animations dans l'espace public, de l'accompagnement social individuel et collectif, surtout en matière de logement et surtout auprès des Molenbeekois, autant vous dire des missions particulièrement importantes pour Molenbeek.

Un défenseur du patrimoine et un homme proche des gens, voilà ce qui caractérise l'homme qu'était Guido Vanderhulst. Guido habitait toujours son quartier d'implantation, dans le centre historique de Molenbeek. On pouvait le croiser régulièrement, arpenter les rues de son quartier, cher à son cœur, et accompagnant encore parfois des groupes à la découverte de notre patrimoine industriel. Pour dire les choses simplement, Guido était un Molenbeekois parmi les Molenbeekois. Pour cela, il faudra que nous songions à ce que l'une de nos rues porte son nom. J'en parlerai avec sa famille et je reviendrai vers vous.

Au nom de vous tous et de la commune de Molenbeek, nos pensées vont à ses proches, à sa compagne, Madame Marie-Noëlle Doutreluigne, à qui nous adressons nos sincères condoléances. Merci à toi, Guido, pour tout ce que tu nous auras laissé, pour avoir été toi et évidemment, je vous invite à vous lever et à lui rendre hommage par une minute de silence.

(Une minute de silence - Een minuut stilte)

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci Madame la Présidente.

Il est de tradition effectivement que les chefs de groupe, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, prennent la parole lors de moments comme ceux-ci qui sont des moments particuliers.

Vous avez rappelé, Madame la Présidente, l'histoire de notre ami Guido qui nous a quittés. Je vais en parler avec beaucoup plus d'émotion, parce que je le connais depuis que j'ai une dizaine d'années, ça ne me rajeunit pas évidemment. Cela fait plus de quarante ans que je connais Guido, et j'ai connu Guido quand la maison de quartier Bonnevie était encore embryonnaire, elle venait à peine de voir le jour et lui, comme vous l'avez rappelé, était actif dans une des parties historiques de la commune, dans le quartier Ransfort effectivement à l'époque, lorsqu'il défendait la réhabilitation de quartiers entiers. Parce qu'il faut rappeler quand-même que le Molenbeek historique avait été laissé à l'abandon pendant des décennies et des décennies. Il fut l'un des premiers de ceux qui ont été frapper aux portes des décideurs de l'époque pour essayer d'avoir des moyens, d'abord pour réhabiliter notre patrimoine industriel et ce fut un de ses combats. Mais moi, j'ai le souvenir de lui comme celui qui se battait pour redonner la dignité aux habitants de ce quartier-là, des gens qui habitaient dans des logements qui étaient de véritables taudis, des gens qui se trouvaient dans des écoles de relégation et ce fut ce qui l'a amené d'ailleurs à la création de l'Asbl La Rue qui proposait toute une série de services d'accompagnement pour les habitants. C'est quelqu'un qui, je pense, et c'est une très bonne initiative de proposer qu'on puisse donner son nom à une de nos rues, c'est quelqu'un qui n'a pas laissé des générations de Molenbeekois indifférentes, des Molenbeekois de toutes origines, c'est ça qui faisait la force de Guido, avec d'autres évidemment, parce qu'autour de lui, il y avait des compagnons de route qu'on retrouve d'ailleurs à Bonnevie et dans d'autres associations historiques molenbeekoises, qui étaient totalement désintéressés de quoi que ce soit, qui laissaient leur activité principale pour s'occuper des autres et c'est ce qu'il faut retenir de Guido et d'autres ici à Molenbeek, et que pour ça, évidemment, je me joins à tout ce que vous avez dit, c'est quelqu'un qui a marqué l'histoire de Molenbeek et que son nom ne doit pas être laissé, qu'il ne tombe pas dans les oubliettes de l'histoire, c'est quelqu'un qui a marqué notre commune de par son action sur le terrain. Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Madame la Présidente, Madame la Bourgmestre.

D'abord, je voudrais vous remercier de cet hommage pour Guido, on l'a tous toujours appelé Guido. Guido Vanderhulst est un personnage extrêmement attachant, un personnage, pour ceux qui le connaissent, qui avait une voix qui portait, non seulement au niveau de l'organe, mais également dans ce qu'il revendiquait, dans ses combats. Un personnage passionné et passionnant, vous vous enrichissiez à écouter les histoires de Guido. C'est vrai que de l'extérieur, pour ceux qui le connaissent moins bien, moi je l'ai aussi côtoyé, étant de la même génération que mon collègue El Khannouss, j'ai habité, j'ai été son voisin pendant très longtemps et c'est un personnage qui donnait l'impression de l'extérieur de défendre le pavé molenbeekoïse, de défendre le bâti, le bâti ancien, le bâti industriel, alors qu'en réalité, derrière ce pavé, derrière ce bâti, c'est la population de Molenbeek qu'il défendait. Vous l'avez dit, et vous l'avez dit à juste titre, et on ne sera pas trop de deux à le répéter, mais si on a un musée aujourd'hui en plein cœur de Molenbeek, c'est certainement en grande partie à lui que nous le devons, avec ses activités, avec Bonnevie.

Je voudrais terminer par un souvenir que j'ai appris le jour où on inaugurait le musée de la Fonderie. Il y a des gens qui croient au hasard, moi je crois au destin, quand Guido avait un combat, il prenait son bâton de pèlerin et il allait frapper, toquer aux portes, il allait essayer de convaincre. Quand je dis convaincre, il allait même secouer le cocotier et un des premiers responsables politiques qu'il a été voir pour lui dire qu'il faut à Molenbeek, en plein cœur de Molenbeek un musée du patrimoine industriel de Molenbeek, c'est Philippe Moureaux qu'il est allé voir, il y a très longtemps, quand il était, feu Philippe Moureaux, qui a été à l'époque Ministre-Président de la Communauté française. Et à ce moment-là, il s'est passé quelque chose, et son travail a démarré et a pris quand-même, je pense qu'il a pris vingt à trente ans pour réaliser ce musée que nous avons aujourd'hui et c'est notre patrimoine à tous. Guido nous laisse des bâtiments, il nous laisse du patrimoine, mais il nous laisse aussi le souvenir d'un personnage vraiment charmant, un personnage qui défendait jusqu'au bout des ongles, ce dans quoi il croyait avec énormément de passion.

Merci encore Madame la Bourgmestre d'avoir évoqué le souvenir de Guido et merci également de proposer de lui rendre hommage à travers, que ce soit le nom d'une rue, en tout cas le principe de le proposer, je trouve ça excellent ! Voilà, la richesse de Molenbeek c'est aussi des personnalités, des personnages comme Guido. Merci.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

J'avais envie de rajouter que c'est un peu la réflexion que je me faisais il y a une semaine, en écoutant la radio, encore une dernière fois, Guido faisait partie quelque part du patrimoine, et c'est clair que la dernière fois que je l'ai entendu, il s'exprimait sur l'inscription sur une liste du patrimoine de plusieurs cafés bruxellois. Il s'y connaissait aussi avec le café de La Rue, où rien ne pouvait bouger, surtout pas la moindre chose, parce que cela faisait partie du patrimoine et donc ce n'était même pas envisageable que quelque chose change dans ce lieu.

On peut aussi souligner le fait que c'était finalement un contrepied valeureux et convivial aux promoteurs immobiliers qui parfois préfèrent la richesse future, aux racines de nos villes et de Molenbeek. J'ai eu l'occasion de le croiser et de l'entendre en commission de concertation d'urbanisme, à l'occasion de la signature de plusieurs pétitions et de la mobilisation autour de celles-ci, et c'est clair qu'il était toujours aux côtés des habitants et

qu'il pouvait aussi monter haut dans les tours, c'est un hommage qu'on peut lui rendre et je pense que c'est un bel exemple aussi pour d'autres personnes.

Mme la Présidente :

Merci.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Au nom du PTB je voudrais en fait intervenir.

Je n'ai pas connu Guido personnellement, comme plein d'autres gens ici, mais j'ai visité un de ses héritages, le musée. Je trouve que pour Molenbeek, c'est vraiment important d'être fiers de notre histoire, une histoire humble, de gens qui faisaient avec leurs mains les statues qui sont maintenant à Londres, à New York, qui sont à Gand et à Anvers et encore à plein d'autres endroits. Une histoire où ici à Molenbeek, ce ne sont pas juste des briques, mais ce sont aussi les syndicats, les mutuelles, les droits, les manifs pour la scolarité pour les filles, ce sont les premières initiatives pour un salaire minimum. La classe des travailleurs a une histoire ici et quand on discute parfois sur le marché public et comment via le marché public faire valoir les droits de l'homme, le droit international, les clauses sociales, il y a des gens qui, il y a 100, 120 ans, ont eu les mêmes discussions ici. A travers ce bâti, il y a aussi cette histoire, il y a aussi cet héritage et, je trouve aussi, le défi de continuer à se battre pour un meilleur monde, des gens qui parfois sont impuissants, isolés, mais ont décidé de se mettre ensemble, s'organiser et affronter tous ces pouvoirs qui finalement décident de notre vie.

Hommage à Guido, et à travers lui, à tous les gens qui veulent faire vivre cet héritage qui est notre héritage à nous tous.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Schepmans.

Mme Schepmans :

Je vais ajouter quelques mots pour le groupe MR, parce que je pense que c'est moi qui le connaissais le mieux, chez les libéraux.

C'est vrai que j'ai eu l'occasion de le rencontrer dès la fin des années '80, début des années '90 et que c'était un homme qui était connu et reconnu pour son engagement dans la défense du patrimoine industriel. Cet engagement a commencé évidemment par le centre de Molenbeek, mais ensuite, tout le long du canal, il s'est aussi investi pour le quartier Heyvaert, il s'est aussi investi pour des bâtiments situés dans la Ville de Bruxelles. Il avait un franc-parler bien connu et il s'adressait de la même manière aux personnes de la rue qu'aux personnes qui avaient des responsabilités ou avaient une autorité reconnue, ça rendait ce personnage particulièrement savoureux et apprécié dans ses combats.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Ik geef het woord aan mevrouw Zamouri.

Mevr. De Schepen Zamouri :

Dank u wel Mevrouw de Burgemeester.

Ik wil er gewoon aan toevoegen, ik wil eigenlijk de collega's die een hommage gebracht hebben aan deze remarquable man, werkelijk, wil ik toch wel toevoegen dat in zijn werk waar kunst en cultuur eigenlijk, want dat is het eigenlijk ook een stuk geworden, een patrimonium in Molenbeek, zoals collega De Block ook heeft gezegd, maar vooral wat ik zeer mooi vond is in de laatste jaren de opentrekking van kunst en cultuur met een grote K naar jongeren in de wijk via activiteiten, via workshops, om te zorgen dat iets wat zo ver staat van veel van jammer genoeg van onze bevolking, vooral rond La Fonderie, dat het toch wel heel dicht begon te staan bij jongeren die ateliers begonnen te volgen, het smelten van metalen, om op die manier eigenlijk de aandacht te trekken naar wat de geschiedenis was van La Fonderie. Dat wou ik er toch aan toevoegen, dat hij ook mee was met zijn tijd, met de moderniteit en het betrekken van burgers in La Fonderie. Dank u.

Mme la Présidente :

Merci à tous.

Je propose de commencer les travaux plus classiques.

Vous aurez certainement vu qu'on vous propose de voter l'urgence pour l'introduction de trois points. Il s'agit d'une désignation pour l'assemblée générale d'IGRETEC, on n'a pas pu le mettre avant dans le circuit. Il s'agit des travaux de démolition des balcons, la convention d'occupation pour notre crèche qui a dû déménager et une forme d'aubaine qui est la proposition d'approbation d'une acquisition de terrain, un terrain tout-à-fait intéressant dont on parlera toute à l'heure.

Puis-je considérer que vous êtes d'accord pour inclure ces points dans l'ordre du jour ?

Le conseil accepte à l'unanimité - De Raad aanvaardt met eenparigheid van stemmen

Mme la Présidente :

Un grand merci.

Question d'actualité posée par Monsieur Majoros concernant Brass'art.

Actualiteitsvraag gesteld door de heer Majoros over Brass'art.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Merci Madame la Bourgmestre.

Monsieur l'Echevin des Propriétés communales en particulier, dans un article publié ce 17 novembre après-midi, on apprend avec tristesse que Molenbeek ne signera pas de convention avec l'équipe Brass'Art. Chacun connaît cette dynamique qui a été lancée il y a deux ans sur la Place communale, un projet qui avait fait ses preuves pendant 18 mois, avec 250 événements culturels, des débats, des rencontres entre Molenbeekois et

Molenbeekoises, habitants de la région, du pays, et même avec des citoyens du monde, des touristes qui autour d'un thé, d'une bière, ont découvert une autre face de notre commune, souvent maltraitée médiatiquement. Nous apprenons que ce projet ne reprendra pas comme prévu, décidé par le collège en octobre 2018 et salué publiquement par un large spectre politique, et à l'époque aussi, par celui qui est devenu Echevin des Propriétés communales entre-temps, ne reprendra pas sa place après les travaux.

Deux causes sont indiquées. La première, le retard d'un chantier, ça, on peut comprendre, ça arrive, mais aussi un retard dans les contacts communaux avec les concepteurs du projet.

Une deuxième cause, une garantie inédite et non prévue initialement, de 100.000 € HTVA qui a été demandée par la Commune à ce projet associatif et citoyen.

Ma question sera pour une fois assez brève, elle n'amène d'ailleurs qu'une réponse très brève, négative ou positive : la Commune a-t-elle demandé ces dix dernières années une garantie d'un montant similaire à quelconque occupant d'un de ses locaux ? Je vous remercie.

Mme la Présidente :

C'est Monsieur Van Damme qui va vous répondre.

M. l'Echevin Van Damme :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je suis personnellement tout aussi déçu que vous du fait qu'on ne pourra pas continuer avec ce projet et avec Brass'Art qui était véritablement un projet-phare qui a mis en valeur un endroit important de notre commune et qui a créé un lieu de rencontre très dynamique et très diversifié, où des personnalités et des personnes de toutes origines et de tous bords pouvaient se rencontrer, d'une façon agréable et constructive avec plein d'activités culturelles. Je crois que le Brass'Art mérite toujours tous nos éloges, comme c'était le cas avant.

Cependant, je suis un peu étonné de votre attitude depuis pas mal de temps, Monsieur Majoros, sur ce dossier et d'autres dossiers, vous vous apparentez très fort à Mister Jekyll et Hyde en même temps. C'est-à-dire que d'une part, et je vais rentrer dans le sujet de ce dossier, je vais vous donner quatre exemples dans ce dossier, où vraiment, vous êtes le champion de l'hypocrisie, si je peux le dire ainsi !

Vous avez-vous-même désigné un jury indépendant pour juger des projets, de l'appel à projets que vous avez lancé vous-même en 2018. Vous avez lancé un appel à projets et vous vous êtes dit que vous alliez lancer un jury indépendant pour juger de ces projets, marque forte d'Ecolo de dire « jury indépendant, pas de politique dans ce jury ». Ce jury a rendu un verdict qui ne vous a pas plu. Voilà Mister Hyde qui apparaît parce que le jury a placé en premier un projet qui n'était pas, malheureusement, et je trouve vraiment malheureusement, mais c'est la réalité, qui n'était pas le Brass'Art, mais qui était un autre projet. Alors vous avez quand-même choisi le deuxième placé et pas le premier placé, contre l'avis du jury indépendant que vous avez-vous-même mis en place. Voilà, curieuse affaire de votre part.

Deuxième exemple du Jekyll et Hyde que vous portez en vous, c'est que vous avez alors eu une proposition de l'administration qui était agendée au collège et vous avez vous-même, sur place, sur un coin de table, changé cette délibération avec votre écriture propre,

avec une résultante, c'est-à-dire qu'on a une délibération qui aujourd'hui, toujours, est attaquée en justice et où on a, en tant que Commune, le risque de devoir payer cher en fin de ce processus, quelle qu'en soit l'issue. Deuxième exemple de la bonne gérance du Jekyll-Hyde que vous êtes.

Troisième exemple dans ce dossier du Jekyll-Hyde, c'est que vous avez vous-même désigné, indiqué, dans votre appel, qu'il fallait un bail commercial avec celui qui, à la fin, reprendrait la gestion du Brass'Art après la rénovation du bien. Aujourd'hui, quand on veut passer à l'acte pour conclure ce bail commercial avec donc un acteur commercial, vous dites que ce n'est pas possible et qu'il faut traiter une Asbl de façon différente que l'autre société commerciale qui a gagné le jury. Troisième exemple donc du monsieur Jekyll et Hyde.

Et quatrième exemple, c'est que dès le début, il était prévu de fournir, que la Commune allait fournir un bien casco, c'est-à-dire avec les gros travaux fournis, mais pas avec les travaux de finition, pas, par exemple, le mobilier, pas la cuisine, pas tous les aménagements nécessaires pour accueillir tous les clients dans une bonne condition, l'installation des toilettes etc., ce n'était pas prévu, c'était vous qui aviez déterminé cela en tant qu'Echevin des Propriétés communales. Et donc évidemment, ces travaux devaient être faits, c'était prévu dès le début, par celui qui allait finalement exploiter le bien. Dans ce cas-ci, et on vous a suivi malgré tous les caprices que vous avez faits et tous les dossiers pourris que vous nous avez laissés, nous avons suivi votre décision de continuer avec le Brass'Art. Malheureusement, le Brass'Art a constaté que ces finitions, cette installation d'une cuisine, ce sont de gros montants qui sont calculés à niveau de 100.000 € et qui coûtent donc beaucoup d'argent et que, malheureusement, et je le regrette vraiment, Brass'Art n'a pas pu mettre en place.

Voici quatre éléments pour lesquels vous étiez à la manœuvre et vous, maintenant, vous retournez votre veste pour dire l'inverse que ce que vous avez fait vous-même comme Echevin. Et ce n'est malheureusement pas le seul dossier dans lequel je dois dire cela !

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Etant donné que de nombreuses attaques ont été proférées et que le temps a été dépassé, je me permettrai de répondre à ces attaques.

Je suis quand-même assez effaré parce qu'en fait, les documents d'appel à projets, ils sont là, ils ne comprennent absolument aucune demande de garantie. Je vous invite à les lire, on les republiera, ils étaient publiés sur le site internet. A aucun moment, il n'est indiqué que des garanties seront demandées. Il est bien sûr indiqué que des travaux devront être faits, mais à aucun moment, il n'est indiqué qu'il y aurait une demande de garantie financière. Vous avez en fait changé les règles du jeu en cours de partie. Vous avez demandé, alors que cela n'a été demandé à aucun opérateur pendant au moins 6 ans et certainement pendant 10 ans, une garantie bancaire pour réaliser des travaux. A aucun moment cela n'a été demandé à aucun opérateur, pas même pour un bien neuf de 400 m² à deux pas de là, à aucun moment ça n'a été demandé. Il a toujours été clair que des travaux d'aménagement casco devaient être réalisés, mais aucune garantie de 100.000 € HTVA n'a été demandée pour aucun projet, même de plus grande dimension. C'est en ça que vous avez changé, les règles du jeu.

Vous me donnez un pouvoir que je n'ai pas, c'est-à-dire que le Collège précédent, dans lequel font partie aussi des partis de l'époque, a jugé qu'effectivement un jury pouvait

remettre un avis et que c'était un avis, mais que d'autres considérations pouvaient entrer en ligne de compte. Si vous avez comme premier classé, à un cheveu du deuxième d'ailleurs, un opérateur qui a déjà montré qu'il n'était pas crédible, eh bien, il est logique de ne pas lui refaire confiance une deuxième fois. A savoir que l'opérateur que vous vouliez en fait favoriser, in fine, et qui avait été classé premier, il faut savoir qu'il avait promis de servir de l'alcool lui-même dans un bien situé à 20m de là et il ne l'a jamais fait, on n'y a jamais vu une goutte, un seul jour. A partir de là, pourquoi aller redonner la confiance à quelqu'un qui n'en est pas digne ? Ceci figurait dans la décision du Collège et elle peut être attaquée, mais ce n'est pas parce qu'on attaque qu'on gagne. Au Conseil d'Etat, il est classique que des opérateurs soient mécontents et essaient de faire valoir leurs droits, en l'occurrence, ce n'est pas suspensif et il a été essayé par cette personne d'en faire quelque chose de suspensif, cela n'a pas fonctionné.

Je pourrais encore citer de nombreux exemples que vous donnez, ce n'est pas non plus très logique de vouloir faire en sorte qu'un même opérateur utilise les deux seules surfaces commerciales qui se trouvent à proximité de la Place communale, à proximité immédiate de la Place communale et qui sont aussi grandes, en prenant un risque inconsidéré. Ce n'est pas cela agir en bon père de famille et c'est ce que le Collège a jugé à l'époque.

Pendant un an en fait, vous auriez pu faire en sorte de trouver des solutions avec l'opérateur en question, le Brass'Art, pour faire en sorte que ce beau projet voit le jour effectivement. Vous avez au contraire préféré attendre un nombre de mois considérable pour seulement rajouter une liste de neuf points, parce qu'il y en a d'autres encore, on les publiera éventuellement, de neufs points pour casser le projet en fait. Une série de choses qui n'étaient pas explicitement prévues ont été rajoutées. Plutôt que de dire non vous avez préféré pousser à bout et faire en sorte que l'opérateur finalement renonce lui-même.

Ce serait une petite guerre politicienne que ce ne serait qu'anecdotique, de quoi est-ce qu'on parle ici ? On parle d'un symbole. Est-ce qu'à un moment-donné la Commune de Molenbeek est prête à faire en sorte qu'un projet d'économie sociale voit le jour ? Est-ce qu'à un moment-donné un projet qui est unanimement soutenu par la population très diverses, d'habitants anciens et d'autres plus nouveaux, des gens qui sont dans l'associatif et d'autres qui veulent seulement se restaurer, est-ce qu'à un moment donné un tel projet peut voir le jour ? On a vraiment l'impression que vous ne le souhaitez pas, d'ailleurs dans vos dernières interviews à la presse cette semaine, vous indiquez que vous voulez un acteur qui soit un acteur commercial et pas culturel également, comme c'était prévu cette fois-ci. Donc vous abandonnez à travers ce projet, avec une attitude peu constructive, en ayant pendant un an fait en sorte de trouver des excuses pour ne pas faire en sorte que le Brass'Art voit le jour, vous abandonnez, vous abandonnez une certaine forme de volonté d'ouverture de notre commune. Au lieu de simplement soutenir un classique opérateur qui serait un opérateur uniquement de brasserie, plutôt qu'une brasserie culturelle comme c'était initialement prévu et unanimement décidé. C'est votre choix, n'essayez pas d'inventer des excuses pour faire autre chose, moi je n'ai aucun problème, je propose que tous les documents soient publiés en intégralité et pas seulement une petite partie de l'histoire, en l'occurrence, à aucun moment la Commune n'a demandé pareille exigence à quelconque opérateur associatif ou commercial de cette manière sur aucun bien pendant les dix dernières années. Et ça, ça démontre aussi que ce Collège n'est pas capable à un moment donné d'avoir de l'ambition et de faire en sorte qu'un projet alternatif à l'image de notre commune voit le jour, je ne peux que le déplorer.

Question d'actualité posée par Monsieur Eylenbosch concernant la mise en sens unique de la rue Kasterlinden.
Actualiteitsvraag gesteld door de heer Eylenbosch over de eenrichtingsontwikkeling van de Kasterlindenstraat.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch :

M. Eylenbosch :

Merci Madame la Présidente.

Nous savons tous qu'il y avait déjà eu des velléités de vouloir fermer la sortie 12 du ring, la sortie qui se trouve sur la Kattebroekstraat. Hier, j'ai pu constater, ou avant-hier, j'ai pu constater qu'un sens unique avait été installé sur la rue Kasterlinden, à partir du carrefour de la route De Bergen, Berchemstraat et la rue Paloke. Il y a un panneau qui a été placé sur le côté gauche, qui a été bétonné, puis il y a un panneau qui a été placé du côté droit, pas en regard de ce panneau, un petit peu déplacé vers l'avant. Donc déjà, la lisibilité du sens unique n'est pas très intelligente, mais en plus de ça, il me semble, et c'est un petit peu là que la question se pose, que le côté droit de la rue Kasterlinden et de la rue Paloke sont sur notre territoire et non pas sur le territoire de la commune de Dilbeek parce que je crois que c'est la commune de Dilbeek qui a placé les panneaux puisque toutes les indications qui les accompagnent sont en néerlandais et qu'ils veulent, à mon avis, protéger la remontée de la rue Thabor et De Bergen par de nombreux véhicules le matin. Par contre le départ, comme là à ce moment-là, les voitures ne poussent pas sur le moteur, ça fait moins de bruit, ça les dérange probablement moins.

Je voudrais donc savoir, Madame la Présidente, ce qu'il en est par rapport à cette légalité de placement des panneaux, est-ce que vous aviez été informée de cela ? Est-ce qu'il y a eu une concertation avec Berchem-Sainte-Agathe et le Bourgmestre Riguelle pour savoir s'il y allait avoir une réaction par rapport à ça ? Je vous remercie.

Mme la Présidente :

C'est Monsieur Achaoui, l'Echevin de la Mobilité, qui va vous répondre.

M. l'Echevin Achaoui :

Merci Madame la Présidente.

Je tiens tout d'abord à vous rappeler que cet axe de la rue Kasterlinden, est un axe de transit majeur pour les véhicules entrants, essentiellement des navetteurs dans Bruxelles, par le nord-ouest de Bruxelles.

Bien évidemment que cette problématique des transits fait déjà l'objet de grandes discussions, tripartites entre nos communes, et ça ne date pas d'aujourd'hui, les premières concertations datent déjà de 2012.

Je rajouterai également que Berchem-Sainte-Agathe avait déjà procédé en 2018 à la mise en sens unique. Dilbeek bien évidemment voulant absolument réorienter, il était important pour nous de se mettre autour de la table et de voir quelle était la solution globale pour l'ensemble de la question. C'est comme ça qu'après les concertations multiples, il a été décidé de faire l'exercice sur une période de trois mois et d'évaluer la chose. Afin d'apaiser les différentes craintes, la décision qui est prise n'est pas définitive, elle fera bien

évidemment l'objet, comme je vous l'ai dit, d'une évaluation, qu'il s'agit actuellement d'une période de test de trois mois qui prendra fin le 19 février 2020, qu'une évaluation du dispositif sera faite entre Molenbeek, Berchem-Sainte-Agathe et Dilbeek et prendra en considération bien évidemment plusieurs paramètres, le relevé radar, la réaction des riverains, l'avis de la police et l'avis des services mobilité des différentes communes.

Comme je vous l'ai dit, le dispositif a pour vocation essentielle d'apaiser le quartier en limitant la circulation de transit entrant, et d'ailleurs à ce titre, un toutes-boîtes a été initié, à la fois par Dilbeek, mais également par Berchem et nous-mêmes.

Par rapport à votre question concernant la signalisation, effectivement Dilbeek était chargée de s'occuper de la signalisation sur les deux côtés de Kasterlinden, c'est ce qui avait été convenu. Bien évidemment, Dilbeek a omis de prévoir de placer une signalisation bilingue sur le côté Molenbeek. Des contacts ont été pris et une solution rapide sera trouvée dans ce sens-là. Ça, ce sont les éléments majeurs de la problématique qui nous oppose aujourd'hui.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Achaoui.

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch pour sa réplique.

M. Eylenbosch :

Je comprends parfaitement le problème du transit, de rentrer, m'enfin, j'utilise très souvent cette sortie et je peux vous dire que déjà aujourd'hui et hier, parce que je me suis posté pour vérifier ce qu'il se passait, mais les gens qui sortent et qui utilisent la sortie 12 Kattebroek, ne montent plus De Bergen, continuent sur la Kattebroek, arrivent à l'avenue du Cerisier qui se trouve sur Berchem-Sainte-Agathe, tournent à droite, remontent la Kerselaarstraat et rejoignent Kasterlinden à hauteur des cimetières de Koekelberg. Le problème du transit entrant n'est pas résolu en ce qui concerne Molenbeek et la rue du Korenbeek puisque déjà aujourd'hui, comme toujours, la circulation c'est comme de l'eau, cela prend le chemin qu'elle trouve, aujourd'hui tout le monde remonte déjà une partie de ça, ce qui veut dire que vous avez simplement déplacé une nuisance qui se trouvait dans la rue Thabor, De Bergen et dans le bout de la rue de Kasterlinden depuis ce carrefour-là jusqu'au cimetière vers la Kerselaarstraat et l'avenue du Cerisier sur Berchem-Sainte-Agathe.

Donc je me pose la question de savoir où on va. Ça veut dire aussi que des véhicules doivent faire 1km de plus quand vous le mesurez, ce qui veut dire une pollution supplémentaire au niveau des moteurs. Et donc, je ne vois pas très bien l'intérêt qu'il y a pour notre population, dans ce genre de situation, et les impacts que cela va avoir au nombre de km roulés supplémentaires pour les véhicules qui passent dans le quartier. Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup Monsieur Eylenbosch.

Nous avons un point qui est aujourd'hui assez loin dans l'ordre du jour et qui implique l'intervention d'une série d'invités du Conseil communal. Il s'agit du point sur les modifications budgétaires de notre CPAS. Si vous êtes d'accord, je propose qu'on puisse écouter Madame Bastin et son équipe préalablement dans l'ordre du jour afin d'ensuite pouvoir libérer ces trois invités.

**1. Finances - CPAS - Modification budgétaire n°2 de l'exercice 2019.
Financiën - OCMW - Begrotingswijziging nr 2 van het dienstjaar 2019.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme la Présidente du CPAS, Gérardine Bastin :

D'abord, je voulais vous remercier d'avoir mis ce point en premier, à l'ordre du jour et je voudrais surtout remercier les fonctionnaires du CPAS qui m'accompagnent pour répondre à d'éventuelles questions.

Madame la Bourgmestre, Messieurs les Echevins et les Conseillers communaux, après avoir reçu les autorisations nécessaires, le projet de modification budgétaire n°2 du CPAS a reçu un avis favorable du Comité de concertation. Vous savez que c'est ce Comité tout à fait essentiel et qui implique un dialogue entre la Commune et le CPAS. Il a été approuvé par le Conseil de l'Action sociale, en sa séance du 23 octobre dernier.

La modification budgétaire est présentée en équilibre, sans augmentation de la dotation communale, ce qui, je pense, est très important à vous signaler.

Une analyse synthétique des principaux mouvements budgétaires présentés dans ce projet de modification budgétaire met en avant les postes suivants : d'une part, une augmentation de la charge nette du revenu d'intégration à raison de 450.000 €, consécutive à une augmentation de +/- 110 dossiers titulaires par rapport au dernier indicateur social consolidé ayant servi de base à l'élaboration du budget 2019, à savoir celui de novembre 2018, soit 5.620 dossiers. Ceci est une obligation légale, et donc à laquelle nous ne pouvons pas apporter de modification, et d'autre part, dans ce même chapitre, à l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2019 de l'arrêté royal relatif à la liaison bien-être, rehaussant de 1,23% le montant des taux octroyés dans le cadre de la loi du 26 mai 2002. Ce sont donc deux facteurs, des facteurs tout-à-fait exogènes, sur lesquels nous n'avons pas d'impact.

Deuxièmement, une diminution de près de 580.000 € du fonctionnement général, du personnel et du fonctionnement qui découle, pour les dépenses de personnel, de manière technique et comme chaque année, de l'impact des mouvements du personnel, remplacements non simultanés, engagements planifiés, départs éventuels de certains fonctionnaires. Et pour les dépenses du fonctionnement, c'est dû à des projets dont le coût s'avère moins important que prévu et à des reports suite à des implémentations différées, implémentations signifiant installations, par exemple, d'un logiciel « salaires ».

Enfin, le CPAS a prévu un subside structurel pour l'intervention dans le fonctionnement de l'épicerie sociale Amphora, je pense que j'en ai déjà parlé, suite au refus de subsidiation de la Région pour l'exercice 2019.

Pour le surplus, notre profil économique reste stable. Le CPAS est très attentif à garder un équilibre entre les projets dont vous avez eu connaissance dans la note de politique générale, projets qui sont bien sûr d'actualité, et de l'intervention financière de la Commune.

Voilà, Madame la Bourgmestre, ce que j'ai désiré communiquer aux Conseillers concernant cette modification budgétaire.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup Madame Bastin.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

J'ai une question, je pense aux interventions des usagers, des résidents du home Arcadia. Je constate qu'on compte sur une augmentation de 66.000 € des recettes. Est-ce que vous pouvez expliquer ? Est-ce que c'est dû à une augmentation des usagers, des résidents ou est-ce que c'est dû à une projection d'une augmentation des prix des homes ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Mon intervention pour Ecolo-Samen allait un peu dans le même sens, est-ce qu'on a bien compris qu'en fait, j'avais posé la question à présent comme Conseiller communal sans obtenir de réponse précise, est-ce qu'on a bien compris en fait que le CPAS a augmenté de 65 €/mois le prix de ses chambres individuelles à partir du 1^{er} avril ? Donc, c'est en fait le premier acte de la nouvelle présidente et de son équipe. Est-ce que vous pouvez nous confirmer ce chiffre ?

Et par ailleurs, vous nous parliez encore d'une autre augmentation qui pourrait être encore plus importante à réaliser l'an prochain, est-ce que vous êtes en train d'imaginer le faire au détriment de personnes âgées dans une maison de repos qui est une maison de repos qui est quand-même publique et qui ne devrait pas s'aligner sur des logiques de marchés, comme ça nous a été expliqué précédemment à ce même Conseil communal ?

Par ailleurs, à propos d'Amphora, vous nous inquiétez avec votre déclaration. Qu'il y ait de l'argent qui arrive, c'est une chose, mais pourquoi en modification budgétaire, est-il nécessaire d'en rajouter ? Est-ce qu'il y a une difficulté particulière, est-ce que le montant qui est proposé ici va permettre de résoudre cette difficulté pour cette année ou est-ce que c'est quelque chose de structurel ? Et comment est-ce que vous expliquez ces difficultés pour cette épicerie sociale qui rend des services à la population la plus précarisée parmi la population la plus précarisée ? Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

On va écouter les réponses de Madame Bastin, à moins que d'autres Conseillers veulent intervenir ?

Je donne la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Madame la Présidente, j'ai bien des réponses, mais j'aimerais que du point de vue technique, on donne des choses extrêmement précises et je vais donc passer la parole à Monsieur Bex.

M. le directeur du département Finances du CPAS, Thierry Bex :

Au niveau de la maison de repos, que les choses soient claires, il n'y a pas d'augmentation, je vous rassure, il n'y a pas d'augmentation de prix de 65 € par journée d'hébergement. Les tarifs, les nouveaux tarifs ont été indexés au 1^{er} mars 2019, donc l'indexation légale et applicable. Il est vrai qu'il y a une augmentation de 66.000 €, mais si vous regardez bien la modification budgétaire, cette augmentation de 66.000 € est enregistrée à l'article de l'intervention Inami. Inami, nous le CPAS par son degré de dépendance, bénéficie d'un tarif majoré de l'intervention forfaitaire Inami, ce qui est enregistré en modification budgétaire. Si vous regardez bien encore les détails de la modification budgétaire, oui une petite diminution des recettes d'hébergement plutôt, donc il n'y a pas d'augmentation du tarif, une petite diminution des recettes d'hébergement suite à un léger fléchissement du taux d'occupation. Les 66.000 € étant une augmentation du tarif journalier au niveau de l'Inami, pas d'inquiétudes à avoir, pas d'augmentation du tarif journalier, il n'y a rien de tout ça.

Au niveau d'Amphora, certes, Amphora a des problèmes récurrents, c'est un peu le lot des entreprises, beaucoup d'entreprises dans l'économie sociale ont des problèmes récurrents de trésorerie provenant souvent de subsides insuffisants.

Il y a eu un refus du ministère compétent sur deux aspects, liés à la trésorerie, consécutivement à un avis négatif de l'ONSS, on n'était pas en ordre de cotisations patronales, à partir de ce moment-là, quand une institution n'est pas en ordre de paiement de cotisations patronales, oui, c'est le début, ça témoigne d'un problème de trésorerie.

Et deuxième élément, il est clair qu'avec l'évolution des interventions diverses des pouvoirs locaux, CPAS, Communes, de l'histoire d'Amphora, il est clair qu'il y a un manque structurel de moyens de ressources au niveau d'Amphora, deuxième point qui a été relevé par l'Inspection des Finances régionales qui a donc remis un avis négatif et qui a poussé donc la Région à refuser le financement pour 2019.

Soucieux de maintenir Amphora, je pense que vous serez tous d'accord que c'est un besoin nécessaire pour la Commune, l'autorité du CPAS a décidé d'inscrire un montant pour subvenir à ce qu'Amphora puisse permettre de continuer à fonctionner.

Mme Bastin :

Monsieur Bex ayant été notre représentant au conseil d'administration d'Amphora, c'est pour ça qu'il est particulièrement compétent en la matière.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Juste pour m'assurer qu'on parle bien du 161.000/08 à la page 49, 83.41, donc ça c'est l'Inami qui intervient ? Vous dites qu'il n'y a pas eu d'augmentation ?

M. Bex :

Si vous regardez...

Mme la Présidente :

S'il vous plaît, si vous pouvez éviter la bilatérale, ce n'est pas comme ça que fonctionne un Conseil communal. Vous avez droit à 3 minutes de réplique, vous avez déjà pris 2 minutes, s'il vous plaît clôturez et puis, c'est à Monsieur Majoros.

Monsieur Bex, ce n'est pas ça, Monsieur De Block termine, Monsieur Majoros termine, si vous le jugez nécessaire, vous pouvez reprendre la parole. Sachez que quand vous reprenez la parole, ah non en fait, dans le règlement d'ordre intérieur pour ce point-là ça ne sera pas possible.

M. De Block :

J'avais posé la question sur les 66.000 €, on me répond qu'on va voir que c'est l'Inami, je pose la question de savoir si c'est bien le montant en bas de la page 49 ? Et on me dit « en fait non », je n'ai pas eu de réponse claire. Désolé, est-ce que ça c'est l'intervention Inami ? On me dit « non », confusion, quelqu'un a compris quelque chose ? Est-ce que c'est Inami ou est-ce que ce sont les résidents qui paient ?

Mme la Présidente :

C'était très précis comme réponse.

Je donne la parole à monsieur Majoros.

M. Majoros :

Moi, je reste assez étonné par ce que vous dites puisque j'ai vérifié encore les chiffres. On était à 51,23 € pour une chambre individuelle en maison de repos l'an passé, à partir du 1^{er} avril, c'est sur votre site internet de cette année-ci, 2019, on est à 53,43€, ça fait une augmentation de 65€ par mois. Peut-être que cela vous indispose de dire que c'est le cas, mais les chiffres parlent d'eux-mêmes. Et vous ne m'avez pas répondu sur le risque d'augmentation et votre option politique qui est une option d'augmentation par la suite, donc nous ne sommes pas rassurés. Merci.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup.

Merci Madame Bastin, merci à vous deux de l'avoir accompagnée.

Merci Monsieur Bex pour la réponse extrêmement précise que vous avez donnée.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

4 Conseillers communaux présents ne prennent pas part au vote.

36 votants : 23 votes positifs, 13 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

4 aanwezige Gemeenteraadsleden hebben niet deelgenomen aan de stemming.

36 stemmers : 23 positieve stemmen, 13 onthoudingen.

2. Secrétariat - Jeunesse - Accueil extrascolaire - Commission Communale de l'Accueil de Molenbeek-Saint-Jean - Démission d'un mandataire représentant du Conseil Communal - Rajae Maouane.
Secretariaat - Jeugd - Buitenschoolse opvang - Commission Communale de l'Accueil van Sint-Jans-Molenbeek - Ontslag van een mandataris vertegenwoordiger van de Gemeenteraad - Rajae Maouane.

Mme la Présidente :

Si vous êtes d'accord, on passe les points 1, 2, 3 ensemble parce qu'en fait il s'agit d'un même mouvement du groupe Ecolo qui change en fait de place, tout simplement dans la Commission de l'Accueil extra-scolaire.

Il est à noter la démission de Madame Maouane dans la Commission, Monsieur Majoros qui renonce au poste de membre effectif et Monsieur Sumlu qui devient membre effectif. Donc, vous avez suivi, c'est un jeu de chaises musicales.

On acte ça.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.

3. Secrétariat - Jeunesse - Accueil extrascolaire - Commission Communale de l'Accueil de Molenbeek-Saint-Jean - Renonciation au poste de membre effectif d'un mandataire représentant du Conseil Communal - Karim MAJOROS.
Secretariaat - Jeugd - Buitenschoolse opvang - Commission Communale de l'Accueil van Sint-Jans-Molenbeek - Afsand nemen van de functie effectief lid van een mandataris als vertegenwoordiger van de Gemeenteraad - Karim MAJOROS.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.

4. Jeunesse - Accueil extrascolaire - ATL - Désignation d'un nouveau membre effectif de la Commission Communale de l'Accueil (CCA) de Molenbeek-Saint-Jean - Emre Sumlu (ECOLO SAMEN).

Jeugd - Buitenschoolse opvang - ATL - Aanstelling van een nieuw effectief lid van de Commission Communale de l'Accueil (CCA) van Sint-Jans-Molenbeek - Emre Sumlu (ECOLO SAMEN).

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

5. Secrétariat communal - Mission Locale de Molenbeek asbl - Démission d'un mandataire - Assemblée Générale.

Gemeentelijk secretariaat - Lokale Missie Molenbeek - Ontslag van een mandataris - Algemene Vergadering.

Mme la Présidente :

Ensuite on a un point du même type qui est la démission de Monsieur El Khannouss de son poste à l'assemblée générale de la Mission Locale de Molenbeek.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

6. Enseignement francophone - Approbation du projet d'établissement de l'école n°10. Franstalig onderwijs - Goedkeuring van het schoolproject n° 10.

Mme la Présidente :

Vous connaissez l'école 10, c'est l'école de la rue Ransfort, c'est l'école qu'on va agrandir durant cette législature pour donner beaucoup plus d'espace à nos enfants qui le méritent là-bas. C'est une école extraordinaire parce que c'est une petite école qui est pour ainsi dire une école de village en ville, mais qui étouffe et pour laquelle on a fait l'acquisition récente d'un nouveau bâtiment qui va nous permettre de donner de l'air à ses classes.

Quant au projet, c'est un projet qui a été travaillé par la directrice, en collaboration avec son équipe, qui s'est basée sur les besoins constatés dans l'école et qui est en parfait accord avec le plan de pilotage qui vous a déjà été présenté il y a quelques mois.

Le projet vise un apprentissage adapté aux besoins spécifiques. Le projet se fonde sur la flexibilité de l'organisation des classes, un renforcement de la solidarité et des dispositifs de soutien. Avec une adaptation des méthodes et, notamment, un renforcement de la pratique collaborative, des groupements d'élèves par besoins dans deux niveaux déjà avec une mobilité d'élèves au sein des groupes, un tutorat, une aide des enfants en difficulté et aussi des classes de cycles.

En plus, il y a un autre axe qui est développé, vous l'aurez noté, dans le projet d'établissement, c'est l'ouverture aux parents et à l'environnement.

Ce sont les lignes de force du projet de l'école 10.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

7. Enseignement francophone - Approbation du projet d'établissement de l'école n°18. Franstalig onderwijs - Goedkeuring van het schoolproject n°18.

Mme la Présidente :

Le projet d'établissement de l'école 18.

Vous savez que c'est une école que je connais très bien et c'est aussi une école qui a mis un peu plus de temps pour aboutir sur son projet d'établissement, c'est que la directrice a elle aussi fait un travail collaboratif avec son équipe. Elle a fait appel à la Cellule pédagogique pour la soutenir dans l'élaboration du projet.

C'est un projet qui est extrêmement précis désormais, qui a trois objectifs principaux : respecter le développement, le rythme et l'autonomie des enfants en s'inspirant de la théorie des intelligences multiples, donc c'est une théorie parmi d'autres dans les pédagogies actives, c'est une théorie qui était déjà à l'œuvre dans la moitié des classes de l'école, désormais, par le projet d'établissement, toutes les classes passent dans cette manière de travailler.

Le deuxième objectif, c'est un point d'attention particulier sur l'apprentissage du français, apprentissage de la langue d'étude.

Le troisième objectif, c'est sensibiliser les enfants à l'environnement et à la nature en multipliant les sorties.

On aura l'occasion de reparler de ces aspects. Le plan a pour caractéristique, je vous l'ai dit, d'être extrêmement abouti et précis puisque nous avons des actions concrètes dans le cadre d'un plan triennal d'action avec une série d'actions en 2020, une série d'actions en 2021 et en 2022. C'est une approche progressive et graduelle avec un aboutissement aux objectifs au terme des trois années. Je ne vous en dirai pas plus.

Madame Maouane, vous voulez m'interroger sur ce point ?

Je donne la parole à Madame Maouane.

Mme Maouane :

J'ai juste une petite question parce que je vois dans les projets 2020, le café des mamans, et j'encourage ce genre d'initiative, et je me demandais juste s'il y a une volonté d'impliquer les papas par ailleurs ou les parents de manière plus générale ? Merci.

Mme la Présidente :

A ma connaissance, il s'agit d'un café « parents ». C'est vrai que souvent le café « parents » devient, au départ, en fonction de l'heure choisie, un café « mamans », mais ce n'est pas toujours le cas, souvent c'est ce qui se passe. On verra évidemment ce qu'il advient de ça. La manière dont on demande aux écoles de travailler aujourd'hui, c'est en ayant une plus grande ouverture vers les parents pour pouvoir favoriser l'implication des parents et la construction d'une relation de confiance très importante pour l'éducation des enfants avec la communauté pédagogique, en particulier dans des moments qui sont des moments fondateurs positifs et pas uniquement un abord des parents en situation de crise. Ça, c'est le principe qui sous-tend ces activités dans nos écoles aujourd'hui et donc, je pense que ça prend différentes formes. C'est vrai que si c'est le matin, c'est plus souvent le café « mamans », mais en fait, ça peut aussi bien être à une autre heure ou avec les papas, ce n'est pas du tout excluant des papas.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

8. Mobilité - Subside régional relatif à l'acquisition de boxes à vélos sécurisés et couverts - Convention de mise à disposition du subside.

Mobiliteit - Gewestelijke subsidie voor de aanschaf van beveiligde en overdekte fietsboxen - Subsidieovereenkomst.

Mme la Présidente :

Le stationnement de 5 vélos, 32 emplacements de stationnement sécurisé aujourd'hui. Je vois qu'il y a pas mal de demandes d'intervention pour votre point Monsieur l'Echevin. Est-ce que vous voulez en dire plus avant les interventions ? Non ? D'accord.

Je donne la parole à Monsieur Daif.

M. Daif :

Je souhaite savoir où ces boxes seront placés.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Daif.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

En fait, j'aurais bien voulu demander le soutien de la Commune pour que la Région accepte que des boxes soient mis devant les associations et devant les entreprises parce que pour le moment, il n'y a que les résidents, que les Molenbeekois qui peuvent demander des boxes. Et, par exemple, la Mission Locale supplie pour en avoir un devant la Mission. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Tout-à-fait, merci Madame Evraud pour votre question.

Je donne la parole à Monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Merci Madame la Présidente.

Ma question a déjà été posée par Monsieur Daif, mais je tenais aussi à féliciter Monsieur l'Echevin parce qu'il anticipe et il est très actif. Merci.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Mahdaoui.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je ne vais pas faire de comparaison comme Jef Van Damme sur le docteur Jekyll et mister Hyde, j'ai beaucoup aimé ce film, mais la version originale. Par contre, je voudrais rendre à César ce qui est à César, c'est Jef Van Damme qui a initié ces boxes ici à Molenbeek et je me rappelle, à l'époque c'était contre l'avis de beaucoup de gens, pas que des politiques, mais des citoyens également. Donc je suis très content aujourd'hui que l'Echevin de la Mobilité qui est en place, Abdellah Achaoui, poursuive dans cette voie, dans cette initiative, je constate que même les pro-voitures veulent des boxes un peu partout.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Achaoui.

M. l'Echevin Achaoui :

Tout d'abord, un grand merci pour les compliments, ça fait toujours plaisir, néanmoins je tenais également à remercier le soutien de mon collègue Jef Van Damme dans cette initiative, parce que c'est une initiative qui émane de la Région et donc le soutien de la Région est prépondérant et essentiel dans cette démarche-là.

La question qui est posée est pertinente. Il y a eu 39 ou 32 emplacements qui ont déjà été sélectionnés. La Commune se donne la possibilité de sélectionner elle-même, ce n'est pas la Région qui nous impose. On a essayé évidemment d'élargir le champ, par exemple à titre d'information, la zone de police a également fait une demande. La seule prérogative, c'est que cela doit être mis en voirie publique, donc ça, c'est la seule condition.

Evidemment, on a essayé d'élargir le scoop en disant quelles associations, il y a des homes, il n'y a pas eu encore des emplacements prédéfinis, mais le débat est ouvert donc toute demande peut encore être introduite, le cas échéant. Mais évidemment, il n'y en a pas 150, donc le choix est très restreint. Néanmoins, on essaie de répondre à des besoins qui sont criants, des associations entre autres mais pas que les associations, il y a des homes et puis il y a des voiries.

Mais l'idée, c'est également de répéter cette action parce qu'on essaie d'évaluer. C'est une forte demande qui est là et donc les moyens sont importants, je pense, et on

s'inscrit dans cette logique-là, de pouvoir reproduire cela parce qu'effectivement, c'est un besoin.

On attribue dans un premier temps les places, les places où ça peut répondre d'une manière radicale aux besoins. Il y a des points d'accès qui sont également nécessaires, mais encore une fois, c'est une première expérience, puis on essaie de réitérer ça pour la fois prochaine, mais je peux vous assurer que la nouvelle ministre s'inscrit dans cette dynamique-là et des moyens importants seront proposés pour rester dans cette perspective-là. Merci beaucoup.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Mahdaoui.

M. Mahdaoui :

Merci madame la Présidente.

Merci Monsieur l'Echevin pour votre réponse, satisfait, et est-ce que vous avez prévu un container pour tous les vélos Jump qui traînent un peu partout ? Merci.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

9. Urbanisme - Remise d'avis sur le Projet de Plan d'Aménagement Directeur Heyvaert - Echéance.

Stedenbouw - Verstrekking van het advies over het project Richtplan van Aanleg Heyvaert - Vervaltermijn.

Mme la Présidente :

C'est le sujet qui a été débattu en section réunie lundi. Je sais que l'Echevin a intégré toute une série des remarques faites en section réunie dans le texte, donc peut-être que je vais lui laisser présenter les remarques qu'il a incluses dans le texte avant d'entendre les conseillers ?

M. l'Echevin Gjanaj :

Merci Madame la Présidente.

Dans les remarques qui avaient été faites lundi, une est quand-même assez importante, qui a été émise par Monsieur Daif et sur laquelle tout le monde était d'accord. C'est une remarque par rapport à la répartition des logements sociaux, la remarque a été mise dans l'avis et il est dit : « qu'il y a lieu d'éviter de concentrer tous ces logements à un seul endroit dans un projet et qu'il y a également lieu de veiller à la qualité des logements sociaux », ça, c'est l'intégration de ce qui a été dit. Je pense aussi que Monsieur Daif peut peut-être acquiescer par rapport à cette formulation ?

Mme la Présidente :

Je pense qu'on va prendre le tour classique des Conseillers, sinon, ça va être compliqué. Si vous êtes d'accord, chacun pourra prendre la parole. J'ai Monsieur Majoros qui est inscrit et puis encore quatre autres Conseillers, superbe.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Le groupe Ecolo-Samen va soutenir ce projet, c'est un projet régional qui s'inscrit en fait sur beaucoup de discussions, en tout cas avec la Commune depuis plusieurs années donc aussi pendant la précédente mandature et c'est clair que les habitants du quartier Heyvaert ont besoin d'avoir des perspectives, mais ont aussi besoin d'avoir un peu de certitude. Je crois qu'il faut l'affirmer avec quand-même une certaine force, la multiplication des marchands de voitures dans une zone habitée avec le cortège de poids lourds, de nuisances, de poteaux arrachés, d'enfants qui font un pas en arrière en sursautant parce qu'un camion manque de les écraser, ça doit finir et il faut aller vers une économie sur place qui soit plus durable. Ce n'est pas l'économie contre le logement, c'est une autre économie pour mieux loger dans ce quartier et c'est vrai qu'il faudrait aller vers une économie sur place, dans des rez-de-chaussée, dans une série d'ateliers également, qui soit une économie qui soit productive certes, parfois, mais qui soit souvent durable, orientée sur les circuits courts notamment.

Quand on discute avec les habitants du quartier, ils ont souvent peur de ce qui va venir, ils se disent que si c'est une nuisance pour une autre nuisance, si c'est des poids lourds dans des rues relativement exigües pour certaines qui ne vont plus prendre des voitures d'occasion, mais vont prendre du matériel lourd et continuer à rendre le quartier difficilement habitable, ce ne sera pas une victoire. Il y a aussi une crainte d'ailleurs des habitants sur ce qui est juste à côté c'est-à-dire la Porte de Ninove et ce projet complètement démentiel de tours. Vous allez me dire que c'est un haut plan d'urbanisme en termes d'habitabilité du quartier Heyvaert, si on y prend garde, c'est un flux de voitures important qui va arriver et on n'a pas encore avec ce PAD répondu à tout.

Pour le reste, nous souhaitons que le quartier soit habitable. Quand on parle de requalification, on parle souvent de gentrification, en tout cas, il y a toujours ce risque et on fait naître de la valeur quelque part et donc on augmente les prix aussi parce qu'on tient ce discours public de requalification faisant en sorte que ceux qui ont subi, pendant des dizaines d'années parfois, ce quartier puisse demain y vivre, pourquoi pas, dans un logement public. Et c'est la raison pour laquelle nous soutiendrons, comme écologistes, aussi la démarche de nos camarades marxistes communistes du PTB et qui vise à faire en sorte d'avoir de véritables logements sociaux de qualité pour un nombre plus important, certainement un tiers serait quelque chose d'intéressant. Je vous remercie.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

C'est sympa, on parle de camarades et puis on les insulte après, c'est comique.

Je voudrais remercier tous les Conseillers qui étaient présents lundi lors de la présentation de l'Echevin de ce projet de PAD. Je pense qu'il y a eu une discussion très intéressante et je confirme ce qu'a dit l'Echevin puisque c'est notre collègue Mohamed Daif

qui a attiré notre attention sur la nécessité de la répartition géographique des logements et pour ne pas les concentrer, notamment pour éviter qu'ils soient construits au rabais et avec des matériaux moins coûteux, on doit avoir la même qualité de logement pour tout un chacun.

Evidemment, le PAD, extrêmement important pour ce quartier, un quartier qu'il y a quelques années à Molenbeek était quasi un petit peu oublié, il est en bout de commune, un peu derrière le canal, entre Anderlecht et la Ville de Bruxelles, on a constaté quand-même au fur et à mesure que des investissements ont été faits de manière importante, par la Commune, à travers des contrats de quartier, par la région et ici finalement ce PAD. C'est ce qui va nous servir d'outil pour continuer le développement économique, environnemental, urbanistique, et aussi nous aider à rendre ce quartier beaucoup plus agréable, beaucoup plus habitable, avec une vraie mixité sociale. Je sais qu'on avait aussi une discussion sur les gabarits, sur les hauteurs, mais je ne sais pas si on y revient.

Je trouve que ce document est très intéressant, de ce que va proposer la Commune comme avis est intéressant, tient compte de tous les éléments importants. Néanmoins, on ne va pas jouer ici à la surenchère, mais je sais qu'on a aussi eu une discussion à un moment donné sur le nombre de logements sociaux et la possibilité de pouvoir construire du logement social. Evidemment, il faut avoir à l'esprit qu'il faut avoir des revendications qui permettent à des investisseurs privés de venir, il ne faut pas dissuader les investisseurs de pouvoir venir investir ici, mais j'aimerais bien qu'on ait une petite discussion là-dessus parce que je sais que dans mon groupe, on est très demandeur et je pense, sans m'exprimer à la place d'autres groupes, que même dans notre partenaire de la majorité, il y avait des discussions lundi par rapport à ça. Mais peut-être, Madame la Bourgmestre, si vous le permettez, et si c'est possible, qu'on pourrait peut-être demander une petite interruption de séance pour ne pas improviser éventuellement une petite modification ou un rajout s'il y a un accord global, je ne tiens pas à polémiquer là-dessus.

Mme la Présidente :

C'est ce que je suis en train d'essayer d'obtenir, je pense que cela va aller.

M. Ikazban :

Je vous y encourage.

Vous voulez que je continue à tenir le crachoir ?

Mme la Présidente :

Non pas du tout, je n'ai plus besoin de beaucoup de temps et je vois qu'il y a encore plein d'inscrits.

Je donne la parole à Madame Goris.

Mme Gilles-Goris :

Je vous remercie.

Que le quartier Heyvaert ait besoin d'un lifting, je pense que nous en sommes tous persuadés, il y a dans le texte une belle volonté d'amélioration mais avec quels moyens, c'est un peu ça la question.

Toutes les questions de ventes et d'achats de voitures semblaient pouvoir un jour se résoudre en délocalisant et cette délocalisation aujourd'hui n'est plus possible. Alors nous avons entendu l'Echevin dire, et ça j'étais quand-même très étonnée, que les permis d'exploitation pourraient être renouvelés à un ou deux ou cinq ans et j'aurais aimé que la Bourgmestre entende cette question, mais je la répèterai tout à l'heure. Donc ça, ça m'étonne quand-même, que l'on puisse dire à la fois qu'on veut éclairer, ouvrir ce quartier et à la fois le Collège compte renouveler les permis d'exploitation à un an, deux ans, ou encore cinq ans.

Autre question, en ce qui me concerne, c'est effectivement la hauteur des bâtiments à front de canal. Visiblement, il n'y a aucune hauteur définie pour les investissements, les nouvelles constructions, donc on ne doit pas dire si ça s'arrête à 9 m, 15 m, 20 m, 30 m, aucune définition n'a été clairement établie pour la hauteur maximum des nouveaux bâtis à front de canal.

Une autre question est l'élaboration d'une allée verte, en fait c'est une rue avec des arbres, visiblement, dans laquelle il y aurait peut-être des endroits en retrait. On a un peu peur que cela puisse être des lieux d'insécurité, comment est-ce qu'on va veiller à la sécurisation de ces lieux ?

Puis il y a la question des rez-de-chaussée qui devraient normalement n'être que des magasins, des commerces. C'est une belle volonté théorique, mais si maintenant vous n'avez pas d'attrait, si les gens, c'est ce qu'on peut comprendre au départ, n'ont pas fort envie de venir y installer des commerces, vous allez avoir une rue fantôme. Comment est-ce qu'on va réagir si cela se passe, par rapport à la sécurité et au sentiment de bien-être dans ce quartier ?

Voilà, ma question principale est donc autour de ces permis d'exploitation que le Collège compte donner, par rapport à la hauteur des bâtiments à front de rue, par rapport à l'élaboration de cette allée verte et de la mise en œuvre du projet des rez-de-chaussée pour les commerces. Je vous remercie.

*Mme Moureaux quitte la salle, Monsieur Achaoui reprend la présidence.
Mevrouw Moureaux verlaat de zaal en Mr. Achaoui hervat het voorzitterschap.*

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Monsieur Daif.

M. Daif :

Merci Monsieur le Président. Madame la Présidente, chers collègues, je ne vais pas répéter ici, je vais répéter quelques points de ce que j'ai dit lors de la section réunie lundi.

Evidemment, comme d'autres collègues, je me réjouis parce que je connais très bien ce quartier-là qui est dans une situation très difficile et donc ce PAD, j'espère bien qu'il va améliorer la vie dans ce quartier, même si certains sont déjà, disons notamment le nouveau parc qui va contribuer à cette amélioration.

Je vais me concentrer sur trois remarques. D'abord par rapport à l'espace de retrait, comme Madame Goris l'a dit, on la posée la dernière fois : quid de la sécurisation de ces retraits-là ? Même si nous nous réjouissons qu'il y ait du retrait, qu'il doit y avoir un espace vert, mais il faut aussi que ce soit sécurisé.

Deuxièmement, dans le PAD, on parle d'entreprises aux rez-de-chaussée et les habitations aux étages. Evidemment nous saluons, mais il faut aussi veiller à la tranquillité des habitants. Comme j'ai posé la question, c'est la nature de ces activités qui ne doit pas nuire à la qualité des locataires.

Et enfin, le point qui me tient beaucoup plus à cœur, et certains collègues l'ont déjà dit, c'est notamment la crise du logement. Nous vivons ici dans la région bruxelloise, d'une façon générale, et plus particulièrement dans notre commune face à une demande énorme en matière de logement et nous ne pouvons pas résoudre le problème de logement uniquement avec des petits pourcentages ici et là, donc il faut, c'est l'occasion, c'est le moment, d'imposer un pourcentage important. Et à mon avis, donc je rejoins, les 30% ça doit être parce que la démographie augmente, la demande augmente et pour que le public, pour que le cours des loyers soit raisonnable, il faut qu'il y ait une offre publique beaucoup plus importante. Il me semblerait que 30% de logements, d'autant plus si on dit qu'ici, ce ne sont pas des logements uniquement sociaux parce qu'il faut savoir qu'actuellement on dit sociaux, mais en réalité, il y a le logement social, mais il y a le logement modéré et le logement moyen qu'on qualifie de sociaux, mais en réalité, parce que le revenu d'admission est beaucoup plus élevé et ce sont des personnes qui ont des moyens jusqu'à 84.085 € annuels et ça, par rapport à des logements sociaux. Ça, c'est une chose, il faut que le pourcentage soit important.

Deuxième chose, l'intégration de ces logements-là. Ces logements ne doivent pas être conçus comme des logements sociaux, c'est-à-dire que la qualité, l'intégration de ces logements sociaux doit être dans le même bâtiment, c'est-à-dire que la qualité de la personne qui loge, qu'il y a la qualité en fonction du revenu, mais la qualité du logement ne doit pas être différente de toutes les qualités de logement qui sont offertes au privé. Comme je l'ai dit, on ne doit pas être concentré à un étage par exemple, il doit être éparpillé sur plusieurs étages. S'il y a 4 ou 10 appartements, les logements sociaux doivent être parmi ces appartements, à ces étages-là.

Mme la Présidente :

Merci monsieur Daif.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

La section réunie était intéressante et nous a laissé encore un tout petit peu sur notre faim. Je voudrais avant tout dire que ce genre de plan est vraiment important pour le futur de notre commune. Les réglementations qu'on va voter maintenant ou l'avis sur les réglementations, c'est dans le technique que se cachent les détails, c'est dans toutes les réglementations précises qu'on va pouvoir en fait trouver un chemin pour avoir des grands projets chics et chers ou des quartiers vivables.

Je ne sais pas si vous avez, à la majorité, si vous avez eu en fait le projet. En tout cas le projet n'était ni dans le BOS, donc le projet sur lequel vous allez voter, l'avis vous ne l'avez pas lu, le volet réglementations qui est le plus important n'est pas trouvable ni sur le site Perspective.Brussels, on nous a dit d'y aller, cherchez-le, trouvez-le, il est sur internet, il n'y est pas, on a cherché. L'Echevin que j'ai interpellé et à qui j'ai demandé où était le volet, il m'a dit que peut-être même il n'y a pas de volet, il n'a même pas lu l'avis parce que dans l'avis, il est écrit qu'il y a un volet réglementations. Il faut savoir qu'il y a un volet informations et stratégies avec de belles idées, mais si dans le règlement ce n'est pas cadencé, toutes ces belles paroles ne sont rien. Aujourd'hui on discute sur les choses techniques, les mètres,

les pourcentages parce que sinon, tous les beaux dessins dans le volet stratégique, dans quelques années ne valent plus rien.

Donc je voudrais insister, le 14 novembre, j'ai envoyé un mail qu'il n'y avait rien, même pas l'avis, rien dans le BOS, zéro. Je vous signale que vous êtes déjà dans l'illégalité. La Nouvelle Loi communale dit qu'il faut sept jours francs, tous les documents et les choses qui nécessitent explication doivent avoir des pièces justificatives. On est d'accord que cela justifie une explication. C'était vide. Je pense que la traduction néerlandophone, on l'a eue hier peut-être ou ce matin. Donc je ne sais pas comment les néerlandophones ont pu comprendre les choses parfois difficiles et techniques, difficiles en tout cas.

Donc, je voudrais proposer cinq amendements.

Un, que tous les Conseillers doivent pouvoir accéder au dossier complet, y compris le volet règlementaire; que tous les Conseillers sont invités à la présentation par la Région au Collège.

Deux, que les logements sociaux doivent être de la même qualité, répartis dans l'immeuble et indistincts des autres logements.

Trois, que la hauteur autour du canal doit être limitée, il n'y a pas de limite actuelle d'hauteur, à 20 m maximum et que l'espacement entre des bâtiments de 15 m et plus doit être espacé d'au moins 30 m, maintenant c'est 20 m, c'est-à-dire que le soleil va créer de l'ombre dans les petits bâtiments en-dessous.

Quatre, la hauteur dans les allées vertes ne peut pas dépasser 9 m. On vous expliquait lundi que ça peut être plus si l'allée est plus large. Je pense que les ilots ont besoin d'être aérés, trop haut, ça fait perdre tout l'effet des allées, je pense, les allées vertes.

Et finalement, la proportion des logements sociaux est de 1/3 pour les projets de 1.700 m², pourquoi ?

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, vous avez déjà largement dépassé le temps de parole, est-ce que vous pouvez terminer s'il vous plaît.

M. De Block :

Je finis ma phrase.

Le quartier Duchesse, monitoring des quartiers, zéro logement social. 30% les gars, on va juste rajouter une toute petite goutte dont les gens ont besoin sur la liste d'attente.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci madame la Présidente.

Le plan qui nous est présenté ici a le mérite d'exister. C'est un dossier qui traîne déjà depuis longtemps et concernant le quartier Heyvaert, il y a un volet principal qui avait été mis en avant au départ, c'était effectivement la problématique des commerces de véhicules

d'occasion. Dans le plan qui est présenté ici, malheureusement, il n'y a aucune solution efficace qui soit présentée, ni aucun financement sur la façon de réaliser la chose. Par contre, le point principal qui est abordé ici, c'est effectivement l'aménagement du quartier dans sa globalité et nous avons effectivement un plan ici qui a la possibilité de travailler sur les gabarits et gérer la densité à l'intérieur de ce quartier. Nous savons qu'il y a une population importante et que donc, le fait de leur offrir un quartier qui soit mieux aménagé sera plus efficace pour la vie au sein du quartier et peut-être, en partie je l'espère, régler des problèmes d'insécurité qui y règnent également.

Je rejoins les remarques qui ont été formulées par rapport aux limitations des bâtiments en hauteur qui n'ont pas été fixées et qui permettent à ce moment-là des dépassements sans contrôle. Donc là, je rejoins les propositions qui ont été faites par Dirk De Block en ce qui concerne la hauteur des bâtiments à 20 m maximum autour du canal parce qu'effectivement, si on permet des bâtiments plus élevés, nous allons créer des problèmes d'ombre sur les bâtiments existants qui sont plus bas.

Il y a également, et je rejoins à ce niveau-là Mohamed Daif, la problématique des logements sociaux à l'intérieur des immeubles. Inévitablement, si on ne veut pas copier les erreurs du passé où on a créé des ghettos de logements sociaux un petit peu partout dans la région de Bruxelles-Capitale, en croyant que parce qu'on allait les regrouper, on allait résoudre les problèmes, il ne faut pas refaire la même chose dans les bâtiments privés et il faut effectivement éclater les logements sociaux à l'intérieur des bâtiments de telle façon qu'il y ait une véritable mixité sociale à tous les points de vue. Et je crois qu'il n'y a pas de discussion à avoir par rapport à ça et que tous les bâtiments, tous les logements doivent avoir une construction identique, est tout-à-fait normal dans ce genre de situation.

Ensuite, en ce qui concerne la hauteur au niveau des allées vertes, justement, par rapport à la densité que nous avons, le fait de limiter à 9 m empêchera également d'avoir une quantité de population complémentaire qui pourrait venir par un nombre de logements supplémentaire parce que déjà on a une densité importante et de nouveau, si on veut créer une allée verte, c'est aussi pour avoir quelque chose de respirable et pour avoir quelque chose de respirable, il faut qu'il y ait de l'air qui puisse passer d'une façon correcte et donc de ce fait là, tenir des bâtiments à un maximum de 9 m sera la plus efficace.

Encore une seule chose, Monsieur Daif vous avez cité le chiffre de 85.000 € par rapport à des logements modérés et moyens. Je crois qu'il faut faire attention parce que le montant fluctue fortement en fonction de la taille de la famille et que le montant de base, si mes souvenirs sont bons, c'est bien de 55.000 € pour un ménage et pas 85.000 €, on est d'accord. Merci Madame la Présidente.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à Madame Garcia.

Mme Garcia :

Merci Madame la Présidente.

Le PAD Heyvaert concerne un lieu très particulier défini par un important passif industriel laissant derrière lui un riche patrimoine bâti et possédant une situation stratégique. La complexité de ce PAD s'explique notamment par le fait qu'il porte sur un périmètre déjà construit alors que les autres PAD molenbeekois, Porte de Ninove et Gare de l'Ouest, concernent des terrains non bâtis. Il s'agit donc d'un exercice de planification rendu difficile

par des activités depuis longtemps commerciales dans la région en question. Mais la ville de demain sera construite autour de quartiers de vie faisant cohabiter harmonieusement logements, bureaux, commerces et autres services urbains. Ces quartiers mixtes sont les vecteurs indispensables du lien social participant au développement durable et correspondant à une demande croissante de la population. Fort heureusement, le PAD Heyvaert prévoit une réduction significative du commerce de voitures d'occasion au profit d'activités productives qui, nous semble-t-il, méritent une attention particulière en termes de mixité fonctionnelle liée à un concept de mixité sociale.

La transformation et la mise en valeur de l'ancien lit de la Senne en parc est un projet fort ambitieux mais force est de constater que sa mise en œuvre prendra des décennies avant d'adopter sa forme définitive.

Par contre, la mise en sens unique du quai de Mariemont pose de nombreuses questions en termes d'effet pervers que le report de circulation aura sur les quartiers adjacents.

Je ne sais pas très bien ce qu'il a été convenu par rapport aux problèmes que nous avons soulevés lundi en termes de hauteurs ou de hauteurs maximum, quelle que soit la configuration et la largeur du parc, donc ça j'attends. Moyennant les réserves qui ont été émises par le Collège, la famille libérale votera donc favorablement.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Madame Agic.

Mme Agic :

Je voulais venir avec un tout autre angle. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais aujourd'hui, c'est la journée internationale des droits des enfants et il y a un mois, on parlait de la pauvreté infantile et à Bruxelles, 1/3 des enfants vit dans la pauvreté infantile. Et souvent, l'un des critères les plus importants dans cette pauvreté, c'est l'insalubrité de leur logement, c'est le fait qu'ils vivent dans des logements qui sont mal chauffés, qui sont indignes d'une ville comme Bruxelles, d'une région comme Bruxelles. Aujourd'hui nous avons la chance, en allant au-delà de ces 20 % de logements sociaux, de pouvoir en cette journée, participer à cet effort collectif pour permettre un cadre de vie plus sain à ces enfants et à ces familles. Je vous invite à nous suivre là-dessus et à aller beaucoup plus loin ce soir sur cette question-là. Merci.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je constate que l'Echevin qui est censé répondre est en discussion. Monsieur Gjanaj.

M. l'Echevin Gjanaj :

Je vais partir des remarques sur, parce que vous avez élevé la voix, en une fois c'était une tirade incroyable, comme si on avait été vraiment en-dessous de tout mais, écoutez, moi quand je vois un peu les recherches que vous effectuez, je ne sais pas si vous avez internet ou je ne sais pas quoi, mais quand on va sur Perspective, en fait, vous vous cherchez les thèmes, vous les cherchez comme ça sur Google, vous comprenez, mais ce n'est pas comme ça qu'il faut le faire. Ici, il faut regarder, quand on parle des volets, parce que je suis aussi Echevin du Commerce, quand j'entends volet, je vois aussi, mais quand on parle de volets règlementaires, dans les volets règlementaires, on parle des annexes, on parle des prescriptions et tout ça en fait, est sur Perspective, vous comprenez ? Il y a aussi les

graphiques, ils sont au niveau des pages. Tout est là. Ça, je pense que c'est déjà une réponse par rapport à ce que vous avez dit.

En ce qui concerne les moyens, donc la question de madame Goris. Vous savez, ici, ça veut dire que dans les PAD, il y a un volet qui est stratégique, la vision, puis il y a des volets règlementaires, mais dans aucun plan d'urbanisme, il n'y a en fait une détermination de ce que les moyens seront parce qu'ici il y aura du public, du privé, donc on ne va pas dire qu'il faut autant de bâtiments et les moyens sont là. Ici on laisse, je ne sais pas, vous avez dit ce qu'il en est des moyens. Alors il faut une précision parce que quand vous dites « moyens », moi j'entends moyens financiers.

Vous avez parlé des renouvellements des permis d'urbanisme et des permis d'environnement. Ecoutez, il faut savoir aussi que par exemple au niveau du roll-in/roll-off, il y a un moment le gouvernement a été saisi de cette demande et le Port de Bruxelles par extension et à un moment donné, le Port de Bruxelles est engagé dans cette action-là, de mettre sur pied un roll-in/roll-off. Et à un moment, en fait, le secteur ne suivait plus, il faut savoir que le secteur n'est pas vraiment dans ses meilleurs jours. Vous savez que les nouvelles normes ont créé quand-même pas mal de problèmes, il y a beaucoup de négociants en véhicules d'occasion qui sont dans la difficulté parce qu'ils n'ont plus, on n'est plus dans les mêmes normes, euro 3, euro 4, il y en a beaucoup qui sont en train de fermer. Nous en fait, simplement, ce qu'on fait, ce qu'on a pris pour habitude ou en tout cas ce qu'on veut prendre comme habitude de faire, tant qu'il n'y a pas d'évolution au niveau de l'application parce qu'on sait que ce processus-là va mettre de deux à trois, voire même cinq ans, donc nous ce qu'on fait, on s'adapte simplement à ça. Comme vous dites, vous ne voulez pas, vous ne voulez pas de ville fantôme, et bien si nous, on arrête de renouveler les permis d'environnement, les permis d'urbanisme, là on aura une ville fantôme, parce que justement si on vient avec le volet réglementaire et le volet aussi répression, on va se retrouver avec une ville fantôme parce que là, il y a plus rien, alors. Tandis qu'avec le PAD, donc il y a le volet réglementaire qui dit que dans ces rez-de-chaussée, on veut sanctuariser les activités productives, et simplement en fait, c'est un renversement de la logique, parce que si vous voulez faire du logement au niveau des rez-de-chaussée commerciaux, en fait vous allez devoir justifier. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut pas le faire, ça veut simplement dire qu'on va devoir justifier de façon pertinente qu'on ne fait pas des activités productives au niveau du rez-de-chaussée, mais qu'on a une autre activité. Donc ça ne veut pas dire non plus que vous allez avoir les villes fantômes et vous voyez même que dans votre réaction, on arrive facilement en fait à déduire que vous en voulez une ville fantôme, puisque vous le dites vous-même, en fait, vous nous reprochez de vouloir renouveler les activités qui sont présentes, tant qu'il n'y a pas de règles par rapport à ce quartier-là. Donc à partir du moment où il y a pas de règle, le PAD n'est pas en application et que les activités ne peuvent pas se renouveler, qu'est-ce que vous avez là, mais vous avez une ville fantôme, CQFD.

Alors au niveau des hauteurs maximales, il est vrai que ça n'a pas été défini au niveau du canal, maintenant avec une interruption de séance, on va encore discuter des points. Au niveau des retraits, on a on a pris en considération le fait qu'il fallait en fait des retraits qui ne soient pas en fait des zones où il est possible après qu'il y ait de l'insécurité, qu'il y a aussi de la malpropreté etcetera. Donc en fait, on a pris en considération ces éléments-là, et je pense que si ce n'est que peut-être d'autres questions, voilà moi je pense que j'ai répondu un peu à toutes les questions qui ont été posées.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vais payer un verre à l'Echevin, il avoue que l'endroit où tu dois trouver tous les documents, ce n'était pas là. Je reconnais mon erreur, mais ça montre que c'est vraiment difficile et que quand on a une discussion comme ça, et que quand on dit volet réglementaire, et en fait, tu peux pas savoir que derrière le volet réglementaire, c'est en fait, caché derrière deux autres titres que tu dois aller chercher dans un document qui est dans un autre endroit que là où tous les documents sont centralisés, vraiment le parcours du combattant. Je pense que j'ai déjà fait la remarque la fois passée, je vous invite, quand il y a un PAD, à rajouter les documents dans le BOS.

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, quand vous avez ce genre de demandes à formuler, il ne faut jamais hésiter à interpeller le Secrétariat communal. Normalement, quand il n'y a pas de document, vous pouvez toujours venir les consulter à la Maison communale. Et deuxième chose, s'il advenait qu'effectivement vous ayez raison et qu'il y ait eu un souci transmission de documents, on vient de vérifier, Monsieur le Secrétaire et moi, l'enquête publique, elle est ouverte, donc tout le monde peut voir tout le programme, tous ces volets très facilement sur le site internet la Région. Donc voilà, merci beaucoup pour ces demandes, mais ça a l'air quand même pas si compliqué que ça de trouver ce document, si on ne le trouve pas.

M. De Block :

Merci beaucoup au moins d'avoir au moins trouvé le volet règlementatif, mais les réponses de l'Echevin, ne sont pas de réponses. Il y a eu des questions spécifiques, on aimerait bien avoir l'avis du Collège, sauf que ce n'est pas dans le PAD. Je n'ai pas entendu l'avis, voilà, il y a une proposition, qu'est-ce que le Collège pense ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Goris.

Mme Gilles Goris :

Donc je remercie l'Echevin d'avoir essayé de répondre à mes questions, c'est vrai que je n'ai pas entendu beaucoup de réponse aux questions de mes collègues, mais voilà j'ai été un peu privilégiée. Ceci étant, vous ne m'enlèverez pas de l'idée que le fait de renouveler des permis d'exploitation, il faut pouvoir un moment donné, et petit à petit donner de l'espace et pouvoir réinventer ce quartier. Si on donne chaque fois les permis d'exploitation, vous ne pouvez pas de commencer à renouveler, à implanter une nouvelle dynamique, à inviter des nouveaux habitants à y venir. Donc, c'est toujours reculer plus loin, sauter plus loin, et je pense que franchement, ce serait dommageable pour le quartier.

M. Moureaux quitte la séance - verlaat de zitting.

M. Achaoui reprend la présidence - herneemt het voorzitterschap.

M. le Président, Abdellah Achaoui :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, premièrement, je voudrais maintenir notre demande d'une petite interruption de séance. De manière pratique, elle peut avoir lieu maintenant, mais elle peut aussi avoir lieu à la fin de l'ordre du jour réglementaire, comme ça, au moins on perd moins de temps et ça nous donne l'occasion de réfléchir les uns les autres.

Sinon, une autre remarque que je voulais faire et qui m'a été fortement soufflée par ma collègue Paulette Piquard, mais comme moi, j'ai le droit de la réplique et pas elle, je la fais, parce qu'en plus, elle a raison, dans la mixité sociale qu'on veut dans ce quartier, dans le développement économique et dans la mixité au niveau des habitants, au niveau de l'habitat, je voudrais attirer votre attention sur le fait que quand on prévoit du logement social, il faut aussi penser aux personnes handicapées, aux seniors, aux personnes à mobilité réduite de manière générale, je rappelle quand même dans ce quartier, on a de la chance d'avoir cette Chaîne de l'Amitié qui a été créée depuis quelques années, et qui s'occupe justement de ce public fragilisé, de seniors, de PMR et de personnes handicapées. Et donc quand on demande présence significative de logements sociaux, c'est aussi pour répondre en partie à ce besoin important. Ma collègue Leila Agic a parlé de la pauvreté chez les enfants, qui est extrêmement importante, ici on voudrait attirer l'attention sur vraiment ces publics fragilisés, que sont nos seniors que nous devons protéger, les PMR, les personnes plus fragilisées en matière de mobilité et les handicapés. Je vous remercie.

M. Moureaux rentre en séance et reprend la présidence - treedt terug en hervat het voorzitterschap.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Je ne suis pas toujours d'accord avec Madame Goris, mais par contre, cette image de chaos ou de ville fantôme, elle ne correspond à aucune réalité. Vous avez des permis sur plusieurs dizaines d'exploitants de voitures d'occasions, avec des durées différentes qui sont parfois de quelques années, parfois de plusieurs dizaines d'années. Ils ne se terminent pas tous en même temps, donc si vous avez l'un ou l'autre permis que vous ne renouvelez pas parce que vous voulez donner un signal à un moment donné et ce serait très bien de mettre fin à cette activité, parce que réglementairement, vous en avez la possibilité à travers un PAD, et bien vous pouvez le faire, quel est le problème. Il y a simplement un processus de modification des activités qui va s'accélérer pour chacune des parcelles concernées et ça fera en sorte qu'il n'y a pas de gens qui s'accrochent, qui fassent des recours dans tous les sens, et vous tiendrez à ce moment-là une ligne qui permettra vraiment de revitaliser ce

quartier. Ça, ça dépend de vous, en tant que Collège aussi, il y a des permis d'environnement sur lesquels vous avez des avis qui sont importants à donner et que la Région généralement va suivre. Et donc, par ailleurs si pendant un an ou deux ans, un bien n'avait pas une occupation durable et n'était pas immédiatement reconverti, il y a de nombreux exemples le long du canal et ailleurs qui montrent que des occupations temporaires, y compris communales peuvent exister pour éviter une impression de vide avec une insécurité qui peut venir avec un pour les biens concernés. Mais franchement, je vous en conjure, ne renouvelez pas de permis environnement quand il y a moyen de ne pas renouveler de permis d'environnement pour des activités qui détruisent le cadre de vie des personnes, et qui créent finalement très peu d'emplois, comparé à d'autres activités productives qui pourraient être menées sur place. Merci.

M. l'Echevin Gjanaj :

Ce qu'il faut comprendre quand même du secteur, c'est que dans le quartier, les exploitants qui provoquent le moins de nuisances, ce sont ceux qui ont les permis d'urbanisme et les permis d'environnement. Ceux qui provoquent des nuisances ne sont pas spécialement ceux qui ont une autorisation. A partir de ce fait-là, j'ai parlé de 5 ans, j'ai parlé de trois ans, j'ai parlé de 2 ans, comme vous l'avez dit, c'est qu'il y en a des qui vont arriver à échéance, si nous, on sait que ce n'est que dans 5 ans, on va évaluer exactement quand le PAD sera d'application. Si c'est 5 ans et que la personne vient maintenant, on va lui donner 5 ans, s'il vient dans 3 ans, mais on va lui donner que 2 ans, parce qu'on veut pas en fait arriver à avoir un permis d'environnement qui soit en contradiction avec la politique qu'on veut mener et qui est celle qui découle du PAD. Ne faites pas semblant, mais il ne va pas être d'application maintenant, il y a tout un processus, il y a encore pas mal de choses, donc nous, on veut simplement évaluer la chose, et puis en plus de ça, en plus de ça, comme on vous dit, l'activité économique qui est là, quand elle est réglementée, quand elle respecte les règles, elle ne provoque pas de nuisance, ça il faut le savoir aussi. C'est votre vision à vous, mais nous, on l'a vérifié sur le terrain, on l'a vérifié sur le terrain, ce sont des activités, quand elles sont en règle avec permis d'environnement etcetera, ce sont des activités très respectueuses parce que justement tout est en règle. Mais quand vous avez bien sûr quand il y a le permis d'environnement, quand il y a le permis d'urbanisme, vous avez une activité qui est en règle. Et donc après, c'est un dialogue qui est beaucoup plus facile avec ces exploitants-là parce qu'ils sont repris dans une base de données, ils savent qu'ils ont un permis d'environnement et qu'ils reviendront pour le renouveler. Par contre, quand on a les activités qu'on a qu'on a coincées « là-bas », mais ce sont des activités qui sont des fois rebelles, voilà et on leur demande, bien sur les services vont pour faire l'inspection et pour leur demander de se mettre en règle, mais je vous dis, vous pouvez être sûr que les activités qui créent le moins de nuisances, ce sont les activités qui sont en règle et ça crée quand même aussi de l'emploi, c'est quand même un développement économique. On peut faire tous semblant qu'il n'y a pas d'activités là-bas, mais il y a quand même une concentration importante, on parle tous de déconcentration, on l'appelle de nos vœux, mais pour l'instant, il y a quand même une activité économique, c'est quand même mieux que d'avoir cette ville fantôme dont Madame Goris ne cesse de parler et qui je pense peut être atteinte si on commence, nous, à s'attaquer à ce secteur alors qu'on n'a aucune règle d'application.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Je ne sais pas, je me sens mal à l'aise par rapport à l'intervention de l'Échevin et le ping-pong qui vient d'avoir lieu avec monsieur Majoros par rapport aux commerces de voiture. Vous avez fait la remarque que des commerces ou que des personnes ne seraient pas en règle, si elles ne sont pas en règle, mais il faut leur faire arrêter leurs activités ou intervenir et donc, si ces personnes sont actives dans le domaine des voitures, tant mieux parce que ça permettra à ce moment-là de soulager une pression par rapport à ça, mais moi là tantôt, dans mon intervention, la remarque que je faisais, c'est que c'était un volet qui était important et sur lequel on travaille déjà depuis longtemps et on sait quels sont les nuisances qu'il y avait avec les déversements d'huiles de moteur etcetera dans les égouts et tout pour lesquelles il y a eu des campagnes cumulées avec la commune d'Anderlecht pour justement pouvoir lutter contre ces phénomènes-là et que les garages à doubles portes etcetera, donc voilà, ça, ce sont des choses qui doivent continuer absolument, et les personnes qui ne sont pas en règle, mais il faut leur faire arrêter leurs activités. Pour les autres, il faudra bien qu'on essaie de trouver une solution que pour soulager le quartier, mais ça, j'ai bien compris et je crois que tout le monde a bien compris que ce n'est pas quelque chose qui peut se faire très facilement et qui aujourd'hui et dans le pipeline, mais on ne sait pas jusqu'où il court. Merci.

Mme la Présidente :

Je pense qu'on s'oriente vers l'interruption de séance pour discuter les amendements très techniques du PTB. Vous souhaitez encore une fois prendre la parole sur le sujet avant l'intervention séance, Monsieur Majoros ?

M. Majoros :

Je pense qu'à un moment donné, il faut être un peu clair, si à un moment donné l'Echevin, dans un Conseil communal dit que tout est en règle à Heyvaert, ou laisse entendre ça, forcément, il y a moins de plaintes qui arrivent, et les gens se disent ça ne sert à rien de se plaindre puisque de toute façon, la Commune les soutient et néglige le problème. On peut certes considérer que certains sont en règle, mais on peut aussi insister sur le fait que beaucoup ne le sont pas ou régulièrement ne le sont pas, on peut quand-même constater tous les jours qu'il y a des gens dans ce quartier et qui vivent très mal le fait qu'il y ait des poids-lourds qui envahissent leur espace vital et qui et qui les empêchent de se déplacer et qui menacent leur sécurité et qui provoquent des nuisances et que ceci doit être dénoncé aux autorités qui doivent être sévères par rapport à ça, parce que c'est aussi une question de protection des plus faibles. Je voudrais qu'on sorte de ce débat de : sans les marchands de voiture, c'est la chaos, il y a plein d'autres choses à faire en économie, qu'uniquement dans un quartier une concentration importante d'activités qui sont qui sont lourdes et qui sont nuisibles, il y a plein de projets d'économie, d'économie sociale, d'économie alternative, d'économie locale qui sont possibles et qui créent de l'emploi, qui alimentent la sécurité sociale et pas seulement ou essentiellement des emplois de gens qui sont exploités, qui viennent, il suffit de se rendre sur le pont des Hospices, tous les jours, et de remarquer cette

transhumance de gens qui passent avec les matelas pour aller après leur travail, dormir à l'arrière de garages, qu'ils soit officiels ou parfois clandestins. Il faut arrêter de penser que cette économie est magnifique et qu'il n'y a pas de problème, mais au contraire faire un partenariat avec les citoyens pour arriver in fine à un autre quartier et ça implique aussi de ne plus donner, tant que possible, de nouveaux permis d'environnement pour repartir pour un tour et pour nous mettre dans des perspectives de 5 ans plutôt que de 2.

Mme la Présidente :

Alors à ce stade, avant que les votes n'interviennent, je suspends la séance pour que les différents groupes puissent se parler et discuter des amendements qu'ils pourraient soutenir ou ne pas soutenir, et je vais inviter les chefs de groupe de la majorité à nous rejoindre Madame Schepmans et moi, pour pouvoir les entendre et débattre.

*La séance est suspendue de 21h05 à 21h50.
De zitting wordt geschorst van 21.05 tot 21.50 uur.*

Mme la Présidente :

Je rouvre la séance.

Puis-je vous demander de regagner vos places, s'il vous plaît. Alors nous avons des amendements de majorité à proposer, on va fonctionner comme ça, ce sera plus facile, après avoir entendu les débats, les considérations techniques, et pris connaissance des amendements proposés par Monsieur De Block. Alors je vous propose d'aller et venir en fonction des sujets, entre les différents types d'amendement. Monsieur De Block, est-ce que vous me rejoignez si je dis que l'amendement 0 est en fait une forme de coup de gueule, plutôt qu'un véritable amendement, parce que je pense que...

M. De Block :

Je suis d'accord.

Mme la Présidente :

D'accord, parfait, donc on vous a entendu, on a pris note de votre coup de gueule, mais ce n'est pas un amendement à proprement parler. Alors Monsieur De Block, toujours puisque je que je pense que vous n'aviez peut-être pas vu qu'on avait pu introduire la remarque de Monsieur Daif qui correspond à votre amendement numéro 1 dans le texte, donc je pense que l'amendement numéro 1, vous me suivrez, si je dis qu'il est aujourd'hui sans objet. Monsieur Gjanaj va vous montrer où c'est dans le texte, mais c'est vraiment extrêmement précis et clair dans le texte.

Alors vous venez alors après avec l'amendement numéro 2, voulez-vous le présenter, allez-y.

M. De Block :

Toute la question est que plus haut on permet la construction, plus haut sont les bénéficiaires des promoteurs ou des investisseurs qui pourront construire et donc vendre chaque étage pour le même mètre carré au sol. La conséquence est que plus haut tu laisses la construction, plus cher pourra être vendu le mètre carré au sol. Donc si tu as un moment donné des bâtiments de 30 ou 40 m, le prix que ça va imposer au sol évidemment, ça va influencer aussi le prix tout à fait à côté, et donc la famille molenbeekoise ou bruxelloise qui travaille et qui veut acheter un appartement ou qui va acheter une maison de 3 étages ou même construire une maison de 3 étages, devra payer ou s'aligner à un prix par mètre carré au sol d'un promoteur immobilier qui peut en faire un rapport de 20 étages, et donc plus haut... Ce n'est pas une question technique, cette question technique a des conséquences...

Mme la Présidente :

Oui, vous expliquez un amendement donc si vous pouviez ne pas faire une très longue dissertation, je pense que vous êtes très clair. Non seulement je vous remercie d'être très clair, mais je veux vous dire que j'ai défendu la même logique lorsque nous avons eu notre réunion de majorité à l'instant, et donc nous proposons un amendement qui ressemble très fort, à vrai dire, au vôtre, après vous avoir entendu. Nous proposons que la hauteur des bâtiments en bordure du canal soit limitée à 20 mètres, exactement comme vous le proposez. Par contre, nous proposons d'également retenir la distance de 20 mètres entre les bâtiments d'une hauteur supérieure ou égale à 15 mètres de haut. Donc là, nous sommes un tout petit peu moins limitatifs, donc nous proposons que la hauteur des bâtiments situés en bordure du canal soit limitée à 20 mètres, et nous proposons que des bâtiments supérieurs ou égaux à 15 m de haut, soient nécessairement espacés d'au moins 20 mètres, on reprend le 20 mètres qui nous semble judicieux par rapport à la taille du bâti actuelle, ça, c'est notre proposition d'amendement. Est-ce que je peux proposer qu'on vote d'abord sur l'amendement de Monsieur De Block et ensuite qu'on vote sur notre amendement.

Madame Goris, vous voulez prendre la parole, là, ça va être le désordre intégral, donc je crois que je ne vais pas autoriser cette idée-là. Franchement, vu l'heure qu'il est et le type de débat qu'on a déjà eu avant et je propose qu'on avance. On est en train de noyer notre public, en plus. Je pense qu'on va voter les deux séparément, on vote d'abord celui du PTB, ou pas, conduite que je recommande, pour ceux qui n'auraient pas compris, et ensuite on vote celui qui est proposé par les groupes de la majorité.

On va passer aux votes. Le premier vote, concerne l'amendement de l'opposition.

*L'amendement n°2 déposé par le PTB*PVDA est rejeté par 25 votes négatifs, 11 votes positifs et 3 abstentions.*

*Het amendement nr. 2 ingediend door de PTB*PVDA wordt verworpen met 25 negatieve stemmen, 11 positieve stemmen en 3 onthoudingen.*

Mme la Présidente :

Cet amendement n'est pas retenu.

Alors, nous mettons au vote l'amendement de la majorité, avec la hauteur des bâtiments également limitée à 20 mètres, mais une distance aussi de 20 mètres entre les bâtiments élevés.

L'amendement déposé par la majorité est adopté par 32 votes positifs et 7 abstentions.

Het amendement ingediend door de meerderheid wordt aangenomen door 32 positieve stemmen en 7 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Evidemment, on soutient les 20 mètres, mais c'est juste que quand il y a des bâtiments les uns à côtés des autres, automatiquement, avec les 20 mètres, ça forme un triangle, ce qui veut dire qu'on peut créer de l'ombre sur toute la longueur des 20 mètres à côté, si on a 20 mètres de hauteur et ça, c'est quand le soleil est relativement élevé. En Belgique, le soleil ne va pas aux zénit...

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, vous sortez d'une justification d'abstention. On a compris votre raisonnement.

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Merci Madame la Bourgmestre, ma justification se trouve dans mon intervention.

Mme la Présidente :

Merci pour cette justification très brève !

Monsieur De Block, voulez-vous présenter l'amendement 3 ?

M. De Block :

J'ai vu dans la discussion pendant la pause, que les gens n'avaient pas compris ce qui était dans l'avis. Donc, les allées vertes, c'est vraiment de chouettes allées de 12 mètres minimum avec de la verdure, en fait dans plusieurs endroits dans le quartier. La hauteur des maisons à côté, doit être à trois quarts de ces 12 mètres, donc 9 mètres, mais si c'est plus large, ils peuvent aller plus haut. Votre avis de la majorité dit qu'ils peuvent aller jusqu'à 18 mètres, c'est énorme. Et donc, je pense que si on veut éviter l'effet canyon, il faut diminuer la hauteur dans ces allées vertes.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, c'est très clair.

Je sens l'Echevin frétiller d'impatience pour expliquer le texte d'une autre manière que vous, je donne la parole à Monsieur Gjanaj.

M. l'Echevin Gjanaj :

D'après moi, il y a quelque chose qui permet un garde-fou pour éviter que justement, on arrive à des situations pareilles, parce qu'il est dit que, donc le PAD propose en ce qui concerne les gabarits de constructions situées le long d'une traversée, que la hauteur moyenne est inférieure aux trois quarts de la largeur moyenne de ladite traversée au droit du projet, et ne dépasse pas 18 mètres de hauteur. Et puis, il est marqué qu'il est nécessaire de baisser la hauteur maximale de 18 mètres en intérieur d'îlot, qu'il y a également lieu de limiter l'impact des nouvelles constructions sur les intérieurs d'îlots qui seront créés en façade arrière des nouveaux projets, qu'en tous points du projet, la hauteur de construction est inférieure à la largeur de la traversée, mesurée en ce point donné, qu'il est nécessaire de revoir la règle sur la hauteur qui est inférieure aux trois quarts de la largeur de la traversée en limitant l'impact des constructions sur les intérieurs d'îlot. Donc en fait, l'impact sur les intérieurs d'îlot, il est déjà en fait réduit parce qu'en intérieur d'îlot, on demande justement que ça ne dépasse pas 18 mètres, mais que ça va en dessous de 18 mètres. Donc, selon moi, cette phrase que je viens de vous lire, en fait limite déjà l'impact sur les intérieurs d'îlot.

Mme la Présidente :

Alors on va voter sur l'amendement de Monsieur De Block.

M. De Block :

Monsieur l'Echevin a lu la phrase, mais oublié un mot qui est essentiel, parce que dans votre explication, vous avez oublié le mot « et », je vais expliquer la différence : le sens de cette phrase est que la hauteur moyenne..., et que la hauteur et ne dépasse pas 18 mètres de hauteur. Ne pas dépasser, ça veut dire que 17,5 mètres est possible le long des allées. Ça, c'est ce qui est dans le texte, et puis vous dites que c'est déjà capoté, oui, il y a 18 mètres, c'est le sens de l'amendement, que 18 mètres, c'est trop élevé, à l'intérieur des îlots, mais aussi au bord des allées.

Mme la Présidente :

Tout dépend effectivement, comme vous l'avez très bien expliqué, de la largeur de la traversée. On va maintenant voter sur l'amendement numéro 3.

*L'amendement n° 3 déposé par le PTB*PVDA est rejeté par 24 votes négatifs, 13 votes positifs et 1 abstention.*

*Het amendement nr.3 ingediend door de PTB*PVDA wordt verworpen door 24 negatieve stemmen, 13 positieve stemmen en 1 onthouding.*

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Je crois qu'on rate quelque chose, mais c'est peut-être aussi parce que le point n'était pas expliqué comme il le fallait, c'est la raison pour laquelle je m'abstiens.

Mme la Présidente :

Alors on passe à l'amendement 4, je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis allé chercher les chiffres, donc les chiffres officiels 2019, dans le quartier Duchesse, je n'invente pas, zéro logement social, dans le quartier Cureghem, il y en a 3,38 %. Je sais que Madame la Bourgmestre aime bien s'inspirer de Barcelone, j'étais en visite à Barcelone, avec leur mouvement d'Ada Colau, et donc ils viennent de voter une ordonnance pour tout Barcelone, que tous les grands projets, en fait, il y ait un tiers de logements sociaux ou équivalent, qui sont construits, qui sont imposés aux promoteurs privés. Vous voyez vous-même dans l'avis que le prix du sol est très bas, à cause justement des commerces de voiture, que c'est un quartier qui va avoir une perspective, un futur avec beaucoup de bénéfice, et la question est, est-ce que l'énorme gain, l'énorme plus-value que les promoteurs vont se mettre dans les poches, est-ce que la collectivité va assurer qu'une partie de ces plus-values est transformée obligatoirement dans des logements sociaux dont les gens, dans ce quartier, ont besoin. Ne soyez pas effrayés, on n'est pas à 50 % là-bas, 3,38 pourcents, je vous invite d'aller voir, on est loin de ce qui est nécessaire.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup, alors la majorité propose un contre-amendement, qu'on devra voter donc avant votre amendement, et je vais l'énoncer : nous souhaitons distinguer les projets publics et les projets privés. Pour ce qui concerne les projets privés, nous voulons amender effectivement le texte tel qu'il est aujourd'hui, en allant dans le sens d'un minimum de 20 % de logements sociaux ou loués par le biais d'une AIS pour tous les projets de plus de 2.000 mètres carrés. Pour les programmes publics, nous voulons amender le texte avec un chiffre de minimum 50 pourcents de logements sociaux.

Alors je soumetts, je n'ai pas besoin de l'expliquer, donc la logique, c'est effectivement de respecter ceux qui souhaitent investir à titre privé, dans le cadre réglementaire qu'on choisit aujourd'hui, tout en distinguant bien le social de l'assimilé social, donc vous avez compris qu'on enlève l'assimilé social, et qu'on vient sur une notion de social ou AIS pour les projets privés, et pour ce qui concerne les projets publics, aller vers un très haut taux de logements sociaux. Alors je soumetts le contre-amendement que je viens de détailler au vote. Je suspends la séance 5 minutes.

La séance est suspendue 5 minutes - De zitting wordt voor 5 minuten geschorst.

Mme la Présidente :

Je rouvre la séance.

Je pense que le débat a été intéressant, je pense que l'opposition peut dire beaucoup de choses, sauf qu'elle n'a pas été écoutée, parce que je pense qu'elle a été très écoutée, en témoigne d'ailleurs les amendements que nous déposons, donc je pense que le débat est clos. Donc je voudrais qu'on mette les amendements au vote à ce stade.

Je donne la parole à Monsieur De Block. C'est un privilège, Monsieur De Block, notez-le ! Je sais que vous n'aimez pas ça, mais je vous en donne un ce soir.

M. De Block :

Merci beaucoup, pourquoi parce qu'il y a un débat, il y a un débat, il y aurait eu un débat si le Collège avait expliqué et défendu son point au début, après ma question et mes amendements. Là, vous sortez trois quart d'heure et vous dites que cet amendement est à prendre ou à laisser, plus de débat. Je ne suis pas d'accord avec, donc ça, c'est important parce que je viens de demander ou Karim vient de demander sur les projets publics, ça veut dire que 50 pourcents du projet publics peut-être vendu prix libre, en fait privé. On ne serait pas d'accord avec ça. Au niveau du privé, une différence importante est le logement social et ce qui est équivalent à social. Le logement social, ça fait diminuer la liste d'attente de 16.000 familles qui attendent. Les AIS, c'est une autre liste d'attente et donc, très concrètement, on veut garder que les 30 % soient sûrs, c'est une taxe quelque part la société sur les énormes plus-values que les promoteurs vont créer dans ces quartier-là, et ils vont les créer. Est-ce qu'on veut que ça bénéficie à la collectivité ou est-ce qu'on ne veut pas. Cet amendement dit non, on ne veut pas taxer plus que 20 % et le public, 50 % en public et en plus 50 % qu'on peut prendre comme privé.

Mme la Présidente :

On peut avoir l'écran des votes, s'il vous plaît ? On vote d'abord le contre-amendement, et puis on votera l'amendement soit intégral soit tel que modifié. Donc on vote la proposition un peu compliquée qui distingue le public et le privé, et que j'ai expliquée en dernier.

Le contre-amendement déposé par la majorité est adopté par 26 votes positifs, 7 votes négatifs et 7 abstentions.

Het tegen-amendement ingediend door de meerderheid wordt aangenomen door 26 positieve stemmen, 7 negatieve stemmen en 7 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Le contre-amendement est adopté et remplace désormais l'amendement tel qu'il était initialement déposé.

M. De Block :

Ça, vous ne pouvez pas faire.

Mme la Présidente :

Ah c'est comme ça que ça fonctionne, monsieur De Block. Je pense que vous avez un groupe parlementaire désormais bien doté, c'est comme ça que ça fonctionne.

Alors qui veut justifier ton abstention ?

Monsieur De Block, je vais demander l'avis du Secrétaire communal quand j'aurai continué le déroulement normal des choses. Monsieur Majoros veut justifier son abstention.

M. Majoros :

J'ai posé la question parce que évidemment, ces amendements arrivent après une, il faut bien le préciser, après une discussion d'une trentaine de minutes entre la majorité et la majorité, donc ça complique évidemment le débat par la suite, mais si le Conseil communal peut servir à ce que le PS de la MR se parlent, c'est tant mieux !

Je voudrais simplement dire que j'ai posé la question quand vous nous avez présenté il y a un instant cet amendement, j'ai posé la question de savoir sur les 50 pourcents, donc vous nous indiquez que sur les terrains et les bâtiments publics, vous vouliez un minimum de 50 % de logements sociaux. J'ai posé la question de quel serait les 50 autres pourcents et on m'a répondu, prix libre. Je n'imagine pas qu'il y ait des loyers identiques au marché privé dans du logement et des bâtiments publics, or j'ai reçu une réponse très claire de l'Echevin de l'Urbanisme et de la Bourgmestre à ce sujet, et donc c'est la raison pour laquelle nous nous abstenons.

Mme la Présidente :

Alors excusez-moi, mais ne n'est plus Docteur Jekyll et Mister Hyde, c'est beaucoup plus inquiétant. Je vais juste me cantonner à dire que vous semblez être un spécialiste des verres à moitié plein, mais ce n'est pas grave.

Monsieur De Block, vous n'êtes pas d'accord sur la technique que j'ai utilisée, pourtant je l'avais annoncée, je vais me tourner vers le Secrétaire, parce que pour moi, c'est quelque chose qui est possible dans toutes les assemblées parlementaires du monde et je ne vois pas pourquoi ça ne sera pas possible chez nous. Et d'ailleurs, je pense que nous l'avons déjà fait à plus d'une reprise, donc je ne vois pas tellement le souci. Maintenant qu'on a amendé votre amendement, on va voter votre amendement amendé. C'est ce que j'ai dit depuis le début. On vote donc maintenant sur l'amendement amendé, c'est hyper logique, c'est comme ça dans toutes les assemblées du monde. Il y a des gens ici qui sont présidents de parti, ils doivent savoir ça, quand-même. C'est une technique parlementaire tout ce qu'il y a de plus classique.

L'amendement amendé est adopté par 31 votes positifs, 1 vote négatif et 8 abstentions.

Het geamendeerde amendement wordt aangenomen door 31 positieve stemmen, 1 negatieve stem en 8 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Je pense qu'on a nettement amélioré ce soir notre avis. Y a-t-il des justifications d'abstention ? Je donne la parole à Madame Goris.

Mme Gilles-Goris :

Je pense que les choses ne sont pas encore assez claires et donc cela justifie notre abstention.

Mme la Présidente :

Merci Madame Goris.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

On est content qu'il y a une petite avancée grâce au travail de l'opposition et merci à tous les braves de la majorité qui ont soutenu et qui ont mis la pression sur leur direction ! Je sens qu'on va bien travailler ensemble au Logement Molenbeekois.

Mme la Présidente :

On va maintenant voter sur le texte, tel qu'amendé.

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 32 votes positifs, 8 abstentions.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 32 positieve stemmen, 8 onthoudingen.

Mme la Présidente :

Je vous remercie.

10. Affaires juridiques - Bail emphytéotique concernant l'immeuble sis à 1080 Bruxelles à l'angle du quai de l'Industrie et de la rue de Liverpool - Cession du bail emphytéotique de l'asbl Welvaartkapoen à l'asbl De Verliefde Wolk - Approbation. Juridische zaken - Recht van erfpacht betreffende het gebouw gelegen te 1080 Brussel op de hoek van Nijverheidskaai en Liverpoolstraat - overdracht van een recht van erfpacht van de vzw Welvaartkapoen aan de vzw De Verliefde Wolk - Goedkeuring.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

**11. Département Infrastructures et Développement Urbain - Approbation des conventions tripartites - Contrat de Quartier Durable Autour du Parc de l'Ouest.
Departement Infrastructuur et Stedelijke Ontwikkeling - Goedkeuring van de tripartiete overeenkomsten - Duurzaam Wijkcontract Rondom Westpark.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Garcia.

Mme Garcia :

Merci Madame la Présidente, en fait, j'ai plusieurs questions, je voudrais savoir s'il y a eu un appel à projet, si oui, quand a-t-il été lancé, sur base de quels critères, combien d'ASBL ont répondu, et enfin, vous parlez de tripartite, est-ce qu'il s'agit d'un mécanisme qui est définitivement fermé ? Merci.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Madame la Présidente, sisons que c'est une question un petit peu plus large, est-ce qu'on a une idée de ce qu'on va faire par exemple du bâtiment Cinocco qui se trouve dans ce quartier-là et est-ce qu'on a une petite idée des commerces vides, de ce qu'on va faire des commerces vides du quartier ?

Mme la Présidente :

Merci pour vos questions, je vais tenter d'apporter des réponses et ensuite je passerai la parole à Monsieur Van Damme pour qu'il me complète s'il manque quelque chose.

Alors Madame Garcia, au fait je vais vous proposer de revenir à une décision antérieure, parce que ceci en fait, c'est l'opérationnalisation d'une décision qu'on a déjà prise ici. Donc vous pourrez relire la décision antérieure etcetera, tout ce qui concerne la manière dont on a choisi les associations. Ici, c'est vraiment la partie pratique sur ce qu'ils vont faire, comment ils vont faire et le flux, je vais dire l'opérationnalisation. Mais le choix avec déjà été fait dans un Conseil antérieur.

Alors pour répondre à Madame Evraud, à CINOCO, a été déposé dans le service Urbanisme, un projet intéressant, qui est à l'étude aujourd'hui, pour lequel il y a des discussions qui sont en cours. C'est un projet, on va dire mixte, public-privé, de promoteurs actifs en Région bruxelloise, mais d'origine néerlandophone, et je ne vais pas vraiment en dire plus aujourd'hui, parce que c'est à l'étude, et le cas échéant, on peut en reparler une prochaine fois.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

12. Département Infrastructures et Développement Urbain - Contrat de Quartier Durable « Autour du Parc de l'Ouest » - Approbation de l'acquisition des biens sis rue de Lessines 37-39, 1080 Molenbeek-Saint-Jean.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Duurzaam Wijkcontract « Rondom Westpark » - Goedkeuring van de aankoop van de onroerende goederen gelegen in de Lessenstraat 37-39, 1080 Sint-Jans-Molenbeek.

Mme la Présidente :

De même, dans le cadre de l'opérationnalisation du contrat de quartier durable Autour du Parc de l'Ouest, nous vous proposons l'acquisition d'un bien sis rue de Lessines.

Je donne la parole à Monsieur Daif.

M. Daif :

2324 mètres carrés, je voudrais savoir quels sont les projets phares sur cette surface ?

Mme la Présidente :

Il s'agit d'une crèche et d'un potager collectif.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

13. Département Infrastructures et Développement Urbain - Etudes relatives à la démolition et la reconstruction du bâtiment sise rue Ransfort 66 en vue d'agrandir l'école 10 sise rue Ransfort 76, 1080 Molenbeek-Saint-Jean. - Désignation de l'Intercommunale I.G.R.E.T.E.C. par le biais de conventions in house - Approbation. - CE19.106.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Studieopdracht met betrekking tot de afbraak en wederopbouw van het gebouw gelegen te Ransfortstraat 66 met het oog op de uitbreiding van school 10 gelegen te Ransfortstraat 76, 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Aanduiding van de Intercommunale I.G.R.E.T.E.C. via In House-overeenkomsten - Goedkeuring - CE19.106.

Mme la Présidente :

Alors vous vous souvenez qu'au Conseil communal précédant, on a acquis sur proposition de ma part, le terrain dont j'ai parlé tout à l'heure, sis rue Ransfort 76 pour agrandir l'école 10. Ici, il s'agit de charger IGRETEC, l'intercommunale avec laquelle nous travaillons souvent, d'une mission d'étude pour pouvoir faire la proposition d'un projet, et vous voyez qu'on ne traîne pas.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
40 votants : 40 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
40 stemmers : 40 positieve stemmen.*

14. Département Infrastructures et Développement urbain - Projet « Ulens » - Construction d'une école primaire et d'une crèche néerlandophones sur le terrain sis rue Ulens 40/44 à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Modification de la convention de collaboration entre GO!, la commune de Molenbeek-Saint-Jean et la VGC concernant l'étendue du droit de superficie, le nombre de places dans la crèche et les dates d'attribution du marché ainsi que de réception provisoire et définitive.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Project "Ulens" - Bouw van een Nederlandstalige basisschool en een Nederlandstalig kinderdagverblijf op het stuk grond gelegen Ulensstraat 40/44 te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Wijziging van de samenwerkingsovereenkomst tussen het GO!, de gemeente Sint-Jans-Molenbeek en de VGC met betrekking tot de vloeroppervlakte van het recht van opstal, het aantal plaatsen in het kinderdagverblijf en de datums van de gunning van de opdracht evenals van de voorlopige en definitieve oplevering.

Mme la Présidente :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

15. Département Infrastructures et Développement urbain - Marché de travaux relatif à la réfection à l'identique des trottoirs et de l'asphalte ainsi que la plantation d'arbres à 1080 Molenbeek-Saint-Jean - Rectificatif du cahier des charges - CDC 19.032.

Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Overheidsopdracht voor werken met betrekking tot de herstelling in oorspronkelijke staat van de stoepen en van het asfalt alsook de aanplanting van bomen te 1080 Sint-Jans-Molenbeek - Rectificatie van het bestek - Bestek 19.032.

Mme la Présidente :

Le point 15 est également un point technique sur un marché de travaux pour la réfection à l'identique de trottoirs, asphaltes, plantations d'arbres.

Je donne la parole à Monsieur Van Cauwenberge.

M. Van Cauwenberge :

Je pense qu'on a déjà discuté de ça, je voulais comme information, est-ce que ça concerne tous les trottoirs, où est-ce que ça concerne certains trottoirs et est-ce qu'on a une liste des trottoirs dans ce cas-là alors ?

Deuxième question, est-ce que la Commune n'a pas les compétences pour faire ça, ou est-ce parce qu'il y a un manque de personnel ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Papadiz et ensuite à Madame Agic.

M. Papadiz :

Oui Madame la Présidente, ma question va un peu dans le sens de Monsieur, j'ai retrouvé sur le BO juste deux courriers de modification venant du Service fédéral, et donc on parle de l'entretien, réaffectation complète de revêtements hydrocarburés, des voiries et des trottoirs, et donc je voulais poser la question comment est-ce que vous allez procéder, quelles seront les priorités, quand est-ce que c'est prévu, est-ce que vous avez un délai là-dessus. Et alors, concernant les plantations d'arbres, le nombre d'arbres que vous allez peut-être enlever, changer et est-ce que vous allez garder la même chose, les mêmes essences d'arbre, voilà c'est tout, merci beaucoup.

Mme Agic :

Oui, je voulais juste revenir sur une question que j'avais posée il y a 2 conseils, je pense, sur le type d'arbres que l'on plante et donc je voulais voir si les Echevins avaient avancé sur cette question, donc quels types d'arbres on va choisir, est-ce qu'on a fait attention à la santé, par rapport aux allergies des Molenbeekoïses, voilà ?

Mme la Présidente :

Merci Madame Agic.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Merci Madame la Présidente, juste une petite remarque, il y a des arbres qui ont été plantés à des endroits vraisemblables, entre autres par exemple devant l'entrée de la résidence Mélopie, c'est juste devant l'entrée, donc ça veut dire que quand il faut manœuvrer et sortir des personnes en chaise roulante, ce n'était pas vraiment l'idéal. Donc je voudrais insister pour qu'on regarde un petit peu l'environnement, parce que je me souviens avoir parlé avec un architecte de la commune en lui disant, est-ce que vous regardez où vous mettez les choses, les coussins berlinois..., il me dit non, on regarde la rue, on est sur écran et puis on choisit autant de mètre, donc je voulais insister sur ça, je vous remercie !

Mme la Présidente :

Merci pour votre remarque.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme, puis à Monsieur Achaoui.

M. l'Echevin Van Damme :

Je vais être extrêmement court parce que nous avons eu ce débat au Conseil communal précédent, ou celui juste avant, donc ici, s'il s'agit d'une petite modification technique que vous pouvez trouver dans BO et personne m'a posé une question là-dessus, donc je vais vraiment me limiter à dire qu'il s'agit d'un marché stock, ça veut dire qu'il s'agit de réparations et de réfections de rues comme par exemple ce qu'on fait maintenant, rue de l'Ecole, c'est une rue qui sera refaite à l'identique suite à des travaux de Vivaqua. Nous n'avons pas de planification sur la totalité des travaux parce que c'est un peu aussi justement le but de nous permettre d'intervenir là où il faut et donc, nous ne pouvons pas prévenir toutes les éventualités. Madame Evraud, je vous invite de m'envoyer un petit mail concret comme ça, je veux faire le suivi. Et Madame Agic, vous avez demandé des infos, mais je n'ai rien reçu de votre part. Un email me suffirait, je vous ai même envoyé... Ok,

alors je m'excuse, je ne me rappelle pas avoir vu ce mail, je m'excuse et je vais m'en charger du suivi, mais c'est surtout une question évidemment qui concerne mon collègue Monsieur Achaoui.

M. l'Echevin Achaoui :

Juste un complément d'information, moi, je n'ai pas reçu de mail, ce n'est pas grave. Mais ce qui est de la nature des arbres, en tout cas nous, nous avons réfléchi sur la question d'une façon générale, parce que effectivement, il y a une diversité matière d'arbres parce qu'il y a des critères de santé, de temps etcetera et donc j'ai demandé au service, plutôt que d'aller d'une manière aléatoire, de penser quelle est la meilleure solution, on vous reviendra évidemment avec un prototype d'arbre qui soit le plus robuste, mais qui réponde également... Donc c'est un exercice qui est en cours.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

40 votants : 40 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

40 stemmers : 40 positieve stemmen.

Rachid Mahdaoui quitte la séance / verlaat de zitting.

Leila AGIC quitte la séance / verlaat de zitting.

**16. Propriétés communales - Immeuble « Vendôme » - Avenue Jean Dubrucq, 82-86 - Occupation temporaire d'une partie de l'entresol par l'ASBL « Cens Academy ».
Gemeentelijke Eigendommen - Jean Dubrucq-iaan, 82 - Tijdelijke bezetting van een gedeelte van de tussenverdieping door de VZW « Cens Academy ».**

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

38 votants : 38 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

38 stemmers : 38 positieve stemmen.

**17. Propriétés communales - Subvention communale accordée aux associations actives sur la Commune de Molenbeek-Saint-Jean en matière de logement - Exercice 2019 - a.s.b.l. M.A.I.S.
Gemeentelijke Eigendommen - Gemeentelijke subsidie toegekend aan verenigingen actief op de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek inzake huisvesting - Dienstjaar 2019 - vzw MAIS.**

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Merci voilà, nous avons appris assez récemment que les bâtiments de la MAIS ont été achetés par une association qui va occuper tous les lieux et donc la MAIS doit partir de son adresse boulevard Léopold II, et ceci est un coup de pouce financier de la Commune

pour les aider à aborder cette transition sereinement, d'un point de vue financier. Nous cherchons, bien que nous ayons quelques pistes, nous sommes toujours ouvert à de bonnes adresses pour accueillir nos employés et nos ouvriers, ainsi que deux véhicules, voilà, c'est une annonce que je passe, 350 mètres carrés, c'est déjà pas mal, bien sûr à Molenbeek, l'annonce est lancée. Merci à vous.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

C'est toujours une bonne chose que de se tenir l'agence immobilière sociale de la commune dans l'absolu, il y a une dotation qui existe et qui est votée au budget communal et qui en principe devrait servir à ça. Il n'y a pas plus tard qu'il y a quelques semaines, on a eu une modification budgétaire du budget communal, et à ce moment-là en fait, le déménagement imminent et nécessaire, vu ce qui vient d'être exposé, de la MAIS était déjà connu. Il aurait été logique d'augmenter la dotation en fonction de cet élément-là, à ce moment-là ? Ce que vous proposez en fait ici, c'est d'utiliser 100 pour 100 du budget qui est destiné à soutenir l'associatif logement à Molenbeek, pour la seule MAIS. Dans la conception du budget de Molenbeek en matière de logement, cette allocation budgétaire-là, on est plutôt sur du soutien à des projets des associations logements indépendantes : la Rue, Bonneville, le Comité Landtrust, un Toit deux Ages, d'autres associations encore, qui mènent des projets parfois intergénérationnels, dont on salue par ailleurs l'activité et le combat au combien difficile pour le droit au logement. Ici, on prend l'entièreté du budget et on le donne à une association communale, c'est assez interpellant, c'est la première année de mandature, et la première chose que vous faites, c'est de prendre 100 % du budget qui est destiné au départ essentiellement aux associations indépendantes, pour le donner à une association para-communale, quand on entend par exemple dans la culture néerlandophone qu'on diminue les subsides de 60 %, tout le monde est choqué, et ici, en fait, c'est une prise de 100 % des budgets destinés aux associations, pour un opérateur communal, c'est la raison pour laquelle, malgré l'immense travail de la MAIS, sur la méthode, nous nous abstiendrons.

M. L'Echevin Mahy :

Il faut savoir qu'aucune demande n'a atterri dans les services venant des associations pour soutenir l'une ou l'autre politique en matière de logement, premier élément. Deuxième élément, ce n'est pas la première fois que la Commune donne une subvention relativement confortable à la MAIS, je pense que il y a eu un précédent de l'ordre de 10.000 € qui a été donné à la MAIS, il y a quelques années, si je me souviens bien. Et donc, ici, au lieu de ne pas utiliser efficacement cet argent, j'ai préféré vraiment soutenir cette association qui a tout son sens.

Mme la Présidente :

Monsieur Majoros, vous avez la parole.

M. Majoros :

Je reste assez interloqué par votre réponse, c'est-à-dire, que si en début de mandature, on ne donne pas le signal que des budgets existent et qu'on ne lance pas d'appel à projet, il ne faut pas s'étonner après que les gens ne répondent pas. Je veux dire, il faut écrire aux associations aussi, à un moment donné, en leur disant que ce budget existe, éventuellement en orientant une thématique comme l'intergénérationnel ou la santé comme

c'était fait précédemment, ou la participation etc., ou que sais-je, la politique que vous voulez, mais à un moment donné, se réfugier sur : on n'a pas reçu de demande, ça m'inquiète assez, ça m'inquiète non seulement pour cette année-ci, mais ça m'inquiète aussi pour les suivantes, c'est un très mauvais signal à donner, il n'y a jamais eu un budget de 100 % qui a été donné à la MAIS, 100 % d'un budget associatif qui aurait été donné à un opérateur communal, qui par ailleurs bénéficie d'une dotation, en ne laissant absolument rien d'autre. On peut comprendre qu'il y ait des besoins ponctuels, mais avec des réponses comme ça, vous imaginez bien qu'on ne peut pas soutenir cette démarche.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

1 Conseiller communal présent ne prend pas part au vote.

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 22 votes positifs, 15 abstentions.

1 aanwezige Gemeenteraadslid heeft niet deelgenomen aan de stemming.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 22 positieve stemmen, 15 onthoudingen.

Yassine Akki quitte la séance / verlaat de zitting.

18. Culture néerlandophone - Approbation du plan de politique culturelle intégrée 2020 - 2025.

Nederlandstalige cultuur - Goedkeuring van het Nederlandstalig geïntegreerde cultuurbeleidsplan 2020 - 2025.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Zamouri pour présenter le plan de politique culturelle intégrée 2020-2025, en culture néerlandophone.

Mevr. de Schepen Zamouri :

Dank U wel mevrouw de Burgemeester. Ik geef de vertalers even de tijd om en voor diegenen die een hoofdtelefoon willen gebruiken want ik ga het in het Nederlands doen.

Ik zal de korte versie geven want die zal al lang genoeg zijn.

De titel van het beleidsplan is ruimte om te groeien en dat is een beleidsplan dat opgestart is of waar de samenwerking is tussen drie grote partners, dat is de Nederlandstalige cultuurdienst van onze gemeente, de Vaartkapoen en de bibliotheek "de boekenmolen".

Nu we zijn daar vertrokken van de sustainable development goals. We zijn heel groot begonnen. Dat zijn doelstellingen die de verenigde naties heeft geformuleerd. Wat houden deze doelstellingen in? Het zijn drie doelstellingen, een sterke overheid, de mentale gezondheid van de burger en partnerschappen om doelstellingen te realiseren als inspiratie dus vooral het samenwerken met andere actoren. Vanuit deze doelstellingen zijn er diepgaande gesprekken geweest met verschillende bewonersgroepen, partners, advies organen, burger collectieve, enz. Op deze manier is dit verhaal geschreven.

Het plan is opgesteld met verschillende ambities. Er zijn drie grote sokkels. De allereerste is een veilige en open omgeving en met deze eerste ambitie willen we een open en gezonde ruimte creëren zodat cultuur vorm krijgt door samen te werken met de molenbekenaren en deze plaats van ontmoeting willen we daarmee creëren door ten eerste

de decretale partners, dus de drie die ik genoemd heb, een duidelijk kader te laten ontwikkelen van hun rol en de ondersteuning die zij kunnen bieden aan de burgers. Dus de bibliotheek, de Vaartkapoen en de dienst cultuur komen samen om hun rol te verduidelijken op vlak van, ten eerste informatieverstrekking, dat is een allereerste doelstelling van elk democratisch structuur, bemiddeling en ondersteuning en aansluitend wordt de rol van elke partner hierin gespecificeerd.

De culturele middelen en infrastructuur optimaal inzetbaar maken. Dus de Vaartkapoen ontwikkelt doels formates en ontmoetingsmomenten om de buurt te informeren en input te krijgen voor de creatie en invulling van hun tuin, heel concreet de hangar en open onthaal- en ontmoetingsruimte, als de Vaartkapoen natuurlijk helemaal klaar is die gaat verbouwd worden en het co working café. De Vaartkapoen evalueert ook hun huidige zaalhuur en co productiebeleid om meer kansen te geven aan buurtbewoners en jonge Brusselse concert organisatoren, kunstenaars en burgerinitiatieven en de bibliotheek die gaat inzetten op digitaliteit dus eigenlijk het mee kunnen in deze digitale wereld.

Het derde punt is het gevoel geven in elk geval, en het gaat duidelijk om een gevoel, dat de bewoners allemaal welkom zijn in deze culturele instelling.

De mensen hebben nood aan een tweede thuis en ontspanning. Ze bewegen zich in een digitale wereld zoals U en ik die elke dag ervaren en waarin ze experimenteren en zich thuis voelen.

Nu wat hebben we gedaan? Een vraag die persoonlijk van mij komt is de samenwerking met de verschillende actoren in onze gemeente. De cultuurdienst maakt samen met de diensten communicatie van de gemeente, stadsontwikkeling, de jeugddienst en de vzw Move een onthaalgids om als kompas te dienen van administratieve informatie, hulpvragen en ontspanning voor bewoners en verenigingen zodanig dat de molenbeekenaar niet enkel in een keurslijf wordt gedwongen om enkel daar of daar te kiezen maar dat het werkelijk een gedragen onthaal gids is voor iedereen of het nu Franstalig of Nederlandstalig of anderstalig is. Die brug willen we zeker maken ook in ons Nederlandstalig cultuurplan.

Het vierde punt waar Molenbeek een gezonde leefomgeving met een positieve impact op de gezondheid van haar bewoners en op de reputatie van de gemeente, gezondheid collega's is niet alleen als je ziek bent en bij de dokter maar cultuur is voeding voor elk individu en iedereen heeft dat nodig op verschillende niveaus en daar willen we ook de bewoners duidelijk meegeven dat de overheid inspanningen levert ook om op een ecologische manier evenementen te organiseren.

We zien maar al te dikwijls dat bijvoorbeeld als het autoloze zondag is of embarquement immédiat of een andere activiteit of om het even wat dat heel veel van de partners nog steeds geen gebruik maken van duurzame materialen en zoals we hier ook de vorige keer al hebben aangegeven willen we het als gemeente ook wel een beetje het signaal geven door ook onze organisaties die wij rechtstreeks of onrechtstreeks stimuleren, begeleiden, helpen om daarmee in te stappen in het gebruik en dat uiteraard samen met mijn collega voor duurzaamheid, collega Achaoui, die hiervan op de hoogte is.

De tweede ambitie is een versterkende omgeving creëren die de mensen van cultuur laat genieten en zelf laat ondernemen. We gaan eigenlijk de twee zaken in elkaar steken. We willen dat de verschillende culturele identiteiten samen hun plaats vinden in een veelzijdig en inclusief cultureel aanbod. De eigen taal moet een plaats hebben in cultuurbeleving in onze molenbeekse samenleving maar zo ook het lokaal cultuurbeleid. Taal en muziek zijn gemeenschappelijke expressie middelen die mensen samenbrengen. Twee punten die we daarin onderbrengen: we onderzoeken daar met experts hoe taal- en vertelcultuur kan afgestemd worden op een vertrouwde meertalige omgeving en hoe de

bibliotheek “de Boekenmolen” in dit geval en de Vaartkapoen taal en muziek kunnen verbinden met elkaar in een gemeenschappelijke visie en aanbod. De bibliotheek gaat zich profileren als aanspreekpunt rond taal en literatuur in de gemeente en dit is in samenspraak met de andere bibliotheken in ons gewest, Nederlandstalige bibliotheken die zich gaan specialiseren in bepaalde talen.

Zo gaat Sint-Jans-Molenbeek ons specialiseren met het opstarten van een Poolse collectie. We zouden het misschien niet denken maar we hebben een heel grote Poolse gemeenschap hier in Sint-Jans-Molenbeek. Sint-Joost specialiseert zich in een Turkse collectie en dan is er Schaarbeek die zich specialiseert in alles wat Arabische collectie is. Dus die onderverdeling is gemaakt zodanig dat niet iedereen een paar boekjes heeft van het ene en een paar boekjes van het andere. Die collectie die gaat werkelijk van klein tot volwassenen. Het gaat niet alleen over kinderboekjes het gaat werkelijk ook over mensen en rekeninghouden met nieuwkomers met vluchtelingen die dikwijls ook hoog geschoold zijn in hun land van herkomst en die dan ook toch verder hun cultuur kunnen beleven.

Het Nederlands is een beleeftaal voor Nederlandstaligen en niet Nederlandstaligen. Uiteraard ons plan is een Nederlandstalig plan en dat moet ook een plaats krijgen en Nederlandstalige familieaanbod zal hier ook ontwikkeld worden. De Vaartkapoen onderzoekt de nood om immersie voor anderstalige binnen de speelweken te integreren samen voor anderstaligen en nieuwkomers in hun naschoolse activiteiten, uiteraard altijd met een culturele achtergrond.

We willen ook de individuele burgers vrijblijvend de oefenkans aanbieden en formele ontwikkelingskansen op carrière mogelijkheden aanbieden. U gaat zeggen, wat heeft carrière en werk nu te maken met cultuur? Nee, dat heeft zeker met elkaar te maken.

Dikwijls, zoals de Vaartkapoen, biedt haar infrastructuur ook aan aan structurele partners in huis om aan sociale tewerkstellingstrajecten te werken horeca en opleiding tot security agent wordt dat ook ingedaan en molenbeekse jongeren kunnen ook tijdens de VK concerts meedraaien als vrijwilliger en zo komen ze ook in contact met technici, camera, geluidstechnici om dan te kiezen voor beroepen waar ze anders niet onmiddellijk naar zouden grijpen of voor zouden studeren. Dat is ook wel een zeer belangrijke, een zeer bewuste aanpak op jongeren in contact te brengen met zaken die ze anders niet onmiddellijk zouden kiezen.

De bewoners ontmoeten hun burens, dat is een volgend punt, op regelmatige en duurzame wijze en nemen zelf ook initiatief in de organisatie van deze ontmoetingen. De voorstelling van de onthaalgids die ik daarnet heb vernoemd tijdens een kennis moment met de buurt is een van de punten maar de Cultuurdienst bekijkt ook met de dienst Participatie en Festiviteiten hoe de gemeente een duidelijke ondersteuningsrol kan opnemen met een subsidielij die ter ondersteuning van buurtinitiatieven kan dienen of een eventueel wijkloket.

De derde ambitie is een experimentele omgeving waar cultuur ook kan groeien. Een experimenteel ruimte creëren waarin mede eigenaarschap culturele initiatieven ontwikkeld kunnen worden. Nieuwe strategische plaatsen worden bedacht voor creatieve invullingen, bijvoorbeeld tuinen als creatieve ups om die te ondersteunen de verschillende tuinen verbinden en welke open pleinen een beetje onderzoek doen kunnen mee ontwikkeld worden om hier mee invulling aan te geven en waarom ook niet het gemeenteplein? Op een of andere manier een plein van maken waar meer cultuur op georganiseerd kan worden. Hier ook bijvoorbeeld de bibliotheek “Boekenmolen” stelt zijn eigen tuintje, die hebben een heel klein miniem tuintje aan de burgers voor. Dus als je graag een moestuintje wil aanleggen of daarmee bezig zijn zou het ook openstaan voor de burgers en is het niet puur eigendom van de bibliotheek. U moet daar natuurlijk iets mee doen en daar niet gewoon gaan plukken en dat zo achterlaten.

Verenigingen mogen ons zien als verreikende partners. We ontwikkelen initiatieven in co creatie dus we zoeken altijd bruggen om hoe samen te kunnen werken. De decretale partners, een chic woord om de Vaartkapoen, de Boekenmolen en de Gemeente te benoemen, die organiseren en nemen deel aan meertalige netwerkmomenten. De nieuwe meervoudige identiteit van de Vaartkapoen, de muziek maatschappij in Molenbeek vraagt om nieuwe input en expertise en dat doen we dan ook weer in co creatie met uiteenlopende steekolders uit Molenbeek, Brussel en daarbuiten. We zoeken de mosterd ook buiten onze gemeente.

Nu, sleutelfiguren, een volgend punt van informele netwerken zetten hun activisme in activiteit om. Dus voor ons is het belangrijk, het is goed dat er activisten zijn maar die activisten moeten op een bepaald moment ook hun activisme omzetten in een concreet cultureel, sociaal project en deze burgerinitiatieven zullen als opengespreks partners in dialoog gaan met elkaar over de noden die ze hebben en dan uiteraard ruimte bieden voor kunstenaars zodat de creatiezin en ondernemingszin kan groeien bij kunstenaars. De Vaartkapoen en de Cultuurdienst onderzoeken samen hoe ze het nieuwe co working café van de toekomst van de Vaartkapoen een werkplek, ontmoeting en ondersteuningsfunctie kan uitbouwen voor kunstenaars en burgerinitiatieven en de Bibliotheek gaat op haar manier de mogelijkheid bekijken om ruimte open te stellen voor artistieke doeleinden.

Dit is dan de verkorte versie, Mevrouw de Burgemeester, van de het beleidsplan dat vijftig bladzijden lang is. Ik heb mijn best gedaan en ik dank jullie voor jullie aandacht collega's.

Mme la Présidente:

Merci beaucoup.

Je donne la parole à Madame Evraud et ensuite à Madame Gilles-Goris.

Mme Evraud :

Je voulais simplement demander à Madame l'Echevine si les décisions du gouvernement flamand vont impacter le travail à Molenbeek et s'il n'y a pas un problème de subsidiation de certains projets. Je vous remercie.

Mme Gilles-Goris :

Ik wil U bedanken voor de presentatie. Ik had een paar vragen. U sprak over een onthaalgids. Komen alle verschillende culturele zaken daar ook in staan? Dat is dus meertalig.

Mijn tweede vraag, U spreekt over gezondheid en dan hebt U gesproken over duurzame materialen dus ik zou wel iets meer willen weten over cultuur en gezondheid.

U sprak over de Poolse gemeenschap. Er zijn ook veel Roemenen meer dan Polen in Molenbeek en misschien moet daar ook iets mee gedaan worden want ik denk dat het aantal Roemenen veel hoger ligt dan het aantal Polen.

Maak iets mooi van het gemeenteplein, een moestuin dat is een goed idee, een beetje groen waarom niet, een beetje minder auto's en het is een tof idee van een co working café te maken. Ik vind dat nu dat de Brass'Art wegvalt please maak daar ook iets moois van. Dank u.

Mme la Présidente:

Je donne la parole à Monsieur Sumlu.

M. Sumlu :

Je remercie Madame Zamouri pour cette courte présentation. Je trouve que c'était très agréable à écouter et je dirais même que j'ai envie d'écouter la version longue.

Vous parlez des bibliothèques qui peuvent permettre de pouvoir s'exprimer dans des espaces artistiques. Il y aura des initiatives des citoyens et donc vous mettez vraiment les citoyens au cœur de cette démarche, et je trouve ça extraordinaire.

Vous créez des ponts, ce sont des réseaux multilingues, que demander de plus ! Surtout vous parlez de la Place communale et peut-être enfin, c'est une solution de pouvoir créer des espaces culturels pour que cette Place communale puisse vivre, trouver son identité, sans avoir cette pression automobile qui existe encore toujours. Merci.

Mevr. de Voorzitster :

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

J'ai une solution pour ça, un drive-in cinéma. Enfin, Molenbeek regagnera son cinéma et ça ne fera pas de mal.

(Rires - Gelach)

M. De Block :

Ik heb een vraag dat ik U wou stellen. Er zijn natuurlijk de pijlers van de Nederlandstalige cultuur die vermeld werden maar we hebben natuurlijk een cultuuraanbod tout court en waar dat de muziekacademie, de tekenacademie en wat is het Nederlandstalig aanbod of wat is de aanpak om dat tweetalig of horen die bij uw plan want ja we kunnen natuurlijk de aparte organisaties doen en ik zie dat U bruggen wilt bouwen en bepaalde dingen in immersie. Ik vind dat wel ok maar wat met de Franstalige cultuurorganisaties en de mogelijkheid om daar als Nederlandstalige ook aan bod te kunnen komen?

Mevr. de Voorzitster :

Ik geef het woord aan mevrouw Zamouri, Schepen.

Mevr. de Schepen Zamouri :

Ik zal eerst antwoord geven op de vraag van collega Evraud.

Het is inderdaad het zwaard van Damoclès dat boven ons hoofd hangt. We volgen dat op de voet. Tot nu toe is er nog niets beslist maar besparingen zullen er toch komen. Ik volg dat persoonlijk op de voet door collega's die in het Vlaams parlement ook zitten te bevragen en op te volgen van wat te doen maar dat gaat ons niet weerhouden om een plan te maken en verder te werken. We zullen wel creatief moeten zijn nadien van hoe we het gaan oplossen.

Er is een Brusselfonds ook en er is dus altijd een Minister, een Nederlandstalige Minister uit Brussel in de Vlaamse regering die eigenlijk een pot heeft. Een pot, ik denk dat daar nu zes miljoen inzit maar die bedoeld zijn eigenlijk om catastrofes op te vangen. Dus als er nu zo iets zou zijn, zo is er bijvoorbeeld in de vorige legislatuur Imal, ik weet niet of jullie dat kennen hier aan het kanaal, dat is een soort fablab een moderne digitale en de Vaartkapoen concerts en die werden met die pot uit de nood geholpen omdat die eigenlijk geen subsidies niet meer kregen. Ik heb het over de vorige legislatuur en dan kan zo een pot dienen om de toch bepaalde culturele organisaties te helpen verder gaan.

Het is allemaal nog niet beslist Mevrouw Evraud, dat is voor de toekomst maar ik hou het wel in het oog.

Wat betreft de verschillende vragen van Mevrouw Goris, ik hoop dat ik ze niet allemaal vergeten ben.

Uw eerste vraag ging over de onthaalgids en die is nog gevallen hier.

Die onthaalgids is voor mij persoonlijk een allereerste brug die ik wil slaan tussen de verschillende gemeenschappen die wij hier hebben in onze gemeente. Ik vind het zeer belangrijk om als je een onthaalgids hebt dat het niet enkel Nederlandstalige organisaties in staan of enkel Franstaligen en dus dat we eigenlijk, je komt in een gemeente, we leven samen je moet gewoon kunnen kiezen waar je naartoe gaat en dat je dat allemaal samen vindt. Dat was het allereerste omdat ikzelf als inwoner van Molenbeek ook bijvoorbeeld op een website onmiddellijk wil kunnen zien van, ik zeg zomaar wat, ik heb een kind van die leeftijd of ik wil zelf activiteiten doen dat je in een oogopslag kan zien van waar kan ik terecht? Is dat Nederlandstalig of Franstalig? Dat maakt niet uit. Misschien kan je het er met een logootje bijzetten maar het maakt niet uit. Die onthaalgids is dus eigenlijk een eerste stap daarnaartoe, naar het verbinden. Je weet we moeten roeien met de riemen die we hebben en dus dat is een eerste stap.

Dus over gezondheid, ik had ook gezegd gezondheid op twee vlakken, geestelijke gezondheid dat cultuur dikwijls een uitlaat klep is of een medicijn voor heel veel mensen zonder dat we het beseffen en dat we dat eigenlijk moeten kunnen aanbieden aan elk individu hier in deze gemeente op zijn of haar niveau. Het moet niet altijd heel super, het moet niet altijd opera zijn. Het kan cultuur zijn door bijvoorbeeld het vertellen van verhalen in eigen taal, dat brengt een heel andere emotie mee dat verzacht de geesten maar ook gezondheid op vlak van werkelijk duurzaamheid. We zijn hier overgeschakeld op onze karaffen niet voor niks he. Dus als wijzelf het voorbeeld stellen moeten we ook zorgen dat de organisaties en de VZW's die wij mee ondersteunen dat wij die ook sensibiliseren naar het gebruiken van herbruikbare materialen en jammer genoeg als we rondkijken op evenement is dat nog altijd niet het geval. We moeten daar geleidelijk aan komen maar daar heb ik samen met college Achaoui een punt van gemaakt om te zeggen van "we gaan ervoor". We gaan een aankoop doen, we gaan het misschien ook kunnen voorstellen aan de organisaties zodat ze het ook kunnen gebruiken, uitlenen en deze systemen, moeten we werkelijk in gang zetten.

Nu was er, heb ik bij verschillende gehoord, waarom een Poolse? Er zijn ook veel Roemenen. We hebben meer dan honderd verschillende nationaliteiten in onze gemeente. Op een bepaald moment kun je zeggen dat is misschien Nederlandstalig of heel Vlaams, ik weet het niet maar moet je U toch wel een klein beetje specialiseren. Ofwel ga je oppervlakkig beginnen werken en twee boekjes van die taal en drie boekjes van die taal ofwel zeg je ok laat ons gewoon een keuze maken, over heel het gewest gaan alle Nederlandstalige bibliotheken een keuze maken maar dat is geen keuze van de gemeente zelf. Dat heeft de bibliotheekwezen zelf beslist en die gaan een keuze maken om zich te specialiseren in één andere taal. Dus hoogstwaarschijnlijk zal er binnenkort dan ook een lijst

verschijnen van de verschillende talen ook Roemeens hoogstwaarschijnlijk ergens in een andere gemeente. Dus dat is eigenlijk een keuze die gemaakt wordt om het aanbod sterker en kwaliteitsvoller te maken.

De coworking café van de Vaartkapen zit mee in de uitwerking van de nieuwe Vaartkapoen die nu tijdelijk op de site van recyclart zitten. Die komen dan terug naar historisch Molenbeek maar die aspecten, als U het beleidsplan leest gaat U in detail kunnen zien wat er allemaal gaat inzitten.

Het gemeenteplein heb ik vernoemd samen met andere open ruimtes in onze gemeente. Elke open ruimte kunnen we over nadenken en het is zeker de wil. Je moet niet denken dat we daar niet over nadenken en zeker ook met het college. We hebben daar discussies over in de positieve zin dat we daar ook over nadenken van hoe en wat maar het gaat. Het zit in de korf van de open ruimtes in onze gemeente van niet onmiddellijk te denken om ze direct vol te bouwen maar zeker daar waar de bebouwing heel dicht is en waar de vraag naar een beetje ademruimte is voor mij persoonlijk toch wel een zeer belangrijk iets en voor de collega's, dat gaat wel in orde komen.

Collega Emre, U zei dat U het fijn vond dat het plan vanuit de burgers, het is vanaf dag één dat er is samengezeten geweest met werkelijk meer dan twintig partners om dit plan... dat is niet gemakkelijk. Er is dus al meer dan een jaar werk aan vooraf gegaan en ook een beetje begeleiding omdat het soms, iedereen wil zijn ding en je weet dat is niet evident maar we zijn er toch in geslaagd om hier een plan neer te leggen dat gedragen wordt door al die partners. Ik ben ervan overtuigd dat als iets gedragen wordt door burgers dat het ook langer meegaat. Dat is dus eigenlijk de opzet en het is daarom dat ik in het begin heel chic ben begonnen met de verenigde naties. Dat is ook een van de universele doelstellingen op wereldvlak dat gezegd wordt als het gedragen wordt door mensen duurt het ook langer en ik denk dat iedereen daarvan overtuigd is dat we daar niet meer om kunnen dat het zo is.

De vraag van collega De Block over de Muziekacademie. De Muziekacademie, dat is mijn droom. We hebben dezelfde droom. De Muziekacademie U weet heel goed dat de Muziekacademie wordt gesubsidieerd en door andere instanties en jammer genoeg zolang dat die structuren zijn zoals ze zijn ... Het staat niet in het beleidsplan dat moet ik U al zeggen. Het staat er niet in maar het is wel een goede opmerking omdat we, ten eerste hebben we geen Nederlandstalige muziekacademie. Er was heel even sprake van aan het Weststation, tijdens de vorige legislatuur, daar waar nu die Eklatoren is dat daar ging een school komen om daar mee een Nederlandstalige muziekacademie te integreren in een school die daar zou komen. Dat herinner ik mij er was sprake van. De stap die we nu wel kunnen zetten staat niet in het akkoord maar het is wel een stap die bij mij in mijn hoofd zit is bijvoorbeeld de muziekacademies die in de omliggende gemeentes liggen bv in Sint-Agatha-Berchem ofzo, om die de eerste lesjes of de eerste jaartjes in de scholen te introduceren maar dat moet ik natuurlijk met de collega Van Damme en Moureaux in dit geval bespreken om te zien hoe we eigenlijk de muziekacademie dichter bij de kinderen kunnen brengen? Waarom? Omdat heel dikwijls bij de populatie die wij hebben als je kijkt naar de traditionele muziekacademies zie je heel weinig kinderen met een migratieachtergrond om het zo te noemen omdat het een beetje de ver van mijn betchel is en dat zou eigenlijk niet mogen. Ervaring in andere gemeentes heeft eigenlijk getoond, mijn eigen dochters toen die kleiner waren gingen ook in Molenbeek naar school, in de Albert school in de Haeckstraat en die kregen de eerste twee jaartjes muziekacademie op school wat heeft gemaakt dat heel veel ouders, dus hun kinderen gingen op school, volgden instrumenten, een beetje notenleer, klassiek nog altijd maar die kinderen hebben wel na het tweede jaar de academie gevolgd en zijn toch ingestroomd in Anderlecht of in Sint-Agatha-Berchem. Zo'n projecten lonen dus wel. Ik zeg niet, het is nog altijd te weinig maar toch meer en meer.

De muziekacademie is een mooie opmerking en we kunnen dat samen eens bekijken van in hoever we al een eerste stap kunnen zetten en voor mij inderdaad liefst Franstalig en Nederlandstalig dat we dat tegelijkertijd doen zodat het weer niet iets wordt van één bevolkingsgroep om het zo te zeggen.

Ik denk dat ik hierbij de vragen heb beantwoord. Dan U.

Mevr. de Voorzitster :

Heel erg bedankt.

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

19. Secrétariat communal - I.G.R.E.T.E.C. - Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire et désignation des délégués. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - I.G.R.E.T.E.C. - Goedkeuring van de dagorder van de Gewone Algemene Vergadering en aanstelling van de afgevaardigden. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 30 votes positifs, 7 abstentions.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 30 positieve stemmen, 7 onthoudingen.*

20. Département Education - Service des crèches - Evacuation crèche "Reine Fabiola" - Travaux de démolition des balcons de l'immeuble "Vendôme" - Convention d'occupation précaire 'Lavoisier' Citydev. (Complémentaire)
Departement Onderwijs - Kinderopvangdienst - Evacuatie van de creche "Koningin Fabiola" - Sloopwerkzaamheden op de balkons van het gebouw "Vendôme" - Tijdelijke gebruiksovereenkomst "Lavoisier" Citydev. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Peut-être une explication. Je vais essayer d'être rapide. Vous savez que le « Vendôme » va subir de grosses rénovations au niveau de ses balcons et ça a de grosses conséquences en termes de nuisances sonores et vibratoires pour la crèche. La crèche ne peut pas rester là et donc on a procédé à un déplacement des enfants qui sont actuellement dans les crèches communales et « Olina », le temps de préparer cette surface que nous allons louer à « Citydev ».

J'en profite pour remercier deux acteurs importants ici. C'est à la fois, outre les crèches et les directions de crèches qui ont fait un gros travail pour assurer l'accueil de tous les enfants dans ces lieux délocalisés, et je voudrais aussi remercier deux acteurs

fondamentaux que sont « Citydev » qui nous a fait une grosse fleur en terme de tarif puisque cette surface nous aurait été impayable à environ 5.000 euros, si un geste n'avait pas été fait pour nous permettre de d'occuper cette surface à 1.000 euros par mois. Ça, c'est un élément de détail que je devais préciser. Un autre acteur, c'est un acteur communal, c'est le service des Ateliers qui est en train de travailler d'arrachepied pour l'aménagement de cette crèche temporaire et je les remercie ici officiellement son Echevin de Tutelle bien sûr, Monsieur Jef Van Damme, qui a assuré un fort parrainage. C'est le moins qu'on puisse dire pour assurer une exécution au galop de cette surface.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

*Le Conseil approuve le point.
37 votants : 37 votes positifs.
De Raad keurt het punt goed.
37 stemmers : 37 positieve stemmen.*

21. Département Infrastructures et Développement Urbain - Approbation de l'acquisition du terrain situé à l'angle des rues Alphonse Vandenpeereboom et Jean-Baptiste Decock, 1080 Molenbeek-Saint-Jean. (Complémentaire)
Departement Infrastructuur en Stedelijke Ontwikkeling - Goedkeuring van de aankoop van het terrein gelegen op de hoek van de Alphonse Vandenpeereboomstraat en de Jean-Baptiste Decockstraat, 1080 Sint-Jans-Molenbeek. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à madame Gilles-Goris.

Mme Gilles-Goris :

J'ai une petite question concernant le budget. Est-ce que ça a déjà été inscrit dans les modifications budgétaires précédemment ?

Je voudrais simplement rajouter qu'il y a plusieurs points ce soir qui touchent à des achats sous emprunts et je m'inquiète quand même un peu. Le point douze, le point quatorze est aussi sur emprunt. Je sais que les finances sont inépuisables à Molenbeek mais soyons quand même attentifs.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Je suis assez content de ce point. Je pense qu'il arrive après quelques années d'une lutte contre les spéculateurs immobiliers qui passent notamment par des pénalités pour ceux qui laissent des terrains vides. Ça porte aussi ses fruits quelques années plus tard, donc c'est une bonne chose. Vous n'avez pas été extrêmement précise sur ce que vous envisagez. J'imagine que vous avez quand même aussi regardé quels étaient les différents projets qui précédemment avaient existés sur ce lieu et donc en termes urbanistiques, est-ce que vous avez un peu étudié les choses et est-ce que ce terrain ne risque pas de rester vide pendant quelques années ? Qu'est-ce que vous imaginez là-dessus ? Vous avez peut-être des envies ? Je ne sais pas. Ce serait bien si vous pouviez nous les exposer.

Mme la Présidente :

Je vais tout d'abord vous rassurer sur les aspects budgétaires. Effectivement, on a, lors de la dernière modification budgétaire, rechargé la ligne des achats puisque vous vous souvenez qu'on avait fait deux autres achats durant les mois qui ont précédé et donc j'avais anticipé qu'on pourrait retomber éventuellement sur quelque chose d'intéressant, c'est le cas et c'est rendu possible par la ligne qui avait été rechargée à hauteur de 500.000 EUR, et ceci entre dans cette ligne budgétaire. C'était donc anticipé, prévu et ça ne pose pas de problèmes.

En ce qui concerne votre question sur la succession des achats, pour celui-ci, je laisserai Monsieur Van Damme donner plus de précisions, mais l'idée, c'est quand même de le faire rentrer dans le programme du contrat de quartier et de ne pas endosser seul la responsabilité de cet achat. On n'a pas encore d'accord, donc on ne peut pas le notifier de cette manière-là, mais c'est certain qu'aussi souvent que possible, on procède à une subvention maximale de nos projets et on est toujours dans cette optique-là.

Maintenant, je dois aussi vous dire et on en a discuté longuement avec et la Receveuse et la Directrice financière, nous ne sommes pas à un moment où emprunter est excessivement dangereux. On est plutôt dans un moment où les taux sont intéressants et ça ne veut pas dire qu'on veut emprunter plus que jamais ou qu'on ferait des gestes inconsidérés, mais c'est vrai qu'on n'est pas dans une démarche où on est aussi craintif par rapport à l'emprunt qu'à certains autres moments. Tout ça est sous monitoring et évidemment à chaque fois avec la Receveuse et la Directrice financière qui sont dans nos décisions.

Je donne la parole à Monsieur Van Damme.

M. l'Echevin Van Damme :

Je voudrais juste rajouter quelque chose par rapport à l'éventuelle vocation de ce site. Sachez que le coin et le bâtiment à côté de cette rue, on veut les acquérir dans le but d'y installer, dans le cadre du contrat de quartier, la maison de jeunes « Centrum West » et donc on n'aura pas besoin des deux sites, mais bien d'un des deux et on n'est pas sûr de pouvoir les acquérir l'un ou l'autre. Cependant il y a encore un deuxième projet en cours, mais là, il est vraiment trop tôt pour en parler, qui pourrait justement répondre en partie à ce que Madame la Bourgmestre a dit, donc récupérer une partie des fonds dépensés, mais c'est un peu trop tôt pour en parler. Je suis désolé.

Mme la Présidente :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le point.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het punt goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

Karim Majoros quitte la séance / verlaat de zitting.

Hassan Ouassari quitte la séance / verlaat de zitting.

Luc Vancauwenberge quitte la séance / verlaat de zitting.

Rajae Maouane quitte la séance / verlaat de zitting.

Emre Sumlu quitte la séance / verlaat de zitting.

22. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à la diffusion des images vidéos des séances publiques du Conseil communal. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door de heer De Block, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, met betrekking tot de uitzending van de videobeelden van de openbare zittingen van de Gemeenteraad. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

L'historique, c'est qu'il y a déjà deux années, la première proposition qui a été déposée par le PTB, la majorité précédente avait promis de filmer, mais il fallait trouver des solutions. Je me rappelle l'Echevin qui est encore Echevin, mais dans des autres rôles qui avait répondu : « je te jure on va faire ça », mais ça ne s'est pas passé.

Maintenant, il y a une majorité qui l'a inscrit dans sa déclaration, alors faisons-le. Un an plus tard, je vois qu'il y a des communes qui ont commencé la réflexion bien plus tard que nous et qui ont déjà un Conseil communal en live streaming. Je pense que ça peut profiter à plein de gens de vivre, d'être au courant. Je vois qu'actuellement, il y a cinq ou six personnes qui sont courageux dans le public pour rester jusqu'à minuit et donc je pense que il est temps de concrétiser rapidement.

Mme la Bourgmestre :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Tout d'abord, je voudrais remercier le PTB de venir avec une motion qui reprend une partie de la note de politique générale. Je ne sais pas si le PTB a l'intention de venir chaque mois avec une phrase de la note de politique générale, why not, vous allez améliorer vos statistiques en la matière, mais au-delà de la boutade, parce que c'était purement amical comme remarque, c'était tout à fait gentil, mais donc le PTB a raison de rappeler que dans la note de politique générale, il y est indiqué que la majorité souhaite organiser la rediffusion des séances du Conseil communal. Tu l'as très bien dit précédemment, contrairement à l'ancienne majorité, ici c'est inscrit dans la note de politique générale et donc je pense que ce Collège a déjà démontré en un an, que ce qu'il avait inscrit et ce qu'il avait comme projet, il le réalisait. Quand je vois ce qui a été fait en matière de personnel, ça aussi c'est important. Les statuts du personnel, même si le PTB n'a pas soutenu, améliorer les conditions de travail du personnel, donner des primes aux directions des écoles, des exemples j'en ai beaucoup, les garderies où le Collège a réagi très vite, etc.

Ça aussi, c'est important pour la population et pour nous, en tout cas, c'est extrêmement important. Donc j'ai des raisons de penser que quand le Collège a inscrit dans sa note de politique des éléments, c'est qu'il va le faire, qu'il va les réaliser.

Merci de le rappeler et moi, je souhaite surtout savoir, avant de pouvoir me prononcer, et puis j'ai une proposition à faire, est-ce que le Collège peut être en mesure assez rapidement, dans un délai raisonnable de pouvoir organiser ces retransmissions ? Moi, ce que je voudrais, et mon groupe, on voudrait évidemment qu'on respecte ce point important de la note de politique générale, mais je voudrais surtout qu'on ait une retransmission de qualité. Je pense que l'image de la commune passe aussi par cela. J'ai

quelques exemples de retransmissions de Conseils communaux dans d'autres communes, je ne vais pas citer de noms, mais j'en connais certaines qui sont très médiocres au niveau de la qualité et j'en ai vu d'autres qui par contre sont très bien et même si le PTB prend la parole, on va bien le voir, ce sera bien diffusé et en live pas comme c'est parfois maintenant en léger différé, ou dans une qualité qui n'est pas très bonne.

Moi, je souhaite que ça se fasse dans de bonnes conditions. Je souhaite aussi qu'on voit avec nos services ce qui est possible et éventuellement qu'on soutienne et qu'on aide nos services. Moi aujourd'hui, je ne sais pas quelles sont les possibilités et où on en est. Ce que je voudrais proposer par rapport à ça, puisque j'ai la parole, je vais faire ma proposition, je voudrais bien qu'on se réunisse tous ensemble pour discuter de cet élément-là, mais pas uniquement cet élément-là, parce que je pense que si tu veux parler de ce chapitre-là, il y a aussi d'autres éléments qui rentrent en ligne de compte et par exemple si on filme les séances du Conseil communal, ce que nous souhaitons, et je pense que le Collège le souhaite également, il va falloir aussi changer une partie du règlement d'ordre intérieur et l'ancien président est en face de moi, puisqu'une partie du règlement d'ordre intérieur prévoit l'interdiction de filmer, comme l'interdiction de manger, comme l'interdiction de prendre en photo ou de prendre en photo son voisin. Je n'étais pas favorable à ces interdictions précédemment, mais je suis un légaliste, quand il y a un règlement d'ordre intérieur, il faut le modifier, il faut le changer et comme je sais que vous êtes beaucoup à avoir demandé des modifications du règlement d'ordre intérieur, je pense que de manière raisonnable, organiser un petit groupe de travail là-dessus, comme ça en même temps, on évacuera les éléments qui posent problème dans ce règlement d'ordre intérieur, on pourra améliorer notre démocratie interne et en même temps on pourra proposer une vraie diffusion de qualité et laisser le temps aussi aux services de pouvoir nous répondre et de pouvoir nous présenter quelque chose de sérieux. Il y va aussi, je n'ai pas envie qu'on voit ma petite tête à travers ce qu'on va filmer ici.

Moi, j'ai surtout envie qu'on relève l'image de la commune, l'image de ce Conseil communal, l'image de l'ensemble des élus que nous sommes et donc, je voudrais qu'on ait quelque chose de qualité. Ce n'est pas parce qu'on est Molenbeek qu'on ne peut pas avoir une retransmission bien faite et de qualité et je n'ai pas envie d'une petite caméra de rien du tout. J'ai envie de quelque chose de bien fait et de sérieux et encore une fois aujourd'hui, après une année, ça fait même pas un an que cette majorité est installée, et quand je vois les avancées en matière de personnel, quand je vois les avancées en matière de garderies, quand je vois certains engagements qui ont été tenus et je le dis, je suis très à l'aise pour en parler, je ne suis plus membre du Collège, j'ai été échevin du Personnel, il y a des avancées qui ont été faites de manière importante, il y a des domaines où ça prend plus de temps, mais en tout cas, les exemples que je viens de citer, c'est remarquable, les investissements dans les écoles également et ça aussi, pour nous, ce sont des éléments fondamentaux de la politique communale et au bénéfice de la population pour les petits et les grands.

Voilà, ma proposition, je pense que tu l'as bien comprise. Je te propose sagement et gentiment de nous voir en groupe de travail et de profiter de l'occasion de répondre aussi à vos préoccupations, à vos demandes en lien avec le règlement d'ordre intérieur.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Eyllenbosch.

M. Eyllenbosch :

Personnellement, je ne suis pas pour ou contre le fait que le Conseil communal soit retransmis, par contre, il y a quelque chose qui m'interpelle moi, c'est de savoir quel est l'intérêt de faire ça, si nous souhaitons faire comme vient de le dire Jamal Ikazban, une

retransmission en direct depuis 19 heures jusque, il est déjà 23h30 et probablement qu'on ne terminera pas avant 01h00 ou 02h00 du matin, quand on aura terminé les motions, et les interpellations, je ne suis pas certain que le Molenbeekois moyens continuera à suivre ces débats très longtemps et donc, je me pose la question de savoir si il ne serait pas plus intéressant éventuellement d'envisager un journal du conseil communal qui soit filmé et/ou à ce moment-là, il y ait éventuellement certains points qui soient présentés d'intérêt communal très importants, qu'il puisse y avoir un contrôle des partis qui sont présents pour qu'il y ait une répartition qui se fasse d'une façon correcte, que les thèmes qui sont choisis soient partagés parce que sinon, je ne vois pas l'intérêt réel de faire cela devant une audience qui ne sera pas là, qui sera absente. Il sera peut-être une fois ou deux fois au premier conseil communal qui sera filmé et puis après ça, on n'aura plus rien. Quand je vois, vous m'excuserez de le dire comme ça, le cinéma qui s'est produit là tantôt avec l'interruption de séance et qu'on attend pendant trois quarts d'heure, je ne vois pas le citoyen attendre aussi longtemps. Ça m'interpelle également parce qu'on veut ça au niveau du Conseil communal et je crois que ce serait plus intéressant de l'avoir au niveau du Parlement fédéral ou du Parlement régional et même là, on ne l'a pas, donc la question est de savoir...

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Je crois que presque tous les programmes des partis au niveau communal, en tout cas le mien, mais ce n'était pas le seul, loin de là, a proposé de faire cette diffusion, et donc c'est vrai qu'il y a moyen d'aller relativement vite là-dessus. Certaines communes l'ont fait, y compris de manière professionnelle, je pense à Bruxelles ou à Anderlecht sous forme de thèse dans un premier temps, pour essayer d'adapter aussi leur futur marché public de plus long terme à leur réalité aussi.

Bien sûr, il faut alors rajouter certaines choses. Je veux dire, rien que pour les spectateurs ici, il n'y a rien comme indication. Il n'y a pas une feuille où on pourrait savoir géographiquement où se trouve les différents groupes du Conseil communal. Il n'y a pas non plus de petits écriteaux avec le nom de chacune des personnes, éventuellement le parti auquel il appartient. Rien que pour les gens qui viennent, ce serait quand même assez pratique et assez visible, même en dehors de la diffusion et ça ne coûte pas grand-chose de le faire, il faut juste en avoir la volonté.

Je vais faire une proposition très concrète, bien sûr on va soutenir cette motion, je pense qu'on peut y aller et qu'il ne faut pas refaire un groupe de travail qui va peut-être se réunir, on l'a vu sur la motion climatique comme c'est compliqué et ça n'a d'ailleurs pas avancé des masses depuis le mois passé malheureusement, on peut voter cette motion mais on peut aussi décider de mobiliser un budget existant dans le budget communal, à savoir le budget communication et sous-traitance, il y a eu trois, si je ne me trompe pas, au moins trois ou quatre journaux Molenbeek Info qui n'ont pas été diffusés et qui n'ont pas été produits et qui n'ont pas mobilisé de ressources financières en 2019, ça va seulement être relancé maintenant, il y a donc des moyens qui ont été économisés qui pourraient probablement servir au moins à faire un test dès le mois prochain, voir au mois de janvier et donc, je pense que comme d'autres communes, il est tout à fait possible d'avancer rapidement dans la diffusion du Conseil communal.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Milis.

M. Milis :

Effectivement la diffusion du Conseil communal fait partie de la note de politique générale de la majorité. Il va de soi que nous avons la volonté de permettre à tous les citoyens d'accéder aux échanges qui se tiennent lors des Conseils, même s'ils ne peuvent pas y être présents et ce, à des fins démocratiques ou de transparence. Ce système est mis en place dans certaines communes et fonctionne bien dans certains cas. Il est vrai aussi qu'il n'est pas nécessaire de précipiter les choses et faire preuve d'amateurisme. Il est préférable de mettre en place un outil performant et durable. Toutefois, effectivement, on doit constater que déjà un an est passé et que nous aimerions bien voir ce projet se mettre en place.

Je demande donc au Collège s'il pouvait déjà émettre une tranche de temps pour connaître le moment où ce projet pourra voir le jour ?

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Je me réjouis de voir qu'un membre de la majorité s'inquiète du retard et je suis un peu étonné de certains arguments avancés par certains. Nous sommes en novembre 2019 et aujourd'hui, on se pose encore la question sur la difficulté d'installer un système qui est accessible, même pour nos petits citoyens. Je rappelle ici que nous répondons à une exigence démocratique. La population molenbeekoise demande de pouvoir savoir ce qui se passe dans ce lieu très vivant où nous débattons de l'avenir des Molenbeekois.

Contrairement à ce qui s'est passé, Monsieur Ikazban, sous l'ancienne législature, aucun parti ne l'avait mis dans son programme et ce n'était pas repris dans la déclaration de politique communale. Ici c'est le cas ! Je pense qu'il n'est pas utile, ni nécessaire d'organiser des réunions ou d'encommissionner, on sait très bien à quoi ça sert. On encommissionne et dans cinq ans, on est toujours en train d'essayer de trouver une solution.

Je souhaite et je parle au nom de mon groupe, et je rejoins l'ensemble des intervenants de la majorité et de l'opposition, nous allons voter cette motion, mais nous souhaitons que dans les plus brefs délais, nous installions tout le dispositif pour pouvoir retransmettre, même à titre d'essai pour voir un peu avec les spécialistes qu'est-ce que nous pouvons mettre comme matériel et les budgets à Molenbeek existent. Je vois que de nombreuses dépenses sont prévues et d'ailleurs on en reviendra tout à l'heure par rapport à ce qui est proposé par rapport aux Imams et donc je souhaite que le plus rapidement possible les Molenbeekois puissent voir ce que nous disons ici au sein de ce Conseil et ce que nous décidons par rapport à la population. Merci.

Mme la Présidente :

Je vais vous faire part de mon opinion sur ce sujet.

Tout d'abord, vous dire que si on l'a mis dans la déclaration, c'est bien pour le réaliser. Ce n'est pas pour le laisser sur la feuille et qu'à la fin de la législature, on vous dise regardez, vous ne l'avez pas fait. Ça n'a aucun sens, ce n'est pas le but. Par contre, vous dire aussi qu'effectivement, si on ne l'a pas encore fait, c'est parce que ce n'est pas aussi facile pour nous. Vous aujourd'hui, dans l'opposition et certains même hier dans la majorité qui n'avait pas pu le réaliser, et qui peut-être connaissent les difficultés que ça engendre, ne veulent bien le concevoir et je comprends ça.

Je veux juste revenir sur deux points, à mon avis très important, d'abord vous dire effectivement, ça risque d'être regardé, même si ce sera moins regardé que les Diables rouges, même si parfois ce sera mal regardé ou ce sera abandonné, comme l'a dit Monsieur Eylenbosch, ça risque d'être regardé. Donc, on doit quand même veiller à ce que ce ne soit pas d'une qualité trop médiocre. Je pense, j'ai pu prendre connaissance du fait que dans certaines autres communes, ben ce qu'on a, ou ne rien avoir, je crois que c'est mieux de ne rien avoir, dans le sens où si vous mettez simplement une caméra ici qui ne se tourne pas, qui ne bouge pas, qui a une mauvaise qualité de prise de son et qui diffuse effectivement sous un format monotone tel que la très bien décrit Monsieur Eylenbosch, ça ou rien, je n'en vois pas trop l'intérêt. Je veux bien installer ça demain, mais je crois que ce n'est pas intéressant. Par contre, quand on prône de nouveaux les exemples des autres communes, on voit aussi des communes qui ont fait de beaux efforts et qui ont de très belles choses, des choses très intéressantes, hélas moi je trouve que par rapport à un sujet comme celui-là, qui est celui double, non seulement réconcilier le citoyen et le politique, mais aussi de l'image de notre commune puisque si on diffuse sur Internet, tout le monde regardera même éventuellement à Alost, à Anvers, à Charleroi, à Liège, partout on pourra regarder même à Moscou, on pourra nous regarder et donc ça veut dire que je pense qu'on a quand même un devoir de qualité. Je ne crois pas qu'il faut s'engager dans un mauvais projet à tout prix très vite. Ça, moi, je ne le défendrai pas. Ça ne m'intéresse pas. Je trouve que c'est une mauvaise voie.

Ensuite pour dire tout ce qui m'habite sur ce sujet, je voudrais aussi vous dire que je pense que ça doit être en direct parce que ça perd tout son sens si c'est en différé et autant j'ai noté les trois idées nouvelles que vous avez évoquées, et qui sont très intéressantes, celle de Monsieur Eylenbosch d'avoir aussi un autre format, que ça soit un autre format vidéo ou que ce soit un autre format, je trouve que c'est une belle idée et ça remplit un autre objectif. C'est-à-dire que si vous voulez l'objectif de diffuser en live, c'est vraiment donné la possibilité aux citoyens de comprendre et de voir comment ça se passe, et de oui y compris les pauses, les machins, les trucs que vous n'aimez pas ou que vous avez trouvé désagréable aujourd'hui, ça fait partie de la vie politique de la cité et donc tout ça, c'est le live qui le permet parce que tout le reste, qui n'est pas le live, ça peut être manipulé, ça peut être monté, ça peut être un technicien qui vous aime pas et puis voilà, on vous enlève la moitié de la barbe Monsieur De Block, j'invente mais donc ça peut être des choses pas gaies qui sont de la manipulation aussi. Je dirais le live, en soi, permet effectivement certaines choses que le reste ne permet pas, mais le reste, ce que vous avez évoqué, Monsieur Eylenbosch, je vous en remercie, ce sont des idées intéressantes.

Monsieur Majoros, j'ai noté aussi ce que vous avez dit sur les étiquettes de table, le plan de la salle, ce sont des excellentes idées, je trouve que ce sont de très bonnes idées et je pense qu'on peut le faire très vite et je vais demander qu'on le fasse, parce que je trouve que ça, pour le coup, ce sont vraiment de bonnes idées et je vous remercie pour ça !

Donc revenir sur l'idée que nous voulons du direct, nous voulons de la qualité et dans ces conditions, c'est vrai alors, on peut dire mea culpa, on peut l'analyser tout autrement, il y a mille et une façon de l'analyser aujourd'hui, on n'est pas prêt et on n'a pas été en capacité d'être prêt pour aujourd'hui. Je le dis avec toute sincérité, sans fard et sans problème, à vrai dire. Je ne pense pas que ce soit une honte. Certains l'ont souligné, cette majorité en 11 mois a déjà fait énormément. Je n'ai aucune honte à dire que sur ce volet-là, on n'a pas encore avancé. Je ne le vis pas très mal, à vrai dire.

Je veux terminer. Je vous ai demandé de revoir le règlement d'ordre intérieur qui est la base de nos travaux, parce que j'entends que ça a du retard, qui va me faire un reproche sur la manière dont je tiens la séance ? Je n'en sais rien, ça peut arriver. Il y a des choses qui vous incombent. Donc je veux dire, à un moment donné, faire une réforme du règlement d'ordre intérieur qui inclut aussi la manière dont on va gérer cette captation vidéo parce

qu'une captation vidéo, c'est aussi qui on va filmer, comment, qu'est-ce qui se passe, il y a plus que simplement dire on allume une caméra. On allume une caméra, ce n'est pas ça la captation vidéo, quand nos citoyens seront là, etc. Il y a plein d'autres choses qui vont se jouer. Je pense que ça mérite une vraie place dans notre règlement d'ordre intérieur et en plus, je pense, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, qu'on doit revoir notre règlement d'ordre intérieur pour se respecter mieux les uns les autres, pour avoir des débats qui sont bien cadrés et pour travailler mieux, tout simplement. Moi, ce n'est pas le but qu'il n'y est plus de Conseil communal, c'est le but qu'on travaille mieux ensemble. Moi, j'appelle de mes vœux qu'on aille dans le sens de la proposition de Jamal Ikazban qui permettra je pense le mieux de rencontrer les objectifs.

Je peux aussi dire qu'on peut essayer de définir un timing, mais je crois que s'enfermer aujourd'hui alors que les difficultés techniques dans nos équipes, elles sont réelles et je ne vais pas demander aux uns et aux autres d'intervenir parce qu'elles sont réelles, point. On ne va pas commencer à touiller dans des plaies ouvertes, que par ailleurs certains sur les bancs de l'opposition connaissent très très bien, et donc voilà. Il y a des faits qui font qu'aujourd'hui, ce n'est pas évident pour nous de mettre ce projet en place. Je verrais plutôt qu'effectivement on travaille sérieusement à ce que rapidement, on puisse avoir un cadre et que parallèlement à ça on charge, je crois que c'est moi et l'Echevin de l'Informatique qui devons faire ça, parce que c'est le support technique et l'équipe de la communication, certains d'entre vous l'ont souligné, qu'on essaye d'avancer sur ce projet de manière volontariste et je pense que comme ça, on travaille bien et on ne travaille pas, excusez-moi le terme, dans l'esbroufe parce que c'est vrai, que pour moi, lire dans une motion de l'opposition quelque chose qui est dans la déclaration de politique, ben on peut faire ça toutes les semaines. On peut avoir des articles avec ça toutes les semaines et je ne sais pas dans quel monde on vit, c'est un peu malsain vis-à-vis des citoyens, c'est très trompeur parce que ça donne l'impression que nous, on ne veut pas ça, alors qu'on le veut, on a dit qu'on le voulait, on l'a écrit et donc à un moment donné, il y a un côté vraiment excessivement trompeur vis-à-vis des citoyens, c'est de la manipulation et c'est très évident et vous le savez très très bien parce que c'est la déclaration de politique, ce n'est pas comme si vous inventez quelque chose, c'est la déclaration de politique.

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, en fait, la police de la séance, c'est moi et donc je ne pense pas que ce soit un problème, mais je peux concevoir qu'en tant que chef de groupe de l'opposition, vous ayez des soucis puisque effectivement, j'essaye de donner un cadre et que peut-être c'est difficile pour vous et ça, j'en suis désolée.

M. De Block :

Vous n'avez pas le droit de cibler des gens.

Mme la Présidente :

« Cibler des gens », qu'est-ce que vous voulez dire ? Je ne comprends pas ce que vous dites. Si vous dites que le Président du Conseil ne peut pas être Bourgmestre, je vous signale que c'est le cas un peu partout en Belgique et qu'en général, ça ne pose aucun problème. Donc quand je m'exprime en tant que Bourgmestre, j'entends être respectée en tant que Bourgmestre et je ne pense pas que je vous brime ou que je vous empêche de parler d'une quelconque manière, et si je demande que le règlement d'ordre intérieur soit aménagé par vous, les Conseillers communaux, les chefs de groupes, ce n'est pas pour moi. Décidez entre-vous ce qu'il sera demain, car aujourd'hui, c'est le seul qui existe et j'en suis garante en tant que Présidente du conseil et donc j'essaye de l'appliquer à tout moment et ce n'est pas toujours évident.

Alors, j'ai dit sur le sujet de la captation en direct ce que je pensais en tant que Bourgmestre, c'est-à-dire chef d'équipe du Collège des Bourgmestres et Echevins, qui vous a proposé une déclaration de politique dans laquelle cet élément figure. J'ai éclairé de quelle manière plus précisément nous pensions le réaliser et maintenant, je vous redonne la parole. C'est mon rôle en tant que chef d'équipe du Collège, c'est normal, c'est moi qui vous réponds sur ce point. Si le but, c'est que moi je ne puisse plus répondre à quoi que ce soit, parce que je suis Présidente, là, c'est vous qui êtes dans l'erreur.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

La première chose est que quand on introduit une motion pour faire avancer un dossier, une promesse pour vous, c'est une manipulation, c'est une tromperie. Si je vous interpelle là-dessus et que je ne peux pas demander à vous, Présidente, de faire la présidence parce que j'espère vraiment que si n'importe quel conseiller parle de cette façon-là, que la présidente ou le président intervient et dit : on ne fait pas de procès d'intention ici. On discute, on débat, mais si l'opposition ne peut même pas interpeller une majorité sur les promesses qu'ils font, mais où est-ce qu'on est, sans être traité de manipulateur ? On a aussi interpellé la majorité précédente sur cette promesse. C'est chaque fois qu'on interpelle une majorité sur cette promesse et quand on va les réaliser, on se fait traiter de manipulateur. Alors franchement, je ne sais pas quel est encore le rôle de l'opposition, mais donc très concrètement, vous avez répondu.

Je pense que premièrement, il faut se donner un délai. Il faut un délai clair et il faut se donner les moyens pour. Ensuite je trouve que ça ne va pas. Je comprends, mais ça ne va pas de conditionner et d'encommissionner ce projet via le règlement d'ordre intérieur...

Madame la Présidente, faites la présidence et ne permettez pas que les gens m'interrompent !

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, certains ici ont une voix plus grave et plus puissante que d'autres. Effectivement, je tiens compte du bruit ambiant et tout à l'heure, je suis intervenue parce que vos voix à plusieurs, vous étiez quatre précisément, empêchaient qu'on écoute Madame Zamouri. Ici je n'entends personne qui empêche qu'on vous écoute et donc je n'interviens pas. Le moment où je pense qu'on ne sait plus vous écouter, j'interviens et de la même manière pour vous que pour les autres. Je ne pense pas pouvoir être prise en flagrant délit de partialité dans cette assemblée et je suis désolée que vous le pensiez. Je vous recède la parole.

M. De Block :

Je pense qu'il faut un délai. Je trouve que le règlement d'ordre intérieur doit être discuté, mais je ne crois pas qu'il faut le conditionner à cela. La proposition était de discuter dans un groupe de travail et je suis contre.

Troisièmement si vous dites que le côté parfait, c'est pour plus tard avec un délai, j'espère bien franchement, alors je trouve qu'on doit demander, laisser la possibilité qu'il y ait des images qui soient filmées et ne pas refuser aux gens qui font déjà la demande. Faisons des essais, je sais qu'il y a des citoyens qui seraient partants de le faire. Franchement, mettons un cadre clair en tant que Présidente, en tant que Bourgmestre, pour dire, parce que ce public, la demande doit être faite, c'est dans le règlement d'ordre intérieur, mais la

demande ne peut pas être refusée à tout prix. Si c'est correct, si c'est dans les règles, ça ne peut être refusé.

Je propose qu'entre-temps, personne ne va reprocher à des citoyens de ne pas avoir le truc parfait, mais qu'en même temps, ça peut créer une demande, ça peut créer une envie du produit final, et de créer déjà une envie au lieu d'une attente, et en même temps, nous ne sommes pas perdants. Je vois la qualité d'autres conseils. Je vois des endroits où c'est juste l'audio qui est en live streaming, ce n'est rien, mais il y a plein de journalistes qui écoutent cela. Ça ne coûte rien. C'est facile. Utilisons les choses qu'on a. Le meilleur est parfois l'ennemi du bien. Avançons !

Mme la Présidente :

Merci de votre proposition.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai bien écouté la réponse du Collège à travers de la Bourgmestre. Merci pour la franchise !

Dans la réponse, j'ai bien compris que si nous votons une motion aujourd'hui, qu'il n'y aura pas de rediffusion ni demain, ni après-demain, ni dans un mois parce qu'il faut un certain délai pour pouvoir l'organiser techniquement. Je pense que le but qu'on poursuit tous ici, c'est finalement d'arriver à une solution où on pourra rediffuser de manière assez bonne avec de bonne qualité.

Tout à l'heure la proposition, ce n'est pas une proposition d'encommissionnement et quand j'ai parlé du règlement d'ordre intérieur, ce n'est pas pour conditionner avec le règlement d'ordre intérieur, mais c'est pour rappeler simplement que si on prend le règlement d'ordre intérieur actuel, on ne peut pas filmer sans autorisation, et donc qu'il faut le changer. Pour le reste, je reprends ta remarque, aujourd'hui le règlement d'ordre intérieur permet à n'importe qui ici de filmer, s'il a l'autorisation de la présidente. Donc le règlement d'ordre intérieur le permet déjà aujourd'hui et moi, j'ai entendu dans la réponse de la Bourgmestre qui était franche au départ en disant qu'ils ne sont pas prêts à ce niveau-là, qu'ils ont travaillé sur d'autres dossiers extrêmement importants, je ne vais pas répéter et je rappelle quand même qu'il y a un principe de base, c'est que d'abord, on interroge pas un Collège sur ses intentions, mais on fait aussi le bilan d'une majorité au bout d'une législature. Ici, la volonté ce n'est pas de renvoyer aux calendes grecques. La Bourgmestre a voulu être prudente et n'a pas voulu s'enfermer dans un carcan au niveau de la date, mais la volonté est partagée et ici, contrairement à précédemment, c'est inscrit dans la note de politique générale et je ne pense pas que la majorité veut se faire hara-kiri et inscrire des éléments qu'elle ne veut pas voir réaliser. D'ailleurs, Monsieur De block, si dans un délai raisonnable nous n'avons toujours pas de retransmission ici, en live et de bonne qualité, c'est nous qui viendrons ici avec une motion probablement avec une interpellation pour demander à ce Collège où il en est. Moi, la proposition ce n'est pas du tout pour renvoyer aux calendes grecques où pour encommissionner, c'est parce que je pense qu'il y a d'autres implications et je termine, Madame la Bourgmestre, avec un élément dont on n'a pas parlé. Si on filme en direct et en live, il faut qu'on se mette d'accord sur ce qu'on va filmer qui on filme et à quel moment on filme. Il y a des communes où on filme le Conseiller qui a son bouton micro allumé. Est-ce qu'on accepte de filmer les gens qui dorment, les gens qui mangent, les gens qui se lèvent, les gens qui partent à 21 heures ? Ce sont des questions qu'on doit à un moment donné aussi débattre. Moi je ne veux pas qu'on filme n'importe comment, à un moment donné, c'est aussi l'image de la Commune, c'est aussi l'image du Conseil

communal et encore une fois, Dirk, moi je ne veux pas encommissionner. J'ai été de ceux qui ont été comme toi précédemment qu'on filme, qu'on retransmet en direct. Ici, on a un Collège qui a la franchise de nous dire qu'il n'est pas prêt, laissons-lui un petit peu de temps, un délai raisonnable, ne nous enfermons pas et puis moi, je ne suis pas technicien, je ne sais pas où en est la technique ici, et si la Bourgmestre ne le fait pas, c'est qu'elle ne le sait pas non plus.

Je propose que tu retires ta motion, que nous fassions cette réunion et que nous voyons avec le Collège quelle est la réponse technique que le Collège pourra nous apporter et alors, à ce moment-là, on avisera. Quand le Collège nous dira qu'il est prêt, il faudra quand même qu'on se réunisse pour se mettre d'accord sur qu'est-ce qu'on filme, qui on filme, à quel moment et comment.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Majoros.

M. Majoros :

Ç'aurait été très intéressant qu'aujourd'hui, ce Conseil soit filmé, parce qu'on aurait pu se rendre compte qu'en fait, si les débats ne sont pas toujours passionnants, c'est parce que parfois, il y a des interruptions qui sont faites pour permettre à la majorité de se réunir avec elle-même. On aurait pu remarquer aussi que de nombreux Conseillers n'étaient pas là. En l'occurrence, c'est assez difficile comme opposition constructive de se retrouver dans une situation où finalement, quand l'opposition tient à son rôle d'opposition, qui est un rôle de la démocratie, qui est quand même assez important, ils ne reçoivent que mépris de la part de la Bourgmestre, qui est en même temps Présidente du Conseil communal. Le débat que nous venons d'avoir, reprend la démonstration du fait que cette situation n'est pas saine et ce n'est pas seulement la responsabilité de l'opposition, c'est avant tout une responsabilité de la majorité, des chefs de groupes peut-être aussi de la majorité.

En fait, vous n'avez pas le quorum. Ça fait déjà plus de 20 minutes, alors que vous avez 29 conseillers de la majorité, vous n'êtes que 21, 22 selon les moments et nous ne sommes pas tenus nous, comme opposition, à partir du moment où vous nous traitez de cette manière-là, finalement en proposant d'encommissionner des débats importants, une fois de plus, nous ne sommes pas tenus de soutenir vos propres manques. Voilà !

Mme la Présidente :

Vous n'y êtes absolument pas tenus. Ça, c'est clair.

M. Majoros :

Nous n'y sommes pas tenus et je pense que vous devriez faire preuve et certainement quand vous n'avez pas le quorum, d'avantage de modestie dans l'approche du débat démocratique.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à monsieur Eylenbosch.

M. Eylenbosch :

Je vais rejoindre en partie Monsieur Ikazban dans ses propos principalement sur le principe d'organisation que nous avons besoin de faire pour pouvoir arriver à filmer le

Conseil communal. Effectivement, je pense que sa proposition de demander à Monsieur De Block de retirer sa motion, maintenant est tout à fait normale, parce que la voter ou ne pas la voter, ne changera strictement rien. Nous sommes dans un projet qui doit être monté et où tout doit être balisé.

J'avais lors du dernier Conseil, Madame la Présidente, si vous vous en souvenez, puisque vous aviez fait la réflexion vous-même que c'était à nous à nous réunir pour les modifications au niveau du règlement d'ordre intérieur, j'avais dit de nommer votre chef de groupe comme responsable pour cette convocation et donc je réitère ma proposition. Monsieur Ikazban, en tant que chef de groupe du parti le plus important de ce Conseil communal, invitez les chefs de groupe des différents partis pour arriver à organiser une révision du règlement d'ordre intérieur qui permettra à ce moment-là peut-être de déposer les premières pierres qui pourront être placées pour arriver à une retransmission de ce Conseil communal, de l'une ou de l'autre façon, que ce soit audio ou que ce soit audio et visuel, ça n'a pas d'importance, mais ce sera de toute façon une étape préalable qui devra avoir lieu. Je crois également que nous ne ferons pas l'économie de pouvoir bénéficier de conseils de professionnels ou de semi-professionnels pour faire cela, parce que s'il faut organiser la neutralité et le film correct du conseil, nous aurons besoin de conseils de personnes qui savent comment ça fonctionne et de ne pas mettre n'importe qui à la manette.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Eylenbosch.

Je donne la parole à Monsieur Mutambayi.

M. Mutambayi :

Je serai très bref dans mon intervention. Je commencerai par saluer votre sens de la franchise sur la question, parce que vous avez devant tout le monde avoué comment ça se fait que vous n'êtes pas avancés sur le projet, ce qui est très positif et que j'apprécie particulièrement cela ! J'aimerais ajouter une ou deux petites questions, c'est que si vous n'êtes pas avancés, pourriez-vous à ce stade-ci, nous dire à quel niveau de réalisation vous vous situez, au stade zéro ou vous êtes plus avancés que le stade zéro ? Ma seconde question rejoint un peu celle qui a été posée par un de mes collègues, juste un timing, il ne s'agit pas d'un délai, mais d'un timing, c'est un mois, deux mois, quatre mois, cinq ans, six ans, comme ça, on peut un peu se projeter dans le temps.

Mme la Présidente :

Je vous remercie pour vos questions.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Je veux juste vous faire une proposition, Madame la présidente. L'IHECS à des structures, la possibilité de vous aider. Dans ce cas-là, ça pourrait être fait pour des étudiants qui seraient donc épaulés par des professeurs qui sont tout à fait des professionnels. Ce serait peut-être un bon moyen d'aller plus vite.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme Gilles-Goris :

Puisque tout le monde y va de sa petite idée, personnellement, je ne compliquerai pas trop les films, la vidéo du film parce qu'on sait tous que dès que c'est mis en œuvre de manière plus particulière, il ne faut pas non plus que ça devienne un cirque médiatique et donc oui, bien sûr il faut que ce soit filmé, que ce soit mis sur les réseaux ou en live streaming, mais commencer à faire des choses hyper précises, je pense vraiment qu'il y a des désirs et des besoins et des envies qui vont ressurgir et qui vont faire que ces Conseils communaux vont devenir encore plus longs.

Mme la Présidente :

Je vais réunir les questions et essayer de répondre. Tout d'abord, sur le fait que je qualifie de manipulation votre motion. Monsieur De Block, c'était très clair, dans votre intervention, suite à ce que j'ai dit. Bien sûr que vous avez tous un droit d'interpellation parce que vous l'avez dit à plusieurs reprises, je ne peux plus vous interpellier. Bien sûr que vous pouvez interpellier et d'ailleurs, si je prends l'exemple du Parlement bruxellois, que désormais votre groupe connaît bien, je pense ben, qu'est-ce qui se passe au Parlement bruxellois ? On interpelle et à la suite de l'interpellation, si la réponse n'a pas séduit la personne qui l'a posée, il y a lieu éventuellement de déposer une forme de motion, mais pas préalablement et sur la déclaration de politique. Ça, ça n'existe pas. C'est cela que je qualifie de procédé manipulateur. C'est l'idée qu'on peut venir avec des éléments de la déclaration politique, donc des engagements que nous avons pris, nous dire est-ce que vous êtes d'accord ou pas avec vos engagements, bien sûr que nous sommes d'accord avec nos engagements, la question à poser, c'est pourquoi vous n'y arrivez pas aujourd'hui ? Pourquoi ce n'est pas encore le cas ? Je remercie 1.000 fois Monsieur Mutambayi qui pose le premier la question la plus évidente, la question du timing réaliste, dans quel sens on pourrait aller de ce côté-là, ça, c'est une question constructive, ça c'est une question qui n'est pas de l'ordre de la manipulation. Venir avec une motion qui retranscrit une partie de notre déclaration de politique, même si c'est le copié coller de ce que vous avez fait avant, moi, je ne l'avais pas lu, je suis vraiment heureuse finalement quelque part qu'on se rejoigne et que vos mots à l'époque sont devenus quelques chose qui est dans notre déclaration aujourd'hui, mais évidemment qu'il y a quelque chose qui est de l'ordre chez vous du procès d'intention quand vous venez me dire : et ben vous n'avez pas réalisé ce que vous avez écrit. Là, c'est vous qui me faites un procès d'intention et pas le contraire.

J'ai noté d'autres choses avant de venir aux réponses aux questions précises. D'abord, évidemment, le cadre, il doit, si pas précéder, au moins accompagner la mise en œuvre, et donc se dire qu'on peut aller sans modifier le règlement d'ordre intérieur, sans se poser toutes les questions que Monsieur Ikazban a très bien rappelées, faire de la retransmission, et je remercie aussi Madame Goris qui pointe évidemment une dérive évidente, mais ça, ce n'est pas juste avant ou en même temps qu'on implémente techniquement, on est obligé de se poser ces questions-là. On est obligé pour les questions de vie privée, pour les questions d'efficience, pour les questions de non dérive, donc on est obligé de se poser ces questions-là. Moi j'entends la proposition de Monsieur Ikazban et je la trouve bonne. Abordons ces questions-là et nous, de notre côté, on va faire les pas techniques. On va réfléchir aux questions techniques. C'est normal. Notre job, votre job, c'est logique. Vous vous occupez du cadre et de la démocratie du Conseil communal et du règlement d'ordre intérieur et nous, on essaye d'amener quelque chose qui tient la route avec les objectifs qu'on commence à voir clairement émergés, et qu'on partage pour beaucoup de qualités et de live qui sont ceux que moi-même, j'ai pointés comme les enjeux principaux.

Sur les questions de Monsieur Mutambayi, on n'est vraiment pas très avancé. C'est clair, je l'ai dit et je l'assume. Je le redis et je le réassume. Pour avoir un timing qui tient la

route et je vous remercie une nouvelle fois d'avoir posé la question, je pense qu'on peut s'imaginer qu'on a une chance d'y arriver en 2020. Ça, c'est ce que je m'imagine. Il ne s'agit pas du tout d'aller le reporter à la fin de la législature. Ce n'est pas ça. Ça ne m'intéresse pas et on y sera avant, mais aujourd'hui, nous n'avons pas bien les ressources dans les deux services dont je vous ai parlé pour faire quelque chose très rapidement et par très rapidement, j'entends à coup sûr dans les deux ou trois mois qui viennent, ça franchement, je ne vais pas m'engager à ça. On ne va pas y arriver. Si je m'engage à ça aujourd'hui, je vous mens. On ne va pas y arriver. On est dans l'incapacité de faire ça aujourd'hui. On est occupé à travailler sur les budgets. On aura l'occasion d'en discuter au prochain Conseil. On est occupé à travailler sur les budgets. On est toujours occupé à nommer et promouvoir notre personnel. Ça sont des choses qui prennent énormément d'énergie dans l'administration, à tous les niveaux de l'administration, et donc les services qu'on doit renforcer, qui aujourd'hui ne sont pas en capacité de faire le job qu'il y a derrière au niveau technique, et ben dans les deux trois mois, ils ne seront pas en capacité de le faire. Ça c'est juste la réalité, hors de la manipulation et hors de la vidéo. Ça c'est la réalité, je vous donne ceci et j'attends vos réactions.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Il y a un élément que Madame la Bourgmestre a dit et ce n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd. Elle a dit qu'ils étaient en train de travailler sur le budget et que le budget allait probablement être présenté le mois prochain, peut-être. Je trouve ça très intéressant qu'on ait cette discussion avant la présentation du budget parce que le budget, c'est aussi l'élément où on voit quelles sont les intentions d'un Collège. Je trouve que c'est extrêmement intéressant et ça rejoint en partie toute notre discussion.

M. De Block :

Je ne vais pas réagir sur le fait que vous répétiez encore le mot de manipulateur. C'est complètement insensé ! Pour moi, un délai raisonnable, ce n'est pas deux ans. Je trouve que durant l'année 2020, il faut le réaliser. Je sais que ce ne sera pas le mois prochain. Je pense que six mois devrait être un délai qu'on voudrait avoir, mais en un an, il y a moyen. Je comprends qu'il y a certaines compétences et certains trucs qui manquent dans les équipes, c'est normal, mais il y a des équipes, des Communes qui sont en train de le réaliser, qui l'ont réalisé, qui ont fait le marché, qui ont fait des choix, qui ont la technologie, qui savent les formations etc., donc je ne suis pas irréaliste en disant que fin 2020, ça doit être réalisé, en essayant dans six mois, franchement il y a moyen.

Une deuxième chose concrète et dont je voudrais qu'on amende ici, et qu'on dise OK, on s'engage d'ici six mois et avant la fin de 2020, de réaliser ce truc-là. Deuxième chose que je propose concrètement, il y a le son, il est là, le son il ne prend personne d'autre que celui ou celle qui parle. Le son ne prend pas ceux qui sont en train de papoter et à manger des chips, qui s'en vont. Je propose de streamer si possible avec les moyens qu'on a rapidement le son et éventuellement avec cet écran, comme ça, les gens savent qui parle. On a un visuel, on a du son, ça devrait pas être si compliqué de le mettre sur Internet ou même sur un site. Ça demande, je vais dire la vie privée n'a rien à voir là-dedans. Les images du public n'ont rien à voir, la personne qui parle est entendue et c'est tout. On n'a pas le bilinguisme, mais même avec la vidéo on n'a pas nécessairement le bilinguisme.

Deux propositions concrètes d'amender, de rajouter six mois, l'idéal, mais avant la fin de 2020 et qu'on vote. Je suis d'accord en parallèle avec le règlement d'ordre intérieur. Je suis d'accord, mais je ne trouve pas qu'il faut le conditionner et j'espère que dans six mois, on est sorti de l'auberge.

Mme la Présidente :

Je vais d'abord vous répondre sur l'audio. Je pense que sur l'audio, il y a moyen d'aller beaucoup plus vite. Par contre, je ne sais pas par rapport à la retransmission de l'écran, je me tourne vers l'Echevin de l'Informatique. J'imagine que l'audio, on n'en parlait tout à l'heure, c'est possible. L'écran je n'en sais rien.

M. l'Echevin Van Leeckwyck :

Comme on vient de le dire, ça se fait dans d'autres communes, donc il n'y a pas de souci. Le problème, c'est qu'on n'a pas le personnel actuellement et une étude peut aller très vite, si on n'y met les moyens. On regardera pour le budget et on peut commencer par l'audio puisque, si on a l'audio, à un moment on aura les vidéos et il faudra quand même un système audio, même si on a les vidéos puisqu'il ne faut pas simplement son GSM. On peut prendre ce renseignement très rapidement et revenir avec une analyse.

Mme la Présidente :

Ce que je vous propose, on prend l'engagement qu'on fera l'audio très rapidement. Par très rapidement, j'entends dans les six mois. C'est rapide et je crois que vous ne vivez pas dans la même réalité que nous. Je suis désolée. Dans les six mois, c'est rapide. C'est la réalité.

M. l'Echevin Van Leeckwyck :

Excusez-moi, un exemple, moi j'ai mon ordinateur ici et j'ai un problème pour aller sur le réseau donc, imaginez si on a des caméras ici maintenant, ça ne va pas donner une bonne image. Il y a des choses à voir, à faire. On dit six mois, mais si ça va plus vite, ben tant mieux.

Mme la Présidente :

Monsieur De Block, soit on l'amende, soit vous la retirez. Je trouve que, je reviens sur le processus, c'est un processus qui ne va pas.

Je donne la parole à monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je viens d'écouter Dirk De Block. Dirk, sois raisonnable. Tu viens de reconnaître, quand tu as entendu 2020, tu ne trouvais pas ça exagéré et tu avais peur d'être envoyé aux calendes grecques. Ça ne va pas être le cas et tu trouves dans ta tête, qu'un délai de six mois, un an, ça pourrait être raisonnable. Ça a été dit, ça a été déclaré par Madame la Bourgmestre, c'est dans les PV. Je trouve qu'on ne va pas improviser des amendements à ta motion. Les amendements sont une partie de la note de politique générale. Cela dit, tu as une réponse franche ici, le Collège n'est pas prêt avec ça parce qu'il y a plein d'autres trucs, d'autres priorités dans cette commune et on te demande simplement de retirer ce texte et simplement de nous dire... donc il y a un délai qui apparaît et quand ils auront vraiment des détails techniques avec des vrais techniciens, ce n'est pas nous, ce n'est pas moi, ce n'est pas toi, ce ne sont pas les gens qui sont ici et en parallèle, ce n'est pas conditionné. On se voit pour les aspects du règlement d'ordre intérieur qui concerne aussi ces diffusions parce que je ne veux pas qu'on diffuse n'importe comment. Il ne faut pas une seule caméra, il en faudra plusieurs points, il faudra des caméras qui s'allument à certains moments, et je ne veux pas qu'on filme n'importe qui, n'importe comment et à n'importe quel moment. Je trouve qu'il faut retirer. Sinon soit le but, c'est le PTB qui a envie de faire passer une motion

ou le but du PTB, c'est le même que le nôtre, c'est d'arriver un jour à une solution où on pourra avoir une retransmission en live, en direct et de qualité. J'ai tendance à faire confiance au Collège jusqu'à preuve du contraire. Ce que je propose est raisonnable. Tu as cru que c'était conditionné et ce n'est pas conditionné au règlement d'ordre intérieur. C'est simplement qu'il y a des éléments dont on doit parler.

M. De Block :

Je propose qu'on vote six mois.

Mme la Présidente :

Vous savez quoi, vous allez nous mijoter une motion commune sur base de votre motion avec tous les amendements qu'il faut et pendant ce temps, on avance avec les autres Conseillers qui ont leurs questions, et on repasse sur votre motion à la fin du conseil. Je pense que tout a été dit. Ce n'est vraiment pas compliqué.

**23. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Saliha Raiss, Conseillère communale PS-sp.a, relative aux tours Brunfaut - Report du 16/10/2019.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Saliha Raiss, gemeenteraadslid PS-sp.a., met betrekking tot de Brunfaut-toren - Uitsstel van 16/10/2019.**

*Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.
Het punt wordt van de dagorde gehaald en in schriftelijke vraag omgevormd.*

**24. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Evraud, Conseillère communale Liste Bourgmestre, relative à une augmentation des emplacements disponibles pour les défibrillateurs - Report du 16/10/2019.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Evraud, Gemeenteraadslid Liste Bourgmestre, betreffende een toename van het aantal beschikbare defibrillators - Uitsstel van 16/10/2019.**

*Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.
Het punt wordt van de dagorde gehaald en in schriftelijke vraag omgevormd.*

**25. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Evraud, Conseillère communale Liste Bourgmestre, relative au danger des voitures électriques - Report du 16/10/2019.
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Evraud, Gemeenteraadslid Liste Bourgmestre, betreffende het gevaar van elektrische auto's - Uitsstel van 16/10/2019.**

*Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.
Het punt wordt van de dagorde gehaald en in schriftelijke vraag omgevormd.*

26. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Giles-Goris, Conseillère communale CDH-CD&V, relative à l'effondrement partiel de deux balcons rue de Rotterdam.

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Giles-Goris, Gemeenteraadslid CDH-CD&V, betreffende de gedeeltelijke instorting van twee balkons Rotterdamstraat.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Goris.

Mme Gilles-Goris :

Vous avez sûrement tous lu et je voudrais juste avoir des réponses à mes questions.

Mme la Présidente :

C'est Monsieur l'Echevin Mahy qui va répondre.

Mme Gilles Goris :

Il n'a pas l'air très chaud de répondre.

(Rires - Gelach)

M. l'Echevin Mahy :

Non ce n'est pas ça, mais c'est du Logement Molenbeekois et j'allais profiter de la présence de notre collègue, Monsieur Daif, pour donner quelques explications. Normalement, il est prévenu qu'il doit intervenir.

Mme la Présidente :

Ce n'est évidemment pas pratique quand on a des questions qui devraient aller ailleurs. Ici, c'est un peu comme sur votre question pour le trafic, il y a une partie qui est conseil de police, et puis il y a une partie qui est Commune et donc voilà, je vais répondre à cette question et ici, on a de la chance que Monsieur Daif est là, parce qu'ici c'est vraiment une question qui concerne le Logement Molenbeekois.

Je donne la parole à Monsieur Daif.

M. Daif :

Merci Madame la Présidente, effectivement donc une partie de balcons est tombée en juillet. A ce moment-là, les services de logements communaux ont demandé, début du mois d'août, à des bureaux de stabilité, pour voir un mode opératoire pour la réfection des balcons. Après plusieurs relances, on n'a reçu que deux offres le 6 septembre, et après analyse des rapports, le rapport de stabilité n'a été reçu que le 18 octobre. Après ça, nous avons soumissionné, le Logement Molenbeekois a soumissionné à d'autres, pour essayer de faire de réparations. Le 15 novembre, nous avons reçu une seule offre, mais qui était beaucoup plus élevée par rapport à l'estimation. Nous allons refaire le cahier des charges et re-soumissionner, mais la zone est sécurisée.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Goris.

Mme Gilles-Goris :

Moi, ce qui m'inquiète, c'est que la sécurité vécue par les habitants, parce qu'ils ne savent pas jusqu'où il y a danger ou pas, d'aller sur leurs balcons, donc à ce niveau-là, est-ce qu'ils ont pu être rassurés ou y-a-t-il danger ? Donc, ils ne peuvent plus aller sur ces balcons, à certains, on a dit : attention, méfiez-vous.

M. Daif :

Nous allons les rassurer. Il n'y a pas un danger immédiat, mais il faut quand-même faire attention. Le problème est en train d'être réglé, mais on n'a pas encore trouvé de société pour aller faire les travaux à un prix raisonnable. On recommence le cahier des charges.

Mme la Présidente :

Merci Monsieur Daif d'avoir pris le temps de répondre aussi complètement !

Je remercie aussi Madame Evraud, qui propose de reporter à nouveau les deux interpellations.

27. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Mahdaoui, Conseiller communal PS-SP.a, relative aux rumeurs d'enlèvements à la camionnette blanche. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Mahdaoui, Gemeenteraadslid PS-SP.a, betreffende de geruchten over ontvoeringen met een witte bestelwagen. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Le point est retiré de l'ordre du jour, parce qu'elle doit aller au Conseil de police.

Ahmed El Khannouss quitte la séance / verlaat de zitting.

Abdallah Kanfaoui quitte la séance / verlaat de zitting.

28. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Gilles-Goris, Conseillère communal CDH-CD&V, relative aux night shop et au trafic de stupéfiant. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Gilles-Goris, Gemeenteraadslid van de CDH-CD&V, over nachtwinkels en drugshandel. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je vous le disais, vous avez fait deux questions, la deuxième question elle est mélangée, très habilement je vais dire, parce que normalement c'est une question aussi Conseil de police, donc allez-y, je vous répondrai, mais j'aime mieux, parce que nos séances sont déjà assez amples, qu'on respecte les différentes voies qui existent pour avoir les meilleures réponses par les meilleures personnes, aux meilleurs endroits.

Je donne la parole à Madame Goris.

Mme Gilles-Goris :

Il est marqué « relative aux night shops », mais c'était pas du tout une question sur les night shops, c'est une question par rapport au petit commerce, justement, qui ne sont pas des night shops, et qui sont ouverts tard dans la nuit, de plus en plus tard et de plus en plus de petits magasins, ce qui met une certaine insécurité dans les quartiers et d'où ma question liée aux stupéfiants, est-ce qu'il y a un lien ou non entre ces éléments-là. Et c'est vrai que depuis qu'une certaine attention a été portée à Ribaucourt, et bien il y a une explosion on va dire, un éparpillement de la vente de stupéfiants dans les quartiers Bonne Vie et Etangs Noirs, et je vous assure que beaucoup d'habitants interpellent en disant : on ne se sent plus bien, on n'est plus à l'aise le soir quand on rentre, donc je voulais savoir s'il y a une conscience au niveau du collège, qu'est-ce qui est mis en place pour aider ces jeunes, parce que le problème, c'est pas tellement de pointer du doigt, c'est de dire qu'est-ce qu'on leur propose ? Et aussi donc par rapport au règlement pour les magasins, est-ce que vous avez conscience que vraiment ce n'est plus seulement 20h20, 22h00, 23h00, 24h00, 02h00 du matin... Merci beaucoup !

Mme la Présidente :

Un grand merci pour votre question. Alors effectivement, on a différents quartiers où tout va bien, et on a quelques endroits où tu ne vas pas bien pour l'instant, et ce quartier fait partie des endroits pour lesquelles on a un monitoring accru et beaucoup d'actions et je vais vous parler de différentes choses qu'on a déjà faites, et aussi de choses auxquelles je vais vous inviter, notamment la semaine prochaine, parce qu'on est en train de faire beaucoup de choses dans ce quartier.

Alors tout d'abord, en ce qui concerne les heures d'ouverture et de fermeture dans le commerce, c'est la loi du 10 novembre 2006 qui est d'application. Les commerces de détail peuvent ouvrir de 5h00 à 20h00, 21h00 les vendredis et les veilles de jours fériés. Un règlement communal existe, mais uniquement pour l'exploitation des night shops et vous en connaissez les horaires. Et puis, on a aussi une réglementation phone shop, qui est un peu différente. Il faut cependant être bien conscient qu'on ne parle ici que de night shops et phone shops « connus et reconnus ». Evidemment, les vrais night shops sont fermés en journée, n'ouvrent qu'à 18h00, portent une enseigne ad hoc, et les autres, on les traque, il n'y a pas de tolérance par rapport à ça. Donc il y a des magasins aussi, un peu plus complexes, dont l'activité est mixte, qui tombent dans une catégorie plus restrictive, par exemple un magasin d'alimentation qui a un ou deux téléphones accessoires et qui devra fermer à 20h. Alors cependant, il faut noter que ces commerces, les commerces de détail y inclus night shops et phone shops, doivent respecter un jour de fermeture hebdomadaire de 24 heures continue.

Alors en ce qui concerne le commerce de stupéfiants dans le quartier, évidemment nous sommes bien au courant de ce qui se passe. Alors suite à des informations relativement précises et concordantes sur ce problème, on a changé le dispositif caméra sur la place, ça c'est une chose qui a été faite il y a déjà quelques temps, et puis, ça c'était y a plusieurs semaines, on a réuni tous les opérateurs concernés : police, préventif, cohésion sociale, vraiment très large réunion, et en fait à vrai dire, on l'a fait plusieurs fois depuis, on a aussi plusieurs fois rencontré les habitants de ce quartier, ainsi que des acteurs associatifs et des commerçants du quartier, à plusieurs reprises également. En concertation, nous avons essentiellement lancé 2 types d'opération à la suite de ces rencontres, parce que le problème étant complexe, on ne pense pas qu'il puisse se résoudre sans la mise en œuvre d'une politique multiple. Un premier volet concerne clairement la police, et nous avons demandé qu'on multiplie les opérations de police dans ce quartier. Il y a eu une réunion avec les habitants autour de la question plus spécifique du parc Menin, dans la rue des Etangs Noirs, qui a permis de prendre la mesure aussi des difficultés et avec les habitants, je dis bien avec les habitants, de pouvoir déjà rapatrier toute une série d'enfants qui ne devaient

pas être dans la rue, de jeunes qui avaient des comportements inadéquats, grâce aux habitants et avec les habitants. Après les opérations plus répressives, ont eu pour objectif de réprimer des comportements qui restaient absolument intolérables, malgré ce qu'on avait fait avec les habitants. Alors on a aussi déployé un pan protection de la jeunesse, de manière à ce que les mineurs qui sont concernés, soient identifiés, suivis, avec les parents, avec l'école et avec les unités spécialisées. Donc ces opérations-là, elles sont encore en cours aujourd'hui, elles se poursuivent. Donc en gros, il s'agit bien d'une part de procéder à des contrôles rigoureux, des saisies si possible et des arrestations si nécessaire, liées à la consommation et à la vente de stupéfiants. Et puis, d'autre part, de ramener les mineurs vers les lieux où ils doivent se trouver et autrement dit, soit à l'école pendant les heures scolaire, soit sous la surveillance de leurs parents, la soirée ou la nuit.

Ensuite, nous avons lancé un volet préventif, puisqu'il faut aussi accompagner les habitants, les commerçants et les acteurs associatifs dans leur investissement dans leur quartier. C'est là où je vais vous inviter, je vais vous inviter la semaine prochaine, dès vendredi, mais aussi toute la journée du samedi et le dimanche matin, à une première opération qui s'appelle Hello Hello Etangs Noirs, cette fois-ci. Alors qu'est-ce que c'est hello, c'est une opération qui réunit les services de la commune et une série d'autres services, je parlais du préventif, notamment Move et d'autres associations, et la police. Donc l'opération Hello Etangs Noirs va réunir la Commune, c'est-à-dire le service Propreté, le pavage, la voirie, le développement urbain, le musée communal, la Maison des Cultures, Move et puis aussi la Police, les gardiens et j'en ai sûrement oublié, parce qu'on est plus en plus nombreux parce que la Commune est très motivée en fait, de travailler cette manière-là, l'association des commerçants du lieu etcetera. Et donc, il va s'agir pendant 3 jours de permettre aux habitants et aux visiteurs du quartier, de disposer de services spécifiques, donc on vient avec une récolte des encombrants, une très grosse opération, avec des propositions au niveau des aménagements potentiels, essayer de vraiment vivifier la participation citoyenne, on va remettre en question le contrat de quartier qu'on a déjà déposé, et qu'on aura normalement, si tout va bien l'année prochaine, le soumettre à la consultation citoyenne. On a un atelier et qui est dédié spécifiquement à ça, avec des questions focales et avec la possibilité de s'exprimer aussi sur toutes les propositions qui sont faites, supports photos... On a des démonstrations aussi de différents services, gardiens de la paix, notre service Plantations qui va expliquer comment on désherbe sans herbicide... Nos opérateurs de propreté qui vont aussi faire des démonstrations, être mis à l'honneur, et pouvoir montrer aux habitants avec la Cellule Incivilité, tout le travail qu'il y a à faire dans un quartier pour avoir plus de propreté. Move sera là avec les jeunes qui vont préparer des apéros, préparer des animations, et j'ai tout oublié parce qu'il y a en fait tous les services sont là et on a un planning extrêmement détaillé que je peux vous donner, j'ai des exemplaires ici, si vous voulez. Alors l'objectif de tous les participants, c'est de mieux se connaître, de mieux travailler ensemble, pour redonner au quartier et à ces acteurs la possibilité de retrouver plus de convivialité et plus de sérénité, aussi de mieux connaître les services communaux, et de mieux respecter les opérateurs communaux, parce qu'on a aussi des difficultés de ce côté-là. Donc on est conscient et je pense que vous allez très vite comprendre que c'est évidemment ça, qu'il s'agit d'un travail de longue haleine, que ce n'est que par des collaborations multiples qu'on parviendra à atteindre les objectifs donc j'ai parlé, et vous êtes tous invités, dès vendredi prochain, à partir de 18h00, sur la place des Etangs Noirs, pour le lancement de cette première opération Hello, qu'on souhaite après pouvoir aller aussi décliner dans d'autres quartiers, si c'est nécessaire. Et je l'ai déjà dit aux équipes cet après-midi, forcément on sera amené à le faire plus d'une fois à Etangs Noirs, c'est certain. Voilà, donc je suis contente que vous m'ayez posé la question.

Je donne la parole à Madame Goris.

Mme Gilles-Goris :

Merci pour ces explications, je pense effectivement qu'il n'y a que la collaboration entre tout ce qui peut permettre d'avancer sur ce genre de dossier complexe. Vous parlez de vendredi, ce n'est pas après-demain, c'est dans 10 jours, j'imagine ?

Mme la Présidente :

Oui tout à fait, c'est 22, 23, 24 novembre, c'est la semaine prochaine.

Mme Gilles-Goris :

Merci beaucoup, mais le 22, c'est après-demain, hein !

Mme la Présidente :

Attendez, peut-être que je me trompe. Ah oui, vous avez raison, c'est cette semaine, ça va beaucoup plus vite dans la réalité que dans ma tête, sauf pour la vidéo.

Mme Gilles-Goris :

Heureusement que j'ai posé la question, parce que nous n'avons pas été prévenus. C'est peut-être une idée d'envoyer un email aux conseillers communaux...

Mme la Présidente :

Vous avez raison, c'est une erreur. Vous êtes évidemment bienvenus, dès 18h00, vendredi, samedi toute la journée de 10 à 19h00, et dimanche le 10h00 à midi, et c'est chaque fois des choses différentes, sauf incivilité qui a le stand qui fait un peu la même chose, on va dire tous les jours. Les autres stands sont chaque fois avec des animations différentes chaque jour. Samedi matin, le container sur la place, entre la rue Tazieaux et la rue Piers. Le super car de la police est là, avec une présentation aussi des agents de quartier qui vont se présenter à la population, donner leur numéro de téléphone, faire du lien etcetera. Donc je pense que ce sera une très très belle opération, évidemment c'est la première, donc il y aura peut-être des petites choses, mais on le recommencera, et je vous dis, ce qui est vraiment très chouette pour le coup, c'est de voir aussi tout le dynamisme de nos services communaux. Je dis la première réunion, quelques idées, et puis au fur à mesure, on a de plus en plus de services qui sont motivés à agir et de plus en plus d'idées et on n'a pas pu prendre toutes les idées, mais on a on aura un dynamisme excellent sur place.

22. Secrétariat communal - Motion déposée par Monsieur De Block, Conseiller communal PTB*PVDA, relative à la diffusion des images vidéos des séances publiques du Conseil communal. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Motie ingediend door de heer De Block, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, met betrekking tot de uitzending van de videobeelden van de openbare zittingen van de Gemeenteraad. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

On revient sur le point 22. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Après de longues conversations, nous avons convenu de remplacer le décide de la motion qui était proposée par un autre décide, avec trois autres articles. Ce que je vais lire maintenant, va remplacer ce qui était dans la motion :

Article 1 :

Le Conseil communal demande au Collège de mettre en place, comme prévu dans la Note de politique générale, la diffusion en directe, des séances du Conseil communal.

Article 2 :

Le Conseil communal insiste pour que le Collège exécute cette motion en 2020.

Article 3 :

Les chefs de groupe s'engagent à modifier le ROI pour l'adapter à cette nouvelle situation.

Je n'avais pas lu les considérants, mais j'ai remarqué une erreur, et je voudrais qu'on la corrige : vu l'importance accordée à la transparence par le programme de majorité 2012-2018 non, c'est 2018-2024.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur Mutambayi.

M. Mutambayi :

Ma question porte sur le troisième point, lié à la convocation des chefs de groupe pour la révision ou l'adaptation du ROI, je qu'il conviendrait d'intercaler entre-autres, parce que dans la formulation, c'est comme si on se réunissait ou qu'on se réunira uniquement pour cet élément, or, j'ai cru comprendre que c'est pour d'autres éléments aussi.

Mme la Présidente :

Est-ce que moyennant cette correction, je peux avoir l'unanimité pour cette motion ?

M. Ikazban :

On a eu un procès d'intention parce que Dirk De Block pensait qu'on voulait conditionner ceci à cela, ici, ce n'était pas la volonté, mais moi, je veux bien rajouter ce qu'il veut.

Mme la Présidente :

J'ai regardé Dirk De Block, et j'ai eu l'impression que le « entre-autres » ne posait pas de problème. Je peux considérer l'unanimité, y inclus le « entre-autres » ?

Le Conseil approuve le point amendé.

32 votants : 32 votes positifs.

De Raad keurt het geamendeerde punt goed.

32 stemmers : 32 positieve stemmen.

29. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Majoros, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative au développement du logement public à Molenbeek. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Majoros, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende de ontwikkeling van de openbare huisvesting in Molenbeek. (Aanvullend)

*Le point est retiré de l'ordre du jour en l'absence de Monsieur Majoros.
Het punt wordt van de dagorde gehaald in afwezigheid van Mijnheer Majoros.*

30. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Majoros, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à l'attentisme de la Commune face à l'inoccupation des bâtiments publics. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Majoros, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende de afwachtende houding van de Gemeente ten aanzien van de leegstand van openbare gebouwen. (Aanvullend)

*Le point est retiré de l'ordre du jour, en l'absence de Monsieur Majoros.
Het punt wordt van de dagorde gehaald, in afwezigheid van Mijnheer Majoros.*

31. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Sumlu, Conseiller communal ECOLO SAMEN, relative à la propreté. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Sumlu, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende de netheid. (Aanvullend)

*Le point est retiré de l'ordre du jour, en l'absence de Monsieur Sumlu.
Het punt wordt van de dagorde gehaald, in afwezigheid van Mijnheer Sumlu.*

32. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vossaert, Conseiller communal DÉFI, relative aux cours de français donnés aux imams de la commune. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Vossaert, Gemeenteraadslid DÉFI, betreffende de franse taalcursussen gegeven aan de imams van de gemeente. (Aanvullend)

*Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.
Het punt wordt van de dagorde gehaald en in schriftelijke vraag omgevormd.*

33. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Maouane, Conseillère communale ECOLO SAMEN, relative à la formation des imams. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Maouane, Gemeenteraadslid ECOLO SAMEN, betreffende de opleiding van de imams. (Aanvullend)

*Le point est retiré de l'ordre du jour en l'absence de Madame Maouane.
Het punt wordt van de dagorde gehaald in afwezigheid van Mevrouw Maouane.*

Ann Gilles-Goris quitte la séance / verlaat de zitting.

34. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur El Bouazzati, Conseiller communal PTB*PVDA, relative aux accidents au croisement de la rue Picard et de Ribaucourt. (Complémentaire)

Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer El Bouazzati, Gemeenteraadslid PTB*PVDA, betreffende de verkeersongevallen op de kruising van de Picardstraat en Ribaucourtstraat. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Bouazzati.

M. El Bouazzati :

C'est par rapport à l'accident mortel qui a eu, ici tout près, en octobre, donc c'est par rapport à la visibilité, par rapport aux accidents qui sont survenus à ce carrefour problématique et donc, quels sont les moyens qu'on peut mettre en place, j'avais pensé à un miroir ou à des coussins berlinois pour faciliter l'accès et la circulation.

Mme la Présidente :

Ok, Monsieur Achaoui va vous répondre.

M. l'Echevin Achaoui :

Entre 2014 et 2018, nous comptons 7 accidents avec blessés légers à ce Carrefour. Il ne fait pas partie des points noirs de la commune, malgré tout, ni de la Région, n'est pas le carrefour le plus problématique de la rue Picard. L'accident mortel de 2010 impliquait un piéton traversant la rue Picard, axe régional, et lié à une mauvaise visibilité, au droit de traversée piétonne sur la rue Picard. Depuis, nous avons contacté la Région afin d'améliorer les traversées et les modifications suivantes ont été apportées : la zone de livraison sur la berne centrale a été supprimée de manière à dégager la berne centrale pour une meilleure visibilité, la visibilité au niveau des traversées piétonnes a été améliorée en empêchant physiquement le stationnement jusqu'à 5 m en amont de la traversée piétonne, dans le sens de circulation côté rue Ribaucourt. Des abaissements de bordure ont été aménagés au niveau des traversées piétonnes. Alors ces trois modifications ont permis de sécuriser considérablement le carrefour en dégageant la visibilité gênée par des voitures stationnées. Nous avons récemment noté qu'un nouveau problème est apparu, les voitures stationnent maintenant à moins de 5 mètres des traversées piétonnes, côté Tour et Taxi. Nous avons repris bien évidemment contact avec la Région pour régler ce problème au plus vite. L'installation d'un miroir au droit de ce Carrefour n'est donc pas une solution adéquate car la visibilité pour les automobilistes y est bonne. Par ailleurs, il est important de préciser que les miroirs ne doivent être envisagés qu'en dernier recours, lorsque la visibilité ne peut être améliorée. En effet, les miroirs ne sont pas une solution miracle et comportent également certains désavantages, difficultés d'évaluer les vitesses des véhicules, difficultés d'évaluer la distance d'un véhicule, nécessités d'entretiens rigoureux... Pour ce qui est des coussins berlinois, leurs installations devraient être envisagées sur l'ensemble de l'axe Picard et non uniquement au droit du carrefour avec la rue de Ribaucourt. Cependant, l'installation des coussins berlinois est rendue difficile par la présence d'une piste cyclable marquée du stationnement en épi. Alors nous rappelons également que la rue Picard va être réaménagée complètement, dans le cadre de l'aménagement de la ligne de tram. Nous n'avons cependant pas encore des informations concernant la date, ni les détails concernant le réaménagement. Voilà quelques éléments de précision par rapport à vos questions.

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Monsieur El Bouazzati.

M. El Bouazzati :

Merci, par rapport à l'accident, c'est un accident mortel, ce n'était pas un piéton, mais un monsieur avec sa fille en voiture.

Mme la Présidente :

Je vous remercie.

35. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vossaert, Conseiller communal DÉFI, relative à la sécurisation du stade Machtens. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Vossaert, Gemeenteraadslid van DÉFI, betreffende de veiligheid van het Machtensstadion. (Aanvullend)

*Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.
Het punt wordt van de dagorde gehaald en in schriftelijke vraag omgevormd.*

36. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Madame Evraud, Conseillère communale MR, relative à la lutte contre le radicalisme. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door Mevrouw Evraud, Gemeenteraadslid MR, betreffende de strijd tegen het radicalisme. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux, chers collègues, depuis quelques mois, on entend dans la presse que des returnies se seraient évadés ou sont renvoyés dans leur pays de départ. Sans parler de la problématique des parents djihadistes qui sont dans des camps sordides où on conçoit difficilement y laisser des enfants.

La commune de Molenbeek, comme d'autres communes bruxelloises, est confrontée à cette problématique : plusieurs Molenbeekois ont malheureusement rejoint les rangs de Daesh soit en se rendant en Syrie, soit en participant activement à des actions de terreur en Europe. Nous commémorons les événements dramatiques qui ont marqué au fer rouge la France puis la Belgique. Molenbeek a été injustement pointé du doigt par le monde entier par la faute de ces quelques individus que nous rejetons avec force. Cela étant, il faut poursuivre les efforts pour que pareils drames ne se reproduisent pas, ni en Belgique ni ailleurs.

La lutte contre le radicalisme est un travail de longue haleine, qui comporte un volet sécuritaire et un volet préventif. Diverses dispositions ont été prises comme la mise en place de « cellules de sécurité intégrées locale » et le renfort policier dans plusieurs zones de police. D'autre part, la prévention est extrêmement importante : tout doit être mis en œuvre pour que les jeunes ne soient pas attirés par les extrémismes, en travaillant dans la proximité, dans les maisons de jeunes, en collaboration avec le tissu associatif, les écoles, les parents...

Madame la Bourgmestre :

- Pouvez-vous nous présenter les actions mises en place au niveau sécuritaire dans le domaine de la lutte contre le radicalisme violent ? Quelles initiatives ont été prises ?
- Quel est le soutien de la Région bruxelloise à la Commune de Molenbeek notamment dans l'aspect prévention ? Quel est le budget mis à disposition ? Pour quels objectifs ?
- Quelles sont les collaborations avec d'autres communes bruxelloises confrontées à ce même problème ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Mme la Présidente :

Comme vous le dites dans votre question, aujourd'hui il s'agit finalement moins de s'occuper du départ de Molenbeekois vers des zones de conflits, en fait, on n'a plus vraiment cette préoccupation-là aujourd'hui, ces départs semblent désormais inexistantes, c'est la manière dont on en parle, que des retours, et notamment les retours des femmes et des enfants, mais aussi les retours des hommes. C'est une situation complexe qu'on suit avec grande attention, sachant que la difficulté principale, c'est toujours la fiabilité de l'information qui provient de ces zones qui sont tout à fait instables.

Je vous passe un peu l'historique du phénomène et les moyens qu'on reçoit du fédéral, vous lirez ça à votre aise, je veux parler un petit peu du travail que fait aujourd'hui la Cellule radicalisme. Aujourd'hui les travailleurs de la Cellule radicalisme suivent des personnes ou des familles qui leur sont envoyées essentiellement par d'autres services qui sont le plus souvent des maisons de justice ou la police. Cet accompagnement se fait sur base volontaire ou semi-volontaire, c'est à peu près 50 %. Aujourd'hui, la Cellule radicalisme suit plusieurs fois par semaine une dizaine de dossiers, donc ce sont des personnes qui sont venues de manière régulière. Les membres de la Cellule ont aussi développé des projets de prévention primaire, notamment avec des acteurs locaux comme Teen, la Maison des Cultures, l'ASBL YES et aussi la police, avec un projet qui s'appelle « Jeune police » qui vise à changer les perceptions des acteurs. De son côté, la police a aussi implémenté un projet qui s'appelle Instil et qui concerne les enfants de 3 classes de 6e primaire qui vise à prévenir la polarisation en permettant aux jeunes de rencontrer des exemples positifs.

Alors au niveau purement sécuritaire, les actions mises en place dépendent de la zone de police et en particulier de la Cellule radicalisme de la zone. Il y a une Cellule radicalisme de l'Administration communale, sur la direction du fonctionnaire de Prévention, il y a une Cellule radicalisme de la zone de police. Peu d'intervention me parviennent à ce sujet-là parce qu'il s'agit du suivi de cas judiciaires, donc là, ce n'est pas dans les prérogatives stricto sensu de l'autorité administrative, que je représente. Cependant, depuis la circulaire du 21 août 2015 relative à l'échange d'informations sur les combattants terroristes étrangers, on a aussi un organe spécifique qui s'appelle la CESIL, la Cellule de Sécurité Intégrale Locale qui réunit notamment les acteurs du préventif et du répressif. En fait, c'est une plate-forme de concertation communale, sous ma responsabilité en tant que bourgmestre qui permet l'échange d'informations entre les services sociaux, les services de prévention et les services de police. Jusqu'en 2018, les CESIL ont fonctionné sur la seule base de cette circulaire, ce qui en fait, posait de réelles difficultés aux participants, policiers et préventifs, principalement autour du respect du secret professionnel, vous aviez certainement été attentive aux débats en la matière. Mais cet obstacle a pu être surmonté par la loi pot-pourri de juillet 2017 et puis la loi suivante du 30 juillet 2018 qui a finalement donné à la CESIL un autre statut, en tant que structure de concertation au sens de l'article 458 TER spécifique au radicalisme et du coup, cette loi précise notamment comment doit être constituée la CESIL, les possibilités d'établir les cas, les indices, les possibilités et les

stratégies de suivi et elle établit aussi une nouvelle couverture du secret professionnel. Donc ça rend la CESIL beaucoup plus efficace. Donc je peux vous indiquer que j'ai organisé une CESIL récemment et qu'il y a une nouvelle CESIL qui est prévue dans quelques semaines et donc l'information circule relativement bien entre les participants, grâce à cette structure plateforme de collaboration.

Alors des collaborations structurées existent avec certaines communes, comme Bruxelles-Ville, Anderlecht et Schaerbeek, ça c'était une de vos autres questions et nous participons évidemment mensuellement à la plateforme radicalisme qui est organisée par BPS Bruxelles Prévention Sécurité, au niveau de la Région. Alors d'autres structures travaillent aussi activement aux synergies entre les communes, y inclus les communes bruxelloises, la plateforme de concertation de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui regroupe 7 villes et communes, je vous laisse découvrir, la plateforme radicalisme du Service Public Fédéral Intérieur, qui regroupe les 15 communes belges qui ont été spécialement ciblées par les politiques fédéraux et des inter-visions avec des communes plus particulièrement touchées ou à la pointe sur cette thématique, qui sont liées dans l'histoire, dans l'historique du développement. Donc voilà l'état des lieux, de manière brève, il y a un peu plus dans la dans la réponse, je vous la donne, voilà.

Je donne la parole à Madame Evraud.

Mme Evraud :

J'ai juste pensé à une chose, c'est qu'en France, apparemment ici, on n'a pas eu le cas, mais des loups solitaires qui se sont manifestés, est-ce qu'on est parvenu à empêcher ça à la source, ou bien est-ce que réellement on n'a aucun problème de ce côté-là, ici ?

Mme la Présidente :

En fait, par nature même, le risque zéro en cette matière n'existe pas, donc aujourd'hui, on n'a pas de signalement lors des analyse de risque, mais je n'ai pas de réponse à apporter à cette question et personne n'en n'aura à vrai dire, voilà.

37. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vossaert, Conseiller communal DéFi, relative à la tour Brunfaut. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Vossaert, Gemeenteraadslid van DéFi, betreffende de Brunfaut toor. (Aanvullend)

*Le point est retiré de l'ordre du jour et transformé en question écrite.
Het punt wordt van de dagorde gehaald en in schriftelijke vraag omgevormd.*

38. Secrétariat communal - Interpellation déposée par Monsieur Vossaert, Conseiller communal DéFi, relative aux produits désinfectants utilisés dans les crèches. (Complémentaire)
Gemeentelijk secretariaat - Interpellatie ingediend door de heer Vossaert, Gemeenteraadslid Défi, betreffende de ontsmettingsmiddelen gebruikt in de creches. (Aanvullend)

Mme la Présidente :

Le point est reporté. Het punt wordt verdaagd.

Je clos la séance publique, on entre dans le huis clos.